



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Inspection générale de l'éducation nationale

Inspection générale de l'administration de  
l'éducation nationale et de la recherche

n° 2018-099

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Conseil général de l'alimentation,  
de l'agriculture et des espaces ruraux

n° 17079

# Éducation alimentaire de la jeunesse

Rapport établi par

**Sabine CAROTTI**

Inspectrice générale de l'éducation nationale

**Monique DUPUIS**

Inspectrice générale de l'éducation nationale

**Marie-Anne RICHARD**

Inspectrice générale de santé publique vétérinaire

**Philippe SULTAN**

Inspecteur général de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche

Juillet 2018

**igen**  
Inspection générale  
de l'Éducation nationale

**igaenr**  
Inspection générale  
de l'administration  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche

**CGAAER**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX



# SOMMAIRE

RÉSUMÉ .....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS .....	7
1. L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE DE LA JEUNESSE : ENJEUX, CADRE INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE ...	11
1.1. L'éducation alimentaire de la jeunesse : plusieurs enjeux de société.....	11
1.2. Cadre institutionnel et gouvernance.....	13
1.2.1. Une diversité de plans et de programmes nationaux.....	13
1.2.2. Les orientations ministérielles .....	17
1.2.3. Une articulation entre les plans et programmes à renforcer .....	21
2. LES BASES, LES REPÈRES ET LES LEVIERS POUR UNE ÉDUCATION ALIMENTAIRE DE LA JEUNESSE APPROPRIÉE .....	24
2.1. Une éducation transversale pour répondre aux objectifs de formation des élèves en lien avec des enjeux de société .....	24
2.2. Quelques repères pour des approches éducatives pertinentes.....	25
2.3. Une approche collective et collaborative qui nécessite une culture commune, qui interroge les partenariats ainsi que la pertinence des outils .....	27
2.3.1. Une référence pour tous les acteurs : le portail Éduscol « éducation alimentaire »	27
2.3.2. Des études, données, informations, qui peuvent nourrir la réflexion collective et contribuer à fonder des approches éducatives partagées .....	28
2.3.3. La nécessité d'une attention particulière face à la diversité des outils proposés.....	31
2.3.4. Des formations partagées pour un travail collaboratif plus efficient.....	32
2.4. Des partenariats multiples et très divers .....	33
2.5. L'importance des CESC (Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) aux différentes échelles territoriales.....	35
3. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS .....	38
3.1. Un regard global sur la mise en œuvre des opérations du PNA.....	38
3.2. L'éducation alimentaire déclinée sur les temps d'enseignement.....	39
3.3. La contribution de la restauration scolaire à l'éducation alimentaire de la jeunesse	41
3.4. Les partenariats sont nombreux.....	44
3.5. La place de la recherche-action en éducation alimentaire .....	47
CONCLUSION.....	48
ANNEXES .....	49
Annexe 1 : Lettre de mission.....	51
Annexe 2 : Note de cadrage.....	53
Annexe 3 : Lettre aux recteurs du 4 août 2015 .....	57

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées .....	59
Annexe 5 : Liste des sigles utilisés.....	68
Annexe 6 : Questionnaire envoyé aux académies .....	72
Annexe 7 : Questionnaire envoyé aux DRAAF .....	74
Annexe 8 : Résumé des résultats de l'action 11.6 du Plan cancer 2014-2019 .....	77
Annexe 9 : Les comportements alimentaires Inra 2010 Synthèse .....	78
Annexe 10 : Programme « Un fruit à la récré », évolution.....	87
Annexe 11 : Les épiceries sociales .....	89
Annexe 12 : L'importance du petit-déjeuner : études et travaux .....	90
Annexe 13 : Une démarche globale inter-établissements du secteur de l'enseignement agricole : le projet « Legumicant ».....	91
Annexe 14 : Informations du CES (Conseil économique et social) 2004 : « rôle de l'éducation dans l'alimentation » .....	92

## RÉSUMÉ

L'éducation alimentaire de la jeunesse s'inscrit dans le cadre de la politique publique de l'alimentation. Elle constitue l'axe deux du programme national pour l'alimentation. Pour que chaque citoyen puisse choisir son alimentation et que celle-ci soit favorable à son bien-être et à sa santé, il lui faut disposer des savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires. Transmis par la famille, ces savoirs sont très rapidement confrontés aux informations nombreuses reçues par d'autres canaux et dans d'autres sphères. Tout au long de sa scolarité le futur citoyen acquiert des compétences, qu'il est amené à confronter à celles véhiculées par la société. Ainsi, le législateur a confié à l'éducation nationale la mission, devenue essentielle, de former les futurs consommateurs de demain.

L'éducation alimentaire recouvre des enjeux nombreux, importants pour toute la société : santé publique, environnement, aménagement du territoire, économie agricole, justice sociale et citoyenneté, culture et patrimoine. Elle représente donc un projet de société, ce qui explique que plusieurs plans et programmes nationaux s'intéressent à sa mise en œuvre. Les deux programmes les plus directement concernés sont le programme national pour l'alimentation (PNA) et le programme national pour la nutrition et la santé (PNNS). Leur bonne articulation est une condition de l'efficacité de l'action publique. Par lettre de mission du neuf mai 2017, les directeurs de Cabinet des ministres de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt d'autre part, ont demandé que soit diligentée une mission conjointe du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, afin d'apporter un éclairage concernant la mise en œuvre de l'axe « Éducation alimentaire de la jeunesse » du PNA. Pour ce faire, il s'agit de réaliser un état des lieux des dispositifs en place, de proposer des évolutions à faire porter sur l'axe deux du PNA et sur son articulation avec d'autres plans ou programmes. Le développement de partenariats dans ce domaine pourrait être préconisé.

Si la volonté de coopération interministérielle s'est traduite par la signature de plusieurs conventions entre ministères, leur déclinaison territoriale reste inégale selon les régions et les territoires. De plus, pour les acteurs de terrain les responsabilités de chaque ministère n'apparaissent pas clairement. Il ressort même parfois une impression de concurrence, nuisible à la lisibilité et à la clarté de l'action du Gouvernement et des plans et programmes.

Le pays fait face aujourd'hui à des pathologies chroniques d'origine alimentaire, lourdes tant sur le plan économique que sur le plan social. Pour réguler le travail interministériel et encourager les actions territoriales, une impulsion forte doit être donnée à la politique publique de l'alimentation et à l'éducation alimentaire en particulier, à un haut niveau de l'État. Sa gouvernance doit être clairement définie, sa mise en œuvre fréquemment évaluée.

Un partenariat très étroit est indispensable entre tous les acteurs, aussi bien politiques que professionnels, pédagogiques ou associatifs, à tous les niveaux, national, régional ou de proximité.

L'éducation nationale s'est vue confier un rôle stratégique dans l'éducation alimentaire, une éducation transversale qu'elle réalise aussi bien dans le temps scolaire que périscolaire. Elle développe les compétences des élèves dans ce domaine grâce à ses programmes d'enseignement et aux nombreux outils qu'elle a créés ou qui sont mis à la disposition de l'équipe pédagogique. Elle veille à la progressivité des apprentissages, tout en impliquant les jeunes pour qu'ils deviennent des acteurs éclairés de leur alimentation. Pour assurer la cohérence de cette éducation, elle conduit une approche collective et collaborative dont elle demeure garante de la qualité pédagogique.

La mission a pu constater la créativité et l'engagement de nombreux acteurs locaux – services de l'État, collectivités territoriales, professionnels de l'alimentation, associations - auprès des équipes enseignantes et éducatives. Elle rapporte des actions observées aussi bien sur les temps scolaires que périscolaires. Celles-ci confirment la pertinence des démarches globales, inscrites dans la durée pour une efficacité à plus long terme.

Les travaux de la mission lui ont permis d'identifier des leviers pour une éducation alimentaire de la jeunesse plus efficiente et adaptée. Ils ont conduit à la formulation de sept recommandations couvrant la stratégie nationale, la mise en œuvre et les bases de cette éducation :

- Réaffirmer au niveau interministériel l'importance de l'éducation alimentaire dans les domaines de la santé et du bien-être, de la citoyenneté et de la protection de l'environnement,
- Dynamiser l'éducation alimentaire en créant une section du comité régional de l'alimentation (CRALIM) qui lui serait dédiée. Cette section serait copilotée par le préfet et le président du conseil régional,
- Garantir la qualité pédagogique des outils utilisés dans le cadre d'actions menées en milieu scolaire,
- Développer des formations intercatégorielles à toutes les échelles territoriales (académie, département, commune...),
- Renforcer le pilotage de l'éducation alimentaire de la jeunesse par les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) à toutes les échelles territoriales en veillant à leur articulation,
- Clarifier et rendre plus facilement accessibles les textes institutionnels régissant les normes et réglementations relatives, d'une part à la consommation d'aliments produits ou préparés dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement (hors restauration scolaire), d'autre part à la consommation d'aliments apportés de l'extérieur dans les écoles et établissements scolaires,
- Faciliter la diffusion des conclusions des travaux scientifiques et des résultats des recherches-actions menées dans le domaine de l'éducation alimentaire en milieu scolaire.

**Mots clés :** alimentation de l'enfant, alimentation de la jeunesse, CESC, éducation, éducation transversale, enseignement, environnement, nutrition, partenariats, politique alimentaire, politique publique, projet éducatif, restauration collective, santé publique

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

### **R1. Réaffirmer au niveau interministériel l'importance de l'éducation alimentaire dans les domaines de la santé et du bien-être, de la citoyenneté et de la protection de l'environnement :**

- soutenir et réguler au niveau interministériel le pilotage de la politique de l'alimentation tel que défini par la loi ;
- clarifier explicitement le champ des plans et programmes nationaux, en mettant en évidence les compétences de chaque ministère ;
- instituer une restitution annuelle des bilans suivie de la définition d'un plan d'actions à mettre en œuvre l'année suivante ;
- élaborer une convention nationale tripartite sur l'éducation alimentaire de la jeunesse en s'appuyant sur les conventions entre les ministères de l'agriculture, de la santé et de l'éducation nationale qui témoignent d'orientations consensuelles. Cette convention devra être déclinée dans chaque région et les signatures pourraient être l'occasion de moments symboliques forts.....23

### **R2. Dynamiser l'éducation alimentaire en créant une section du comité régional de l'alimentation (CRALIM) qui lui serait dédiée. Cette section serait copilotée par le préfet et le président du conseil régional. Dans ce cadre il conviendrait :**

- d'associer étroitement le recteur et le directeur de l'agence régionale de santé à cette instance.
- d'impulser et de valoriser les échanges et les projets collaboratifs entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole. ....23

### **R3. Renforcer la qualité pédagogique des outils utilisés en milieu scolaire :**

- élaborer un référentiel de l'éducation alimentaire
- renforcer la collaboration entre l'éducation nationale et ses partenaires dès l'amont des projets
- redéfinir le cadre de la labellisation des outils pédagogiques.....32

### **R4. Développer des formations inter-catégorielles à toutes les échelles territoriales (académie, département, commune) :**

- favoriser les formations intercatégorielles, indispensables à une culture commune entre les différents acteurs de l'éducation alimentaire, quel que soit le champ abordé de cette éducation ;
- définir une labellisation, garante de leur conformité aux objectifs nationaux ;
- impliquer dans ces formations des professionnels. ....33

**R5. Renforcer le pilotage de l'éducation alimentaire de la jeunesse par les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) à toutes les échelles territoriales en veillant à leur articulation :**

- développer les relations entre les CESC des différentes échelles territoriales, notamment en systématisant la présence au comité académique (CAESC) des CESC d'établissements, de bassins ou de départements ;
- associer les DRAAF en tant qu'acteurs institutionnels régionaux ;
- inciter les établissements à s'engager dans la conception de projets sur l'ensemble d'un cycle ;
- valoriser les projets les plus performants menés dans les établissements en leur donnant davantage de visibilité.....37

**R6. Clarifier et rendre plus facilement accessibles les textes institutionnels régissant les normes et réglementations relatives, d'une part à la consommation d'aliments produits ou préparés dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement (hors restauration scolaire), d'autre part à la consommation d'aliments apportés de l'extérieur dans les écoles et établissements scolaires. .46**

**R7. Faciliter la diffusion des conclusions des travaux scientifiques et des résultats des recherches-actions menées dans le domaine de l'éducation alimentaire en milieu scolaire. ....47**

## Préambule

L'éducation alimentaire de la jeunesse s'inscrit dans le cadre d'une politique publique de l'alimentation qui intègre toutes les dimensions de l'alimentation. Comme le dispose l'article L. 312-17-3 du code de l'éducation<sup>1</sup>, « Une information et une éducation à l'alimentation, cohérentes avec les orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé mentionné à l'article L. 3231-1 du code de la santé publique et du programme national pour l'alimentation mentionné à l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime, sont dispensées dans les écoles, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial ».

Cette politique publique de l'alimentation, définie pour la première fois en 2010, est déclinée dans le programme national pour l'alimentation (PNA<sup>2</sup>). Lancée en 2011, puis confirmée et renforcée par le législateur en 2014, son ambition est d'offrir à chaque citoyen les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses goûts, de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé. Le PNA s'articule, par là même, avec le Programme national nutrition santé (PNNS<sup>3</sup>). Il se décline en partenariat avec les acteurs privés, les collectivités territoriales et le monde associatif. L'État intervient comme un garant, un facilitateur et un catalyseur des initiatives de l'ensemble de ces acteurs. Le deuxième PNA<sup>4</sup> renforce les priorités autour de quatre axes d'action : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ancrage territorial et la mise en valeur de notre patrimoine alimentaire.

Dans le cadre scolaire, cette éducation alimentaire de la jeunesse est mise en œuvre sur les temps d'enseignements, mais aussi sur les temps de restauration scolaire et les temps périscolaires<sup>5</sup>. Elle implique ainsi l'ensemble de la communauté éducative, tant à l'éducation nationale que dans l'enseignement agricole, avec une contribution partenariale importante.

L'éducation alimentaire de la jeunesse entre dans le cadre des éducations transversales dont les objectifs sont de rendre chaque élève apte, tout au long de sa vie, à faire vivre les valeurs de la République, à appréhender le monde dans sa diversité, à prendre des décisions éclairées et raisonnées et à avoir conscience de ses responsabilités individuelles et collectives.

Permettre à l'élève d'être réellement impliqué dans une démarche progressive de construction des connaissances et des compétences est un enjeu majeur de formation qui relève de la responsabilité de l'ensemble des personnels de l'équipe éducative<sup>6</sup> et des partenaires mobilisés.

---

<sup>1</sup> Issu de l'article 3 de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016.

<sup>2</sup> Le premier PNA a été lancé suite à la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui définit pour la première fois une politique publique de l'alimentation codifiée à l'article L. 230-1 du code rural et de la pêche maritime. Le deuxième PNA a suivi la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

<sup>3</sup> PNNS : lancé en janvier 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Le programme a été prolongé en 2006 puis en 2011. À ce jour, une nouvelle version est en phase d'élaboration.

<sup>4</sup> [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/alimentation/59/8/programme\\_national\\_pour\\_l\\_alimentation\\_743598.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/alimentation/59/8/programme_national_pour_l_alimentation_743598.pdf)

<sup>5</sup> La circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial en donne les définitions suivantes : « Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit : de la période d'accueil du matin avant la classe ; du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ; de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie) ».

<sup>6</sup> Le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - JO du 18-7-2013) précise ainsi que les professeurs et les personnels d'éducation (CPE) sont des « pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves » ; à ce titre ils « préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière » et « promeuvent l'esprit de responsabilité » ; plus précisément, la compétence 6 intitulée « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » précise que le professeur ou le CPE doit « apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé », et « contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution ».

C'est sur une prise en compte globale du jeune et un indispensable travail collaboratif entre tous les acteurs impliqués que repose l'efficacité de cette éducation, qui a vocation à contribuer au bien-être et à la santé de chaque citoyen dans le respect de l'environnement, dans un contexte de développement durable.

Un courrier de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, en date du 4 août 2015<sup>7</sup> et adressé aux recteurs d'académie, a rappelé le cadre législatif, l'importance de l'éducation à l'alimentation et de l'implication des deux ministères. Il était notamment demandé aux recteurs de favoriser la mise en place « d'actions d'éducation à l'alimentation sur l'ensemble des temps éducatifs – avant, pendant et après l'école ». Parmi les actions mobilisables étaient mentionnés :

- des programmes d'éducation à l'alimentation, de formation et d'accompagnement des acteurs éducatifs sur la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation,
- des outils pédagogiques mis à disposition des communautés éducatives,
- des actions pour recréer le lien entre l'agriculture et la société – intervention des professionnels des secteurs alimentaires, visites d'exploitations agricoles ou chez les professionnels, mise en place de jardins pédagogiques en s'appuyant notamment sur des outils pédagogiques conçus dans le cadre du PNA.

En mai 2017, souhaitant disposer d'un état des lieux des collaborations concrètes entre les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) et les rectorats, les deux ministres ont souhaité qu'une mission conjointe<sup>8</sup> soit diligentée afin d'apporter un éclairage concernant la mise en œuvre de l'axe « éducation alimentaire de la jeunesse » du PNA articulée avec les actions du PNNS, ainsi que les partenariats à développer dans ce domaine. Cette mission a donc vocation à éclairer les réflexions sur les évolutions à apporter au PNA dans le cadre de la mise en œuvre de l'article L. 312-17-3 du code de l'éducation, afin d'améliorer le comportement alimentaire des consommateurs de demain.

De juin 2017 à mars 2018 la mission a mené des investigations documentaires, a réalisé une enquête par questionnaire auprès des DRAAF et des rectorats<sup>9</sup> et s'est entretenue avec des responsables institutionnels et des partenaires, notamment lors de ses déplacements en région. Le présent rapport de mission intègre des préconisations en lien direct avec les constats effectués. Il s'organise en trois parties complémentaires :

- l'éducation alimentaire de la jeunesse : enjeux, cadre institutionnel et gouvernance,
- les bases, les repères et les leviers pour une éducation alimentaire de la jeunesse appropriée,
- la mise en œuvre de l'éducation alimentaire dans les écoles et les établissements.

---

<sup>7</sup> Voir annexe 3.

<sup>8</sup> Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

<sup>9</sup> Voir annexes 6 et 7.

# 1. L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE DE LA JEUNESSE : ENJEUX, CADRE INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

## 1.1. L'éducation alimentaire de la jeunesse : plusieurs enjeux de société

Les enjeux essentiels de l'éducation alimentaire sont des enjeux de santé publique, mais aussi de justice sociale et de formation citoyenne. Plusieurs dimensions sont à prendre en compte dans le cadre de cette éducation citoyenne :

- physiologique : équilibre alimentaire et alimentation saine, indispensables à une bonne santé et contribuant au bien-être, apprentissage du goût et plaisir de manger, etc. ;
- environnementale : impact des pratiques alimentaires sur l'environnement (modes de production et de transport des denrées alimentaires, gaspillage alimentaire, etc.) ;
- culturelle : patrimoine culinaire, convivialité des temps de repas contribuant au lien social.

Cette éducation a vocation à former des citoyens capables d'adopter dans leur vie quotidienne des comportements responsables vis-à-vis de leur santé, de l'environnement et de la société.

### Enjeux dans le domaine de la santé

L'éducation alimentaire de la jeunesse entre en résonance avec l'éducation à la santé et les enjeux individuels et sociaux dans ce domaine sont particulièrement importants.

Selon le bulletin n° 80 de l'OMS, cité par le rapport de l'IGAS, du CGAAER et de l'IGAENR sur « l'amélioration de l'information nutritionnelle dans la restauration collective »<sup>10</sup>, d'ici à 2020, les deux tiers de la charge mondiale de morbidité seront dus à des maladies non transmissibles chroniques, pour la plupart nettement associées à l'alimentation. Ceci a été confirmé lors de la conférence organisée à Vienne en juillet 2013 par l'OMS. L'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer et l'ostéoporose sont particulièrement concernés.

Si le surpoids et l'obésité<sup>11</sup> sont, globalement, moins répandus en France que dans les pays à la richesse comparable, ils ont progressé de 1997 à 2009 avant une relative stabilisation, comme en témoignent les enquêtes OBEPI de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

---

<sup>10</sup> Rapport IGAS, CGAAER, IGAENR, 2017 « l'amélioration de l'information nutritionnelle dans la restauration collective » n° 2017-090 pour IGAENR, N° 17-018 pour CGAAER, N° 2017-021R pour l'IGAS.

<sup>11</sup> Définitions de l'Organisation mondiale de la santé, basées sur l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au poids divisé par le carré de la taille, exprimé en kg/m<sup>2</sup>. Chez l'adulte, il y a surpoids quand l'IMC est égal ou supérieur à 25, obésité quand l'IMC est égal ou supérieur à 30. Chez l'enfant, la définition est plus complexe, elle tient compte de l'âge.

## Pourcentage de personnes en surpoids et obèses en 1997, 2009 et 2012<sup>12</sup>

	Obésité	Surpoids
1997	8,5 %	28,5 %
2009	14,5 %	32,3 %
2012	15 %	32,3 %

La surcharge pondérale a un coût social annuel de l'ordre de 20 milliards d'euros, soit 1 % du produit intérieur brut, ce qui est comparable au coût de l'alcool ou du tabac<sup>13</sup>.

Selon les enquêtes OBEPI, les inégalités sociales et territoriales restent importantes : la prévalence de l'obésité est quatre fois plus importante chez les enfants d'ouvriers que chez ceux de cadres ; elle est de 8 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur et de 25 % pour les personnes sans diplôme. La place de la restauration scolaire dans l'éducation alimentaire des jeunes constitue un réel levier au regard des enjeux, dans tous les domaines évoqués ci-dessus, mais tout particulièrement dans le domaine de l'éducation à la santé, notamment pour lutter contre ces inégalités sociales très corrélées aux maladies en lien avec une alimentation déséquilibrée.

Ces données ne peuvent que conforter la nécessité d'une éducation alimentaire tout au long de la scolarité. L'impact de l'éducation alimentaire pendant les premières années revêt notamment une importance toute particulière<sup>14</sup>.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) a consacré en 2017 un rapport à « la qualité de vie à l'école<sup>15</sup> ». Il y met en évidence l'importance de la restauration scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire. La fréquentation est en hausse significative sur les dernières années : 69,3 % en 2016 contre 59,9 en 2000<sup>16</sup> (65,5 % des élèves sont demi-pensionnaires et 3,8 % internes). La France se distingue ainsi de nombreux pays, tels que la Suisse, l'Autriche ou les Pays-Bas, où les élèves amènent leur repas à l'école et le consomment individuellement. Le rapport du CNESCO fait état des liens positifs établis par la recherche entre la restauration scolaire et la santé (par exemple la moindre prévalence de l'obésité chez les élèves qui fréquentent les restaurants scolaires), mais également entre la restauration scolaire et la qualité des apprentissages.

### Enjeux environnementaux

Les pratiques et comportements en matière d'alimentation ont des impacts sur l'environnement : conditions de production, circuits des denrées alimentaires, mode de préparation des aliments et gaspillage alimentaire.

L'éducation alimentaire de la jeunesse entre donc également en résonance avec l'éducation au développement durable. Le ministère de l'éducation nationale a développé une politique d'ensemble dans ce domaine depuis plus de dix ans. Une éducation transversale au

---

<sup>12</sup> Enquête OBEPI pour les 18 ans et plus. Elle est réalisée, à l'initiative de l'entreprise Roche, par Kantar Health sous la direction d'un comité scientifique indépendant où sont représentés des chercheurs de l'INSERM et le chef de service et responsable médical du pôle endocrinologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

<sup>13</sup> Note de la direction générale du trésor n° 179 de septembre 2016.

<sup>14</sup> *Les comportements alimentaires* Expertise collective INRA juin 2010. Voir synthèse annexe 9.

<sup>15</sup> <http://www.cnesco.fr/fr/qualite-vie-ecole/>

<sup>16</sup> Source : *Repères et références statistiques 2017*, page 43, édité par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance nationale. Il n'existe pas de chiffres consolidés pour le premier degré.

développement durable a été déployée et de nombreuses écoles et établissements s'engagent désormais dans des démarches globales, ancrées dans les enseignements, impliquant divers acteurs de la communauté éducative et mobilisant des partenaires du système éducatif. La labellisation E3D (établissements en démarche de développement durable) valorise plus souvent, ces dernières années, des projets en lien avec l'éducation alimentaire.

Par ailleurs, les collectivités territoriales imposent de plus en plus d'objectifs précis dans le cadre de la restauration scolaire pour limiter les impacts sur l'environnement : circuits courts qui réduisent les transports et les émissions de CO<sub>2</sub>, part plus importante de produits issus de l'agriculture biologique et/ou plus respectueuse de l'environnement (réduction de la consommation d'engrais et de pesticides), sensibilisation et lutte contre le gaspillage alimentaire.

### Enjeux culturels

La socialisation et la transmission du patrimoine culturel sont parties intégrantes de l'éducation alimentaire. Celle-ci renvoie à la qualité d'un temps partagé, à la sociabilité, à la qualité des aliments dans leur diversité.

Les comportements alimentaires sont en évolution constante depuis plusieurs dizaines d'années. La restauration hors foyer et le grignotage se développent. Selon le Conseil national de l'alimentation (CNA)<sup>17</sup>, de plus en plus de personnes – jusqu'à 30 % – se disent intolérantes ou allergiques au plan alimentaire, alors que le chiffre véritable est sensiblement plus faible (3,4 % selon le corps médical). Des interdits spirituels, qu'ils soient religieux ou autres (véganisme par exemple), sont aussi plus souvent revendiqués.

L'éducation alimentaire dès le début de la scolarité est un moyen de clarifier les notions liées à l'alimentation, les normes nutritionnelles, et d'éclairer les choix de chacun sur les pratiques de consommation, les choix individuels et familiaux.

## **1.2. Cadre institutionnel et gouvernance**

Le vaste champ couvert par la thématique de l'alimentation fait que l'éducation alimentaire est concernée par plusieurs plans et programmes nationaux portés par des ministères différents. Ces plans et programmes incluent en effet, explicitement ou implicitement, des objectifs et des actions en lien avec l'éducation alimentaire de la jeunesse. Par ailleurs les politiques de décentralisation ont élargi les domaines de responsabilité des collectivités territoriales dans la déclinaison des politiques publiques, sans toujours éviter des chevauchements de compétences.

### **1.2.1. Une diversité de plans et de programmes nationaux**

La mission a été invitée à réfléchir plus particulièrement à une articulation efficiente entre le PNA, le PNNS, le plan national santé-environnement (PNSE) et le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS).

La politique publique de l'alimentation « vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé. »<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> Avis n° 77 du CNA *Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire*, 2017.

<sup>18</sup> Article 1 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

La loi de modernisation de l'agriculture instaure en 2010 une politique publique de l'alimentation qui se décline dans le PNA. Ce programme est présenté en septembre 2010 comme s'inscrivant en complément du PNNS et du plan obésité (PO).

Le PNA est un programme interministériel par essence, qui repose sur le principe « bien manger, c'est l'affaire de tous ». Son objectif est de permettre que l'action publique dans le domaine de l'alimentation intègre toutes les problématiques de l'alimentation et du modèle alimentaire français<sup>19</sup>. Elle doit aussi regrouper les initiatives sectorielles existantes (agriculture, pêche, santé, consommation, environnement, tourisme, éducation, culture, aménagement du territoire, etc.)<sup>20</sup>. Le PNA a ainsi entre autres pour objectif de faciliter l'accès des plus jeunes à une bonne alimentation fondée sur le goût, l'équilibre entre les aliments, les rythmes des prises alimentaires, la convivialité, dès l'école primaire.

Le PNA s'appuie sur un large partenariat entre État, collectivités territoriales, acteurs privés et monde associatif.

Une mission d'expertise et d'appui menée en 2013 par le CGAAER<sup>21</sup> a conclu que le premier PNA (2010) répondait à un besoin avéré mais que ses moyens demeuraient modestes et sa notoriété faible.

Le deuxième PNA, publié en 2014, a précisé les enjeux et les actions prioritaires. Il est construit autour de quatre axes consensuels : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial, la mise en valeur du patrimoine.

Dans son axe 2 « l'éducation alimentaire de la jeunesse », les objectifs suivants ont été formulés :

- parce que c'est dès le plus jeune âge que s'acquièrent les bonnes habitudes alimentaires, le gouvernement souhaite placer la jeunesse au centre d'un dispositif d'éducation à l'alimentation et de promotion d'habitudes alimentaires adaptées via notamment les actions menées sur les temps scolaire et périscolaire ;
- le repas, avec sa structuration, ses rythmes et ses rites, la diversité de ses produits et des façons de les préparer et de les consommer, le souci d'adapter les quantités consommées aux besoins de chacun, sont autant de leviers de prévention et de sensibilisation auprès de la jeunesse. Il convient à ce titre de soutenir les actions menées en restauration collective et notamment en restauration scolaire ;
- afin de favoriser le rapprochement des jeunes générations avec un secteur porteur d'emplois, en cohérence avec le contrat de la filière alimentaire du 19 juin 2013 [signé par l'État, les régions et la filière], une attention particulière doit être portée à la transmission des savoirs, à la valorisation des métiers, des parcours et des formations initiales et continues de ces filières qui recrutent.

Ces trois objectifs peuvent être réunis au sein de projets globaux fédérateurs.

---

<sup>19</sup> Le modèle alimentaire français : ce terme fréquemment employé n'a pas de définition officielle. In Comparaison des modèles alimentaires français et états-unis, Cahier de recherche du Credoc 2011, il est ainsi décrit : « trois repas principaux par jour, pris à plusieurs et autour d'une table, à des heures relativement fixes et communes à tous, un temps de préparation et une durée des repas relativement élevée, un repas structuré par au moins 3 composantes prises dans l'ordre, une grande importance accordée au goût des aliments, une diversité alimentaire importante, une intervention de savoir-faire transmis par l'expérience ».

<sup>20</sup> PNA 2011, page 3.

<sup>21</sup> Mission d'expertise et d'appui du PNA, rapport CGAAER n° 12150, décembre 2013.

Selon un rapport de l'IGAS<sup>22</sup> ce nouveau PNA est un modèle pour son accessibilité, sa compréhension et son potentiel d'appropriation par le grand public mais il minimise l'enjeu de santé publique.

Le PNNS, annoncé par le Premier ministre lors du discours de clôture des États généraux de l'alimentation le 13 décembre 2000 et lancé par le ministre chargé de la santé le 31 janvier 2001, avait initialement pour objectif « d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un des déterminants majeurs : la nutrition ».

Cet objectif se décline selon quatre axes :

- réduire l'obésité et le surpoids dans la population ;
- augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges ;
- améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels, notamment chez les populations à risque ;
- réduire la prévalence des pathologies nutritionnelles (dénutrition et troubles du comportement alimentaire).

Mis en place en 2001 par le ministère chargé de la santé, pour une durée initiale de cinq ans, puis reconduit en 2006 et en 2011, le PNNS constitue l'un des plans de santé publique les plus ambitieux dans le domaine de la nutrition jamais développés en Europe<sup>23</sup>. Il répond à la nécessité de mettre en place une politique nutritionnelle de santé publique, incluant notamment un système de surveillance nutritionnelle. Quinquennal et systématiquement évalué, ce programme s'est peu à peu élargi en prenant notamment davantage en compte les inégalités sociales de santé en lien avec la nutrition.

Le troisième PNNS (2011-2015) rappelle que plusieurs des objectifs initialement fixés ont été partiellement ou totalement atteints : stabilisation de la prévalence du surpoids et de l'obésité, réduction de la consommation de sel et de sucre, augmentation de la consommation de fruits chez les adultes. Pour autant, ces améliorations n'ont pas concerné de façon homogène toutes les composantes de la population et les inégalités sociales de santé se sont creusées dans le domaine de la nutrition<sup>24</sup>.

Deux des cinq leviers stratégiques proposés dans le PNNS 2011-2015 concernent tout particulièrement la mission :

- l'information, la communication et l'éducation pour orienter les comportements alimentaires et l'activité physique pour tous,
- l'amélioration de l'environnement alimentaire et de l'environnement physique pour faciliter la mise en œuvre de comportements favorables à la santé pour tous.

---

<sup>22</sup> Rapport IGAS « Évaluation du programme national nutrition santé 2011-2015 et 2016 (PNNS 3) et du plan obésité 2010-2013 » - [http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-020R\\_PNNS-VDEF.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-020R_PNNS-VDEF.pdf) (page 69)

<sup>23</sup> Site Santé publique - <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Nutrition-et-sante/Contexte-et-presentation-generale/PNNS>

<sup>24</sup> Santé publique France étude ESTEBAN 2014-2016.

Ce programme souligne le rôle fondamental de l'éducation nationale dans la détection et la politique de prévention en matière de santé et formule des recommandations dans ce domaine<sup>25</sup>. Il dispose d'un budget conséquent, quoique difficile à évaluer (environ 20 millions d'euros par an<sup>26</sup>) et jouit d'une bonne notoriété publique, en lien notamment avec une communication active qui a popularisé quelques-uns de ses slogans tels que « Manger bouger » ou « Manger cinq fruits et légumes par jour ».

Le Haut conseil de santé publique (HCSP) préconise, dans son rapport en vue de l'élaboration du PNNS 4<sup>27</sup>, de mettre l'accent sur les points suivants : lutte contre les inégalités sociales de santé, mesures orientées vers les enfants et convergence avec les préoccupations environnementales et la durabilité. Compte tenu de la multiplicité des facteurs intervenant dans le déterminisme des consommations et comportements alimentaires et de l'importance de respecter les dimensions plaisir/convivialité/gastronomie/partage de l'alimentation, les liens et les mesures conjointes avec les autres plans ou programmes nationaux (PNSE, PNA3, etc.) seront renforcés, ainsi que l'information du public et la formation des professions relais (professionnels des champs de la santé, de l'enseignement, du social, etc.) et du champ de l'alimentation en général (cuisiniers, artisans, etc.).

Le HCSP<sup>28</sup> recommande de développer de nouvelles actions d'éducation nutritionnelle dans le cadre d'une réflexion interministérielle et avec l'ensemble des structures concernées (éducation nationale, collectivités locales et territoriales, ministère des sports, monde associatif, ministère de l'agriculture, etc.). Ces actions ont pour objectif de renforcer les actions d'éducation nutritionnelle pour les plus âgés, mais aussi de resituer l'alimentation dans un cadre général indispensable pour les plus jeunes.

Le plan national santé environnement (PNSE), prévu par l'article L. 1311-6 du code de la santé publique, concerne quant à lui la qualité sanitaire des aliments. Ce n'est pas un plan autonome : « il se place au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement ».

Le PNSE 3 (2015-2019) considère l'alimentation comme un déterminant majeur de la santé. Contrairement aux PNSE 1 et 2, il comprend des actions pour la qualité sanitaire de l'alimentation. Il entend « contribuer à la cohérence des recommandations de santé publique en tenant compte des facteurs de risques environnementaux » (action 16). Pour autant, il ne cite pas le PNA comme programme en interface.

Enfin, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté le 21 janvier 2013 par le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion à la suite du rapport 2012 de l'UNICEF<sup>29</sup>, actionne pour sa part plusieurs leviers en lien avec l'éducation alimentaire dans un cadre scolaire : accès à la restauration scolaire, aide alimentaire, démarches d'insertion sociale. La ministre de la santé a présenté le 13 mars 2018 le futur plan pauvreté 2018. Il se concentre sur

---

<sup>25</sup> Rapport IGAS cité note 21.

<sup>26</sup> Rapport IGAS - CGAAER - Évaluation du programme national nutrition santé PNNS2 2006-2010 (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000214.pdf>). À propos du PNNS2 : « Disposant d'un budget affiché de 19 millions d'euros, dont la moitié est utilisée pour des actions de communication, il a néanmoins pu jouer un rôle de levier financier avec ses partenaires, les collectivités locales, les associations, l'assurance maladie, les organismes de protection sociale complémentaire ou les partenaires industriels, pour un montant d'environ 10 à 12 millions d'euros.

<sup>27</sup> Rapport HCSP de septembre 2017 : « Pour une politique nationale nutrition santé en France PNNS 2017-2021 ».

<sup>28</sup> Préconisations du HCSP PNNS 2017-2021.

<sup>29</sup> L'UNICEF montrait dans son rapport l'enjeu que représente la pauvreté des enfants en France, mesurée par des indices de privation. Besoin de bien se nourrir, besoin d'être éduqué, besoin d'être bien traité : « La France a besoin d'une stratégie nationale pour l'enfance axée notamment sur le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants ».

les jeunes à qui il s'agit de « donner dès le plus jeune âge toutes les chances de s'en sortir par l'éducation et l'accès aux droits essentiels comme la santé ou une alimentation saine<sup>30</sup>. On peut imaginer donner un petit déjeuner pour les élèves qui ne font qu'un repas par jour, celui du midi à la cantine et arrivent à l'école le ventre vide le matin. Des études montrent qu'avoir pris un petit déjeuner améliore notablement les apprentissages »<sup>31</sup>.

## 1.2.2. Les orientations ministérielles

### 1.2.2.1. Des orientations partagées et formalisées dans des conventions

La volonté de coopérations interministérielles est réelle et s'est traduite récemment par la signature de conventions :

- convention-cadre entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé sur le bien-être physique, mental et social des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, signée le 29 novembre 2016. La promotion d'habitudes de vie favorables à la santé et la prévention des risques d'obésité figurent dans ses priorités,
- convention-cadre de partenariat en santé publique signée le 24 août 2017 entre le ministère de l'agriculture et le ministère de la santé. Elle a pour objet de renforcer les interactions positives entre la santé et l'éducation et de promouvoir la santé des apprenants,
- convention signée le 28 février 2018 entre les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture. Elle facilite et renforce les collaborations et coopérations entre les services et, au niveau local, entre les établissements d'enseignement.

La mise en œuvre de ces conventions au niveau territorial est suivie par les ministères. Selon une enquête interne de la direction générale de la santé (DGS) menée fin 2017 auprès des Agences régionales de santé (ARS), la convention-cadre du 29 novembre 2016 n'avait toutefois pas été déclinée dans beaucoup de régions.

Selon le PNA 2014, des conventions-cadres participent à la gouvernance de la politique publique de l'alimentation. Le rapport CGAAER - IGAS - IGAENR<sup>32</sup> sur « l'amélioration de l'information nutritionnelle en restauration collective » estime que « *l'inter ministérialité, dont l'objet est d'établir un diagnostic partagé sur les besoins et attentes en matière de santé des élèves [...] trouve ses limites. Le PNA 2014 prévoit des conventions cadres interministérielles entre la DRAAF, l'ARS et le rectorat. Au niveau territorial, sur 21 conventions signées régionalement, une seule fait apparaître la DRAAF à côté du rectorat et de l'ARS* ».

### 1.2.2.2. Les orientations du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture

Les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture ont défini, pour les quatre axes du PNA, des orientations propres à leurs domaines de compétences respectifs ainsi que des

---

<sup>30</sup> <http://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-d-agnes-buzyn-strategie-de-lutte-contre-la-pauvrete-des-enfants-et-des-jeunes>

<sup>31</sup> Voir annexe 12.

<sup>32</sup> Publié sous le n° 2017-090 pour l'IGAENR, n° 17-018 pour le CGAAER, n° 2017-021R pour l'IGAS, déjà cité note 9.

outils de travail communs aux différents niveaux administratifs<sup>33</sup>.

La mission présentera successivement ces orientations ainsi que les conventions qui les lient. La coopération avec le ministère en charge de la santé sera également évoquée.

### Éducation nationale : une mission de promotion de la santé et une politique éducative redéfinie dans ce domaine

L'école doit permettre à tout élève d'acquérir les savoirs et compétences indispensables pour adopter des comportements alimentaires pertinents pour sa santé et pour l'environnement, dans une démarche de responsabilisation individuelle et collective. Elle répond aussi à un enjeu essentiel de socialisation des élèves.

L'école a notamment une mission de promotion de la santé<sup>34</sup>, mission dont le champ couvre l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes d'éducation à la santé destinés à développer les connaissances des élèves à l'égard de leur santé ainsi que la participation à la politique de prévention sanitaire mise en œuvre en faveur des enfants et des adolescents, aux niveaux national, régional et départemental. Cette mission est conduite, dans tous les établissements d'enseignement et conformément aux priorités de la politique de santé, par les autorités académiques en lien avec les ARS, les collectivités territoriales et les organismes d'assurance maladie concernés. Elle inclut la sensibilisation de l'environnement familial des élèves afin d'assurer une appropriation large des problématiques de santé publique. En ce domaine comme dans d'autres, la cohérence des discours et attitudes au sein des familles et de l'école est un gage d'efficacité.

La politique éducative de santé constitue un facteur essentiel de bien-être des élèves, de réussite scolaire et de réduction des inégalités en matière de santé<sup>35</sup>. Elle s'appuie sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)<sup>36</sup> et le parcours éducatif de santé<sup>37</sup> dont les orientations ont été définies dès 2011<sup>38</sup>. Elle généralise l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques et sportives pour prévenir le surpoids et l'obésité.

Les lois du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé instaurent une gouvernance renouvelée de la

---

<sup>33</sup> Les actions menées auprès des collectivités territoriales et des associations seront examinées surtout dans la 3<sup>e</sup> partie de ce rapport.

<sup>34</sup> Article L. 121-4 du code de l'éducation.

<sup>35</sup> Article L. 541-1 du code de l'éducation : « les actions de promotion de la santé des élèves font partie des missions de l'éducation nationale. Elles sont en priorité assurées par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale. A ce titre, les élèves bénéficient, au cours de leur scolarité, d'actions de prévention et d'information, de visites médicales et de dépistage obligatoires, qui constituent leur parcours de santé dans le système scolaire. Les élèves bénéficient également d'actions de promotion de la santé constituant un parcours éducatif de santé conduit dans les conditions prévues à l'avant-dernier alinéa du II de l'article L. 121-4-1. Ces actions favorisent notamment leur réussite scolaire et la réduction des inégalités en matière de santé ».

<sup>36</sup> Ils sont présentés dans la partie 2.

<sup>37</sup> Voir la partie 2.

<sup>38</sup> Circulaire n° 2011-216 du 2 décembre 2011. La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves a été complétée par la circulaire n° 2015-117 du 10 novembre 2015, qui n'abroge pas la circulaire du 2 décembre 2011, à laquelle il faut ajouter la circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016 fixant les orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

politique éducative sociale et de santé. Elles ont conduit, à la rentrée 2016, à la mise en place du parcours éducatif de santé.

## Éducation nationale : une mission de formation citoyenne et une politique éducative en faveur de la préservation de l'environnement

### *L'éducation au développement durable et le parcours citoyen*

L'éducation alimentaire passe également par une éducation à l'environnement et au développement durable<sup>39</sup> (EDD), notamment dans sa dimension réduction du gaspillage alimentaire<sup>40</sup> <sup>41</sup>. Cette politique éducative est menée en prenant en compte les grands enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique, de la croissance démographique et urbaine, mais également de l'alimentation, de la cohésion sociale, de la solidarité internationale et du développement.

Cette éducation contribue au parcours citoyen de l'élève<sup>42</sup>. Elle débute dès l'école primaire et vise à éveiller les enfants aux enjeux environnementaux, dès le plus jeune âge. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles.

L'éducation au développement durable invite ainsi à tisser des réseaux transversaux de connaissances et de compétences entre les enseignements, les projets d'établissement et les nombreuses initiatives comme les actions éducatives et culturelles conduites sur le temps scolaire ou en dehors du temps scolaire. Elle a donc toute sa place dans les « projets éducatifs territoriaux » qui visent à articuler les activités périscolaires avec les projets d'école et d'établissement.

### Agriculture et alimentation : le pilotage et l'animation du PNA

La mise en œuvre du PNA est fondée sur un partenariat avec l'ensemble des ministères et des collectivités territoriales, le secteur associatif et les acteurs privés. Elle s'appuie sur des mesures réglementaires, des appels à projets privilégiant les actions innovantes susceptibles d'être diffusées ou de provoquer un effet levier, des actions contractuelles et une animation territoriale. Elle mobilise des fonds européens, en complément de l'enveloppe nationale. Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pilotent la déclinaison territoriale du programme.

---

<sup>39</sup> Site Éduscol consacré à l'éducation au développement durable <http://eduscol.education.fr/pid23360/education-au-developpement-durable.html> et circulaire n° 2015-018 du 4 février 2015 qui rappelle les grands principes de cette éducation à l'environnement et au développement durable, inscrite dans le code de l'éducation : « Ainsi, l'éducation à l'environnement et au développement durable mentionnée à l'article L. 312-19 du code de l'éducation fait partie des missions de l'école ».

<sup>40</sup> La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promulguée le 11 février 2016, complète les dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte relatives au gaspillage alimentaire. Elle modifie l'article L. 312-17-3 du code de l'éducation : « après la première occurrence du mot : "alimentation", sont insérés les mots : "et à la lutte contre le gaspillage alimentaire" ».

<sup>41</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000029581532&dateTexte=&categorieLien=cid>

<sup>42</sup> Site Éduscol consacré au parcours citoyen de l'élève <http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

Quatre opérations déclinées sur tout le territoire participent à la mise en œuvre du volet « éducation alimentaire de la jeunesse ». Elles sont pilotées par le ministère de l'agriculture. Le ministère de l'éducation nationale, les collectivités territoriales, les professionnels et les associations de parents d'élèves participent à leur bonne réalisation :

- « Un fruit pour la récré » : c'est un programme européen qui a pour objectif d'éduquer à la consommation de fruits, de légumes et de produits laitiers et de renouer le lien avec le producteur et le terroir. Il permet une prise en charge financière des achats de ces produits, sous conditions de qualité et d'accompagnement de la distribution par des actions pédagogiques. En 2015-2016, la France était l'avant-dernier pays en consommation des crédits avec 80 % de budget non consommé<sup>43</sup> ;
- Les « classes du goût » : depuis 2010, un programme d'éducation au goût est proposé dans les écoles élémentaires afin de développer les connaissances des enfants sur l'alimentation et de diminuer leur appréhension de certains aliments. Les « classes du goût » constituent une des actions-phares du PNA et font partie intégrante du plan santé à l'école. Elles permettent de développer les compétences psychosociales des élèves, d'encourager la verbalisation des perceptions sensorielles et de proposer un support aux apprentissages fondamentaux. Il est en effet important de donner du sens à notre alimentation. On ne mange pas seulement pour se nourrir, pour ingérer des calories et des nutriments mais aussi pour se réunir et se faire plaisir<sup>44</sup>. Les « classes du goût » contribuent à la diversification alimentaire, à la lutte contre la néophobie alimentaire<sup>45</sup> pour les plus jeunes et au déploiement de la néophilie<sup>46</sup> alimentaire pour les plus grands ;
- « Plaisir à la cantine » est un dispositif qui vise le second degré et a pour objectif de rétablir le lien entre producteurs, transformateurs, personnels de cuisine et mangeurs. L'accent est mis sur le goût, la sociabilité et la ritualité alimentaire. Des projets d'établissements impliquant l'ensemble des acteurs concernés (élèves, responsables de l'établissement, équipes de cuisine, de vie scolaire, enseignants volontaires, collectivité territoriale, parents, acteurs de vie locale et producteurs) peuvent être mis en place en s'appuyant sur les principes du PNNS et du PNA ;
- « La Semaine du goût » est une marque déposée et un événement créé en 1990 pour éduquer les consommateurs, et surtout les enfants, aux goûts. Elle met en avant les terroirs, les produits locaux et les artisans. Elle s'adresse au grand public aussi bien qu'aux élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur en associant la communauté éducative à la découverte du goût. Très médiatique, elle s'est répandue dans de nombreux pays.

### Agriculture et alimentation : l'enseignement agricole

L'enseignement technique agricole fait partie du service public d'éducation mais il présente des spécificités. Rattaché au ministère de l'agriculture, il est en lien étroit avec le monde agricole. Cela lui permet d'adapter les formations aux besoins et aux évolutions de l'agriculture et des territoires.

---

<sup>43</sup> Voir annexe 10.

<sup>44</sup> [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/alimentation/pdf/Classesdugout-290911\\_cle07ff18.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/alimentation/pdf/Classesdugout-290911_cle07ff18.pdf)

<sup>45</sup> Néophobie alimentaire : réticence à goûter des aliments nouveaux.

<sup>46</sup> Néophilie : curiosité pour les choses nouvelles ou inconnues.

Cinq missions lui sont imparties par le code rural et de la pêche maritime :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Cet enseignement débute au niveau des classes de quatrième de l'enseignement agricole. Les formations professionnelles y occupent une place importante. Les 192 exploitations agricoles, les 23 ateliers technologiques agroalimentaires et la cohésion des communautés éducatives, du fait de la petite taille des établissements, font de cet enseignement un espace privilégié pour contribuer à l'éducation à l'alimentation durable, priorité réaffirmée de l'enseignement agricole. La forte proportion d'internes (60 %) implique une sensibilité élevée à la qualité de l'alimentation et une mobilisation particulière des équipes de restauration scolaire.

Les établissements d'enseignement technique agricole conjuguent ainsi des atouts en matière d'éducation alimentaire de la jeunesse : ancrage territorial, travail personnalisé, pédagogie de projet, travaux de groupe, éducation socio-culturelle et échanges dans le cadre de la coopération internationale. Ces échanges sont régulièrement l'occasion d'étonnements, tant de la part des délégations étrangères sur le temps du repas en France que de la part des élèves français confrontés à des cultures différentes dans les pays d'accueil.

Les établissements d'enseignement agricole ont une tradition ancienne de fonctionnement en réseaux, aux niveaux national et régionaux.

Les établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole peuvent facilement trouver matière à collaboration interétablissements. En particulier, les exploitations et les ateliers de transformation alimentaire peuvent accueillir en visite des jeunes des collèges, rapprochant ainsi les jeunes consommateurs des produits ; les lycées hôteliers peuvent valoriser des produits des lycées agricoles.

Il existe déjà dans certaines régions des réseaux d'éducation au développement durable associant éducation nationale et enseignement agricole, ce qui permet une interconnexion fructueuse.

### **1.2.3. Une articulation entre les plans et programmes à renforcer**

Les différents plans ou programmes évoqués précédemment concourent chacun selon leurs objectifs à l'évolution des comportements alimentaires, au service de la santé et de la préservation de l'environnement. Cependant, les actions impulsées par les différents ministères impliqués sont davantage perçues comme une juxtaposition que comme un ensemble cohérent.

Pour les acteurs de terrain, les responsabilités de chacun des ministères n'apparaissent pas clairement, leur complémentarité n'est pas explicite et certains plans peuvent même apparaître parfois comme contradictoires.

Les observations et rencontres effectuées par la mission l'amènent à partager le constat établi par l'IGAS<sup>47</sup> dans son rapport d'évaluation du PNNS 3 :

- « les différents plans gouvernementaux s'additionnent en créant plus de confusions que de synergies voire de la concurrence »,
- « administrations partenaires et acteurs locaux piochent dans les différents plans pour tenter de donner une cohérence à l'action publique »,
- « une multiplicité de plans réduit la lisibilité des orientations et la cohérence de l'action publique ».

Ce rapport de l'IGAS met notamment en évidence la difficulté à isoler les effets sur la santé publique du PNNS et il souligne l'échec de la communication institutionnelle promue par le PNNS à toucher les populations précaires, pourtant une de ses cibles prioritaires.

Le rapport<sup>48</sup> du CGAAER sur le PNA de décembre 2013 fait état, quant à lui, d'une certaine concurrence avec le PNNS. Les auteurs insistent sur la priorité à donner aux personnes les plus vulnérables, davantage affectées par les déséquilibres nutritionnels et moins réceptives aux messages à dominante sanitaire du PNNS. Le rapprochement entre PNA et PNNS, dont les formes peuvent être diverses, était recommandé dans ce rapport du CGAAER.

La mission a examiné les actions et les projets conduits au regard de ces objectifs dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs en milieu scolaire et du temps de restauration scolaire. Elle n'a pas obtenu d'évaluations des actions réalisées permettant d'en apprécier l'efficacité eu égard aux besoins et aux enjeux économiques, humains, sociaux et environnementaux de l'alimentation. Les entretiens de la mission avec la direction générale de l'alimentation (DGAL) ont également mis en évidence une mobilisation inégale selon les régions ainsi que la difficulté à avoir une vision nationale de l'impact des actions entreprises sur les territoires.

Au vu de la complexité du contexte et des constats effectués lors des visites et rencontres, la mission considère qu'il est indispensable de rendre plus lisible pour les acteurs de terrain la politique globale de l'alimentation dans toutes ses dimensions. En particulier, les moyens attribués spécifiquement à la mise en œuvre de l'axe 2 du PNA sont estimés insuffisants par rapport à ceux qui sont consacrés aux axes 3 et 4.

Plus généralement, pour parvenir à une éducation des consommateurs qui redonne à l'alimentation sa place objective, il serait utile que la gouvernance de la politique de l'alimentation soit renforcée. La conception et la mise en œuvre des différents plans et programmes ayant un lien avec l'alimentation doivent s'appuyer davantage sur les compétences de chacun des acteurs concernés, au niveau national comme au niveau régional.

---

<sup>47</sup> Rapport cité note 21.

<sup>48</sup> *Mission d'expertise et d'appui du PNA*, CGAAER n° 12150, décembre 2013.

**R1. Réaffirmer au niveau interministériel l'importance de l'éducation alimentaire dans les domaines de la santé et du bien-être, de la citoyenneté et de la protection de l'environnement :**

- soutenir et réguler au niveau interministériel le pilotage de la politique de l'alimentation tel que défini par la loi ;
- clarifier explicitement le champ des plans et programmes nationaux, en mettant en évidence les compétences de chaque ministère ;
- instituer une restitution annuelle des bilans suivie de la définition d'un plan d'actions à mettre en œuvre l'année suivante ;
- élaborer une convention nationale tripartite sur l'éducation alimentaire de la jeunesse en s'appuyant sur les conventions entre les ministères de l'agriculture, de la santé et de l'éducation nationale qui témoignent d'orientations consensuelles. Cette convention devra être déclinée dans chaque région et les signatures pourraient être l'occasion de moments symboliques forts.

Pour conduire la déclinaison opérationnelle de cette stratégie nationale, il n'existe pas de gouvernance régionale spécifique à l'éducation alimentaire de la jeunesse. En effet, le comité régional de l'alimentation (CRALIM), instance régionale de gouvernance des quatre axes du PNA, compte généralement une centaine de personnes, comprenant des représentants des consommateurs, des services déconcentrés relevant des ministères partenaires, des professionnels de l'ensemble de la filière et des associations, des collectivités locales et des autres acteurs de l'alimentation. Ce comité joue un rôle de catalyseur, de mise en réseau des différents acteurs territoriaux. Il est en effet essentiel que les jeunes entendent un discours cohérent de la part de toutes les personnes chargées de les accompagner.

Cependant, bien que le CRALIM soit chargé de la validation des orientations stratégiques de la politique régionale de l'alimentation, il ne répond pas toujours aux besoins d'une gouvernance locale spécifique de l'éducation alimentaire de la jeunesse. Cette dernière apparaît souvent plutôt comme un effet secondaire des actions en faveur des trois autres axes du PNA.

**R2. Dynamiser l'éducation alimentaire en créant une section du comité régional de l'alimentation (CRALIM) qui lui serait dédiée. Cette section serait copilotée par le préfet et le président du conseil régional.**

Dans ce cadre il conviendrait :

- d'associer étroitement le recteur et le directeur de l'agence régionale de santé à cette instance.
- d'impulser et de valoriser les échanges et les projets collaboratifs entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole.

## **2. LES BASES, LES REPÈRES ET LES LEVIERS POUR UNE ÉDUCATION ALIMENTAIRE DE LA JEUNESSE APPROPRIÉE**

### **2.1. Une éducation transversale pour répondre aux objectifs de formation des élèves en lien avec des enjeux de société**

L'éducation alimentaire de la jeunesse est fondée sur l'acquisition de savoirs spécifiques faisant sens pour le jeune, ainsi que sur le développement de compétences psychosociales en lien notamment avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture<sup>49</sup>. Elle s'appuie sur les objectifs et les contenus des enseignements, les actions éducatives et la vie scolaire des établissements. Les contextes de sa mise en œuvre sont donc multiples : enseignements (disciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires), actions partenariales et restauration scolaire.

Elle concerne tous les âges de la scolarité, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et toutes les filières, générales, technologiques et professionnelles. Elle implique toutes les catégories professionnelles qui interviennent dans le cadre éducatif de l'enfant et du jeune : enseignants, direction et gestionnaires, conseillers principaux d'éducation et personnels de la vie scolaire, personnels de restauration et parents, collectivités territoriales et partenaires<sup>50</sup>.

L'éducation alimentaire doit être appréhendée dans ses différentes dimensions<sup>51</sup> :

- nutritionnelle : pour apporter aux élèves des connaissances validées et proposer des conduites alimentaires favorables à la santé tenant compte de l'environnement familial, social, culturel et économique, en lien avec la promotion de l'activité physique ;
- culturelle et patrimoniale : pour que l'élève découvre, à travers l'étude de la gastronomie, un art de vivre, des pratiques culinaires différentes d'un pays à l'autre et un patrimoine culturel immatériel. Il faut rappeler ici que le repas gastronomique des français a été inscrit en 2010 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité<sup>52</sup> ;
- géopolitique : pour que l'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante interroge les pratiques agricoles, les nouvelles techniques de production et les échanges entre pays ;
- environnementale : la question du gaspillage et des pertes alimentaires, les modes de production agricole, la saisonnalité, la performance économique et environnementale constituent des enjeux d'avenir dans le cadre d'une responsabilité collective.

C'est sur une prise en compte globale du jeune et un indispensable travail collaboratif au sein de l'équipe éducative dans son sens le plus large, en collaboration avec les partenaires (en premier desquels on peut citer les familles), que repose l'efficacité de l'éducation alimentaire.

---

<sup>49</sup> Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

<sup>50</sup> Voir note 6 sur le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 – J.O du 18-7-2013).

<sup>51</sup> Portail « éducation à l'alimentation » d'Éduscol - <http://eduscol.education.fr/education-alimentation>

<sup>52</sup> <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437>

Permettre à l'élève d'être réellement impliqué dans une démarche progressive de construction des connaissances et des compétences est un enjeu majeur. L'alimentation et la nutrition n'ont pas vocation à devenir une discipline d'enseignement. C'est le regard croisé et les apports complémentaires des différentes disciplines, avec leurs méthodes de raisonnement, leurs démarches de questionnement et de résolution de problèmes, qui permettront aux élèves de s'approprier ces sujets.

L'éducation alimentaire de la jeunesse est en lien avec les quatre parcours éducatifs de l'éducation nationale, et plus particulièrement le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen<sup>53</sup>.

## 2.2. Quelques repères pour des approches éducatives pertinentes

En matière d'éducation alimentaire, les approches éducatives pertinentes sont celles qui se traduiront, à terme, par une évolution des comportements.

Ces approches éducatives sont plurielles, mais reposent sur quelques principes communs :

- **Impliquer l'élève dans des démarches collectives où il est réellement acteur**

Cette double dimension d'approche collective encadrée par des acteurs ayant une expertise complémentaire (enseignants, personnels de l'équipe éducative de l'établissement, partenaires, etc.) et d'implication de l'élève en tant qu'acteur est essentielle.

Permettre à l'élève d'être acteur ne se résume pas à lui permettre de mener des actions qu'on lui aura imposées. C'est aussi et surtout lui permettre, de façon individuelle mais aussi au sein d'un groupe, de se questionner, de mobiliser ses représentations, de proposer lui-même des actions, d'en apprécier la faisabilité, de découvrir la complexité des situations, la multiplicité des paramètres et des acteurs et d'envisager les impacts des actions menées. Le travail en équipe contribue en outre à développer des compétences psychosociales essentielles<sup>54</sup>. Il faut aussi souligner ici l'importance de l'implication des élèves ayant participé à un projet ou une action en tant que relais vers leurs camarades, leur environnement familial ou sociétal. Ainsi, le dispositif établissements-témoins, démarche initiée en 2007 et mise en œuvre dans plusieurs départements, est très intéressant : des élèves éco-délégués sont témoins au sein de leur établissement et diffusent vers leur camarades, mais également témoins sur leur territoire auprès de divers acteurs ;

- **Garantir une cohérence entre tous les acteurs impliqués, cohérence qui doit être perceptible par les élèves**

C'est probablement l'un des objectifs les plus difficiles à atteindre dans les éducations transversales tant les acteurs et les contextes de mise en œuvre peuvent être divers et nombreux. Un projet global d'éducation à l'alimentation doit s'efforcer d'impliquer la direction de l'établissement, les enseignants, les personnels sociaux et de santé, les personnels de

---

<sup>53</sup> Un parcours éducatif est un dispositif intégré aux enseignements disciplinaires, interdisciplinaires et aux projets éducatifs inscrits au projet de l'école et de l'établissement. Il doit être rendu visible aux familles afin de bien faire percevoir la cohérence de la scolarité de leur enfant. Source : Éduscol – les parcours éducatifs - <http://eduscol.education.fr/pid33046/parcours-educatifs.html>

<sup>54</sup> Selon l'OMS, les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à maintenir un état de bien être subjectif lui permettant de répondre de façon positive et efficace aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, ce à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement.

restauration, les gestionnaires et les parents. La dimension partenariale est essentielle (collectivités territoriales, associations, monde agricole, etc.), de même que l'inscription dans la durée. La cohérence globale ne peut être garantie que si les acteurs se concertent et surtout si le champ d'expertise de chacun est bien identifié et reconnu. Le rôle des CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté), à différentes échelles, est essentiel à cet égard. Il est également important de préciser ici que la pertinence d'une pratique, d'une action, d'une démarche ou d'un projet est en lien étroit avec son contexte. Les meilleures pratiques d'intervention s'inscrivent dans la durée et traduisent un travail de proximité, cohérent et pluridisciplinaire en synergie avec les autres apprentissages.

Lors de ses visites dans les établissements, la mission a pu constater l'importance de cette cohérence lorsqu'elle est réelle, mais aussi l'importance de son impact négatif si elle est absente. A titre d'exemple, les projets menés dans plusieurs collèges autour de la restauration scolaire, avec une implication des personnels de restauration et des enseignants, illustrent cette démarche globale. Les choix faits par la restauration scolaire (cf point 3.3.) sont présentés et explicités aux enseignants qui peuvent ensuite s'en saisir pour en faire des situations d'apprentissages, des sujets d'activités pédagogiques, dans le cadre de leurs enseignements disciplinaires ou transversaux.

- **Donner du sens aux savoirs et permettre à l'élève de développer des compétences qu'il pourra mobiliser tout au long de sa vie**

Nombreux sont les témoignages recueillis par la mission qui évoquent le fait qu'apporter des savoirs aux élèves ne suffit pas à ce qu'ils intègrent ces savoirs. Ainsi les élèves peuvent être capables de réciter des connaissances, mais ne pas les mobiliser dans le cadre de situations concrètes, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de leurs propres comportements, ou même tout simplement ne pas établir le lien entre ces connaissances et les comportements.

Proposer aux élèves une situation concrète, permettant une approche systémique, constitue une approche pertinente dans le cadre d'une éducation transversale. Prendre du temps pour les aider à problématiser et à se poser les bonnes questions est essentiel.

Leur permettre d'identifier les savoirs mobilisés lorsqu'ils font des choix ou agissent, mais aussi les mettre parfois en situation de se rendre compte qu'ils ont besoin de savoirs complémentaires et les accompagner dans leur recherche de ces savoirs, est très formateur. Enfin, leur permettre de se projeter, d'envisager et de concevoir des alternatives mais aussi de vivre des expériences nouvelles, est essentiel.

Il est possible d'évoquer ici certaines animations proposées dès la maternelle autour de l'équilibre alimentaire : après quelques apports de connaissances, les enfants ont à composer des plateaux repas équilibrés, à les présenter à les camarades, à soumettre leur choix à des critiques et à les justifier, à se rendre compte qu'ils manquent peut être d'informations et à les demander à cette occasion à l'équipe animateur/enseignant ;

- **Valoriser les compétences développées par les élèves**

Impliqués dans des projets, des démarches globales et des actions, les élèves peuvent développer des compétences spécifiques qu'il convient de valoriser dans leur parcours scolaire. Une réflexion collective de l'équipe enseignante, et plus globalement de l'équipe éducative, est indispensable dans ce domaine (par exemple : quelle prise en compte dans le cadre des bilans de compétences trimestriels ou semestriels à l'occasion des conseils de classe ?). Les demandes de labellisations telles que les labellisations E3D peuvent être un catalyseur ; dans ce cadre les équipes sont notamment amenées à préciser les compétences spécifiquement travaillées, à penser leur évaluation et leur valorisation ;

- **Assurer une réelle progressivité des apprentissages par un travail collaboratif des équipes éducatives, basé sur l'expertise pédagogique et didactique des enseignants**

Ce travail, inscrit dans un territoire donné, contribue notamment à renforcer la cohérence des projets et actions que mène un élève au cours de sa scolarité. L'une des difficultés majeures pour les équipes éducatives est d'avoir une vision globale de ce parcours de façon à éviter des actions redondantes et à garantir la complémentarité des actions et projets menés au cours de la scolarité et la progressivité des apprentissages. Certains réseaux d'écoles et de collèges commencent à mettre en place, dans le cadre du parcours éducatif de santé, des outils permettant à chaque élève d'avoir une trace de son parcours. Les équipes éducatives ont formulé leur prise de conscience, à cette occasion, d'un certain manque de cohérence et de progressivité dans les actions proposées aux élèves. A titre d'exemple, un élève peut ainsi avoir plusieurs formations quasi identiques sur un même sujet (le tri des déchets, l'alimentation équilibrée, etc.) au cours de sa scolarité. Dans quelques cas, les interventions et actions mises en place au collège tiennent compte de ce qui a été fait à l'école et la progressivité est alors réellement une question qui est posée et pensée, et qui se traduit soit dans le choix de thématiques complémentaires, soit dans la démarche pédagogique utilisée (renforcement de la prise en compte des acquis antérieurs, démarche plus autonome des élèves, etc.) ;

- **Intégrer les déterminants sociaux et culturels de l'alimentation**, ainsi que la dimension collective, familiale et identitaire des comportements alimentaires<sup>55</sup>. Le lien avec les familles est essentiel et c'est bien la co-éducation qui est ici convoquée. Dans de nombreuses écoles, le lien avec les familles est renforcé à l'occasion de rencontres ou de projets autour de l'alimentation. À titre d'exemple, plusieurs écoles proposent aux parents de présenter des recettes régionales traditionnelles qui peuvent alors être source de questionnements et d'activités pédagogiques sur les aliments utilisés, leur production, leur conservation, mais aussi sur la place des repas dans divers contextes culturels.

## **2.3. Une approche collective et collaborative qui nécessite une culture commune, qui interroge les partenariats ainsi que la pertinence des outils**

### **2.3.1. Une référence pour tous les acteurs : le portail Éduscol « éducation alimentaire »**

Le portail Éduscol « éducation à l'alimentation »<sup>56</sup> propose des ressources référencées par les ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la santé pour favoriser la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation.

À travers les différentes rubriques proposées, ce portail est un outil essentiel pour contribuer à une culture commune de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation alimentaire de la jeunesse :

- en centralisant et en permettant un accès facile aux divers textes de cadrage des ministères concernés ;
- en établissant un lien entre les objectifs des plans et programmes nationaux et les

---

<sup>55</sup> Voir partie 2.3.2.

<sup>56</sup> <http://eduscol.education.fr/pid32788/education-a-l-alimentation.html>

- déclinaisons possibles dans le cadre de la scolarité des élèves ;
- en contextualisant les différentes thématiques, en synthétisant les enjeux et les notions essentielles, en proposant d'approfondir les réflexions sémantiques ou pédagogiques à partir de sites référencés ;
  - en fournissant des pistes et des outils pour la mise en œuvre et pour la formation continue (ancrages dans les enseignements, actions partenariales, etc.).

Les différentes rubriques sont autant de ressources mises à disposition de tous les acteurs de cette éducation alimentaire.

### **2.3.2. Des études, données, informations, qui peuvent nourrir la réflexion collective et contribuer à fonder des approches éducatives partagées**

#### **Des idées qui se dégagent de publications relatives à des études et expertises**

La mission s'appuie ici sur l'étude du Conseil économique et social de 2004, « Le rôle de l'éducation dans l'alimentation »<sup>57</sup>, ainsi que sur l'expertise collective demandée en 2010 à l'INRA par le ministère chargé de l'agriculture, basée sur près de 1 600 articles scientifiques<sup>58</sup> et sur des études publiées par certains des scientifiques rencontrés.

Les résultats de l'action « Développer l'éducation et la promotion de la nutrition et de la pratique physique », action 11.6 du plan cancer 2014-2019 pilotée par Santé publique France<sup>59</sup> ont été pris en compte également.

Plusieurs axes peuvent être dégagés de ces études et actions :

- La nécessité d'une volonté politique forte

La politique sociale est un levier fort pour permettre aux populations défavorisées et/ou peu diplômées, davantage touchées par l'obésité, de faire évoluer leurs pratiques alimentaires sans culpabilisation et en tenant compte des préoccupations qu'elles jugent plus importantes. L'alimentation peut se révéler être un outil d'insertion sociale. Les actions d'éducation à l'alimentation offertes par les associations, comme par exemple les ateliers cuisine proposés par les travailleurs sociaux des épiceries sociales, sont complémentaires d'autres actions et sont des leviers pour faciliter l'insertion des bénéficiaires<sup>60</sup>.

Dans un contexte de pluralité des facteurs et de diversité des acteurs impliqués dans l'éducation alimentaire, les actions menées seront d'autant plus efficaces qu'elles seront coordonnées et soutenues par les autorités concernées.

---

<sup>57</sup> Avis du CESE – 2004 - [http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2004/2004\\_01\\_michelle\\_ologoudou.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2004/2004_01_michelle_ologoudou.pdf). Voir annexe 14

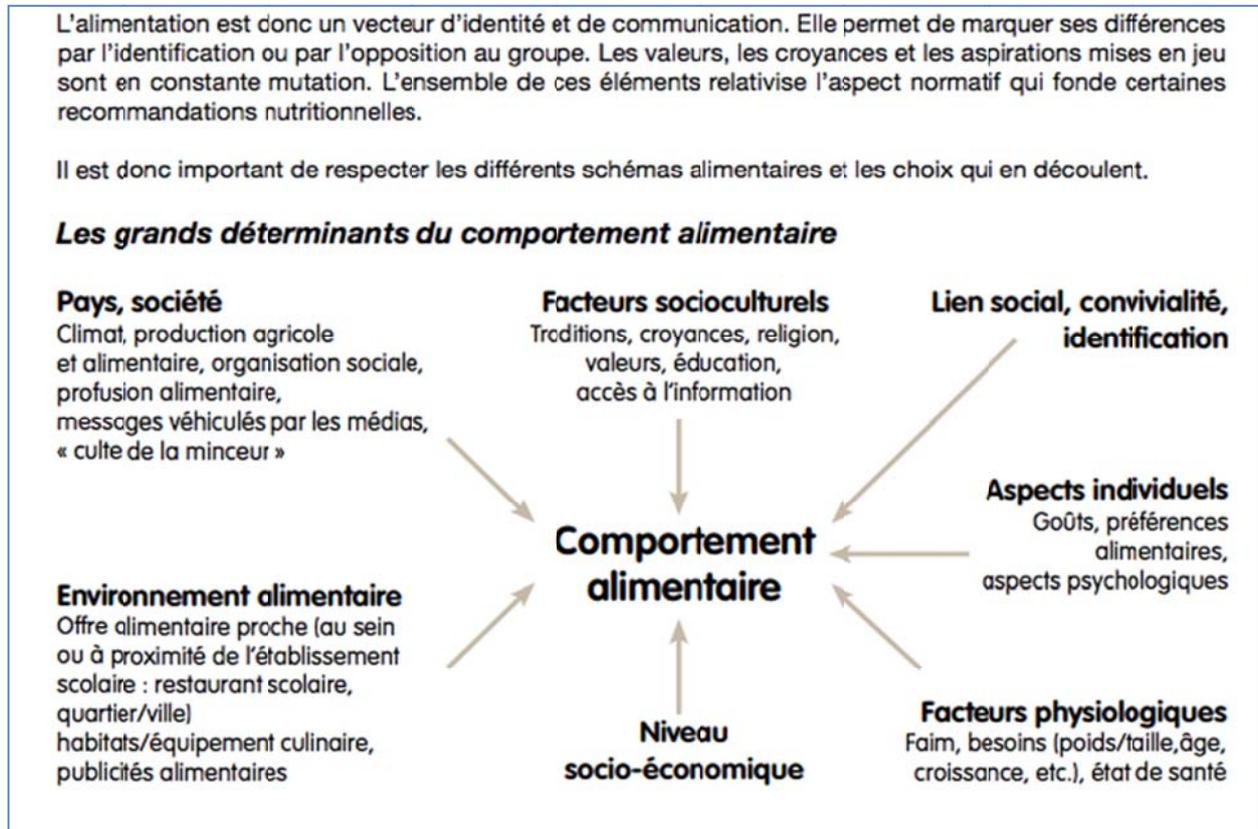
<sup>58</sup> « Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants, quelles actions pour quels effets ? » Expertise scientifique INRA – 2010. Voir annexe 9.

<sup>59</sup> « État des connaissances. Recensement et propositions pour le développement d'interventions efficaces sur l'alimentation et la santé physique en direction des jeunes. Résultats de l'action 11.6 du Plan cancer 2014-2019 ». Santé publique France décembre – 2017. – voir annexe 8.

<sup>60</sup> Voir annexe 11.

- Mieux appréhender les déterminants du comportement alimentaire

Les grands déterminants du comportement alimentaire ont été représentés par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)<sup>61</sup> en 2005 :



<sup>61</sup> L'Inpes, l'Institut national de veille sanitaire (InVs) et l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) regroupés dans l'Agence nationale de santé publique (Santé publique France), établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la santé créé par le décret n° 2016-523 du 27 avril 2016 (article R. 1431-1 et suivants du code de la santé publique).

✓ Facteurs socioculturels

Informé et agir sur les seuls produits ne suffit pas. Les comportements alimentaires ne relèvent pas du seul domaine de l'alimentation. Les normes sociales et les représentations, notamment celles du rôle nourricier des mères, structurent les comportements alimentaires.

✓ Niveau socioéconomique

Les campagnes d'information et de prévention en nutrition ont peu d'impact à court terme sur l'ensemble de la population. Elles atteignent surtout les catégories qui sont déjà sensibles au lien entre alimentation et santé.

✓ Aspects individuels

Le plaisir lié à la consommation d'aliments est accentué pour les aliments agréables au goût et peut aboutir à une forme d'addiction. Les préférences sensorielles se construisent dès les premières années. Les goûts et le répertoire alimentaire sont modifiés par les apprentissages, que ce soit dans un contexte familial ou dans un contexte scolaire. Proposer, de manière répétée, une variété d'aliments sans contraindre l'enfant amène au bout de quelques présentations son acceptation (communication Sophie Nicklaus<sup>62</sup>) et donc une plus grande variété dans les produits consommés.

✓ Environnement alimentaire

Les comportements sont influencés par la disponibilité, la variété de l'offre, le contexte d'achat et de consommation et la présentation des produits.

✓ Lien social, convivialité, identification

La régulation de la prise alimentaire est particulièrement efficace chez les jeunes enfants. La régulation se fait mieux si le mangeur est attentif à ses signaux physiologiques et porte attention à ce qu'il consomme. Les distractions augmentent la quantité ingérée (problème des écrans).

✓ Facteurs physiologiques

La compensation énergétique d'un repas sur l'autre se fait plus facilement en cas de déficit alimentaire que pour les excès alimentaires,

✓ La famille et l'école sont les acteurs principaux de cette éducation

La famille est le lieu principal de l'éducation à l'alimentation. Dans ce domaine, les différences socio-économiques creusent les inégalités en matière de santé. Une des missions de l'école est de contribuer à leur réduction. Cela peut passer par des actions simples mais demandant un engagement de la communauté éducative : la sensibilisation des parents et leur association à des actions menées au sein de l'école par exemple. Il s'agit d'éclairer les choix face à l'offre croissante et évolutive, d'apprendre ce qui relève de l'information et de la publicité.

✓ Le plaisir et la convivialité sont au cœur du modèle alimentaire français

Ce modèle alimentaire « évolue mais résiste », selon Claude Fischler<sup>63</sup>. La transmission familiale et sereine des savoirs sur les denrées et les pratiques culinaires connaît désormais des failles et laisse place à de véritables craintes et interrogations vis-à-vis de l'alimentation. Les transformations rapides ces dernières décennies de l'offre alimentaire et des pratiques alimentaires ont suscité de très nombreuses observations, réflexions et études, tant de la part de la communauté scientifique que du public.

---

<sup>62</sup> Sophie Nicklaus INRA Dijon Centre des sciences du goût et de l'alimentation - Étude Opaline sur les enfants jusqu'à 6 ans - 2012.

<sup>63</sup> Claude Fischler est un sociologue, auteur de nombreux ouvrages relatifs à l'alimentation humaine et directeur de recherche émérite au CNRS.

## **Des consensus qui se dégagent des rencontres avec des professionnels de santé**

La mission a rencontré des médecins et des diététiciens. Ils partagent une même approche pragmatique. Les habitudes alimentaires varient selon les pays. En France, il est d'usage de considérer que les apports journaliers sont ainsi répartis : 15 à 20 % au petit-déjeuner, 40 % au déjeuner, 10 à 15 % au goûter et 30 % au dîner.

Il y a aujourd'hui une intellectualisation de l'alimentation. Or les questions fondamentales restent quoi manger, comment préparer à manger, comment manger selon ses besoins.

Le temps du repas, moment de convivialité, contribue au vivre ensemble. Aussi la restauration scolaire constitue un temps fort de l'éducation alimentaire dans les établissements. Pour que ce moment se passe bien, il faut du calme, une durée suffisante, un espace adapté et un encadrement formé. Les adultes doivent avoir une attitude bienveillante et patiente. Ils doivent s'efforcer de comprendre ce que dit l'enfant à travers ses refus de manger. Il n'y a pas une seule bonne réponse éducative et la faim ou l'apprentissage de nouveaux goûts diffère d'un enfant à l'autre. Échanger sur les aliments proposés, leur préparation, doit permettre aux élèves d'exprimer leurs goûts, leurs réticences pour certains aliments, de prendre conscience des idées reçues. Ces temps d'échanges sont des temps forts de l'éducation alimentaire.

Le développement d'ateliers cuisine a pour objectif d'apprendre à préparer un menu et à réaliser le repas. L'objectif de tels ateliers est de promouvoir une alimentation diversifiée, équilibrée et plaisante en faisant découvrir des techniques culinaires valorisant certains aliments. Les familles étant les premiers acteurs de l'éducation alimentaire, les associer à ces ateliers contribuerait à promouvoir de bonnes habitudes alimentaires au sein de la société tout en faisant des repas des moments privilégiés d'apprentissage.

### **2.3.3. La nécessité d'une attention particulière face à la diversité des outils proposés**

Les enseignants ont accès à une documentation très riche pour les aider dans leurs activités. Ils peuvent également faire appel à des intervenants extérieurs. L'engagement des responsabilités de l'État dans le cadre scolaire et périscolaire justifie que des précautions soient prises quant au contenu des outils utilisés et que le rôle respectif des enseignants et des intervenants soit clairement défini<sup>64</sup> et discuté dans les comités de pilotage.

Chacun des partenaires<sup>65</sup> aborde les différents thèmes de l'éducation alimentaire selon son point de vue, marqué par son domaine de compétence.

Un travail collaboratif renforcé entre les acteurs de l'éducation nationale et ses partenaires autour de l'élaboration des outils pédagogiques contribuerait à mieux prendre en compte les exigences pédagogiques et la progressivité des apprentissages.

---

<sup>64</sup> Site Éduscol : <http://eduscol.education.fr/cid48591/intervenants-externes.html> - Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 modifiée relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

<sup>65</sup> Voir parties 2.4 et 3.4

### **R3. Renforcer la qualité pédagogique des outils utilisés en milieu scolaire :**

- élaborer un référentiel de l'éducation alimentaire
- renforcer la collaboration entre l'éducation nationale et ses partenaires dès l'amont des projets
- redéfinir le cadre de la labellisation des outils pédagogiques.

#### **2.3.4. Des formations partagées pour un travail collaboratif plus efficient**

Une culture commune à tous les acteurs est un élément clé de l'efficacité de l'éducation par nature transversale qu'est l'éducation alimentaire de la jeunesse. Si cette culture commune s'acquiert sur le terrain, notamment par des actions partenariales ou par l'élaboration de démarches globales et de projets éducatifs, la formation peut aussi fortement y contribuer.

Actuellement, dans de nombreuses académies et départements, les formations proposées restent souvent très catégorielles : formation disciplinaire et interdisciplinaire des enseignants, formation des personnels d'encadrement, des personnels de restauration, des gestionnaires, etc.

Dans certaines des académies visitées, des actions de formation intercatégorielles particulièrement pertinentes ont été observées. Ainsi la mission souhaite-t-elle évoquer notamment :

- des formations<sup>66</sup> proposées dans le cadre de la mise en œuvre de démarches globales de développement durable (E3D) qui regroupent de multiples acteurs d'un même secteur territorial, enseignants, personnels de direction et gestionnaires, agents de restauration ou d'entretien. La prise en charge des déplacements par la délégation académique à la formation ainsi que les autorisations d'absence accordées par la collectivité territoriale à certains de ses agents pour assister à ces formations sont des leviers efficaces ;
- des actions de formation destinées à différents acteurs de l'éducation alimentaire, enseignants, médecins, infirmiers, diététiciens et autres partenaires, et portant sur des questions relatives à la santé ou d'ordre psychosocial. A titre d'exemples :
  - ✓ une action de formation<sup>67</sup> qui avait été conçue sur l'axe « comment travailler sur les inégalités sociales sans stigmatiser les enfants pauvres ou obèses », abordant tout à la fois l'équilibre alimentaire, l'image de soi, l'activité physique, et permettant donc une approche globale de la question de l'éducation alimentaire ;
  - ✓ une formation d'établissement<sup>68</sup> « plaisir à la cantine » destinée à l'ensemble des personnels. La réflexion portait notamment sur ce qu'est « un adolescent qui mange » de façon à envisager des actions permettant de faire du temps de restauration un authentique moment de détente et de plaisir.

Promouvoir une culture commune est plus aisé quand il est possible de s'appuyer sur des partenaires organisés en réseau qui diffusent et relaient les messages. C'est particulièrement vrai pour les associations et les milieux professionnels. La mission citera les plateformes Agrilocal ou Régali (rencontres gustatives agricoles et ludiques) en Occitanie, l'organisation des associations

---

<sup>66</sup> Académie de Clermont-Ferrand.

<sup>67</sup> Académie de Nancy-Metz.

<sup>68</sup> Collège de Jarville – académie de Nancy-Metz.

dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon, ou le groupement d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Normandie.

#### **R4. Développer des formations intercatégorielles à toutes les échelles territoriales (académie, département, commune) :**

- favoriser les formations intercatégorielles, indispensables à une culture commune entre les différents acteurs de l'éducation alimentaire, quel que soit le champ abordé de cette éducation ;
- définir une labellisation, garante de leur conformité aux objectifs nationaux ;
- impliquer dans ces formations des professionnels.

## **2.4. Des partenariats multiples et très divers**

Le partenariat est l'un des éléments clés dans toute éducation transversale et les liens entre les réseaux associatifs et institutionnels contribuent à la réussite durable des projets et à leur diffusion vers d'autres territoires.

Dans le domaine de l'éducation alimentaire, qu'il s'agisse de la dimension santé ou de la dimension environnementale, le tissu associatif très dense constitue une richesse mais leurs interventions en milieu scolaire requièrent quelque vigilance. La mission a remarqué l'efficacité des actions engagées par des associations de petite taille comme par des réseaux.

Les interprofessions sont également des intervenants intéressants, dans le cadre évoqué au paragraphe 2.3.3.

### **• Les partenariats spécifiques avec les personnes morales de droit public : collectivités territoriales et chambres consulaires**

Conseils régionaux, départementaux, intercommunalités et communes sont des partenaires indispensables dont l'implication varie en fonction de leurs priorités et des moyens consacrés :

- restauration scolaire dans toutes ses dimensions : locaux et leur entretien, achats, production des repas, service et animation, formation des personnels techniques ouvriers et de service ;
- accompagnement social et médico-social, en partenariat avec l'ARS ou la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) à l'échelle de leurs territoires. Les contrats locaux de santé sont parfois le support d'actions à l'échelle de territoires communaux, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), métropoles, qui coordonnent des financements PNNS-PNA sur la base d'objectifs adaptés au contexte.

Les élus et les services se mobilisent aussi bien à partir des préoccupations de nature économique et budgétaire de la collectivité, telle que la réduction du volume des biodéchets des restaurants scolaires, que d'objectifs de valorisation des terroirs et productions locales, de préservation d'espaces de vie ruraux, urbains et périurbains, de constitution de plateformes locales d'approvisionnement aux côtés des organismes consulaires et des organisations professionnelles ou de soutien à des réseaux associatifs.

Lorsqu'ils sont mobilisés aux côtés des services de l'État et des réseaux d'accompagnement locaux, les départements peuvent accompagner la diffusion d'actions éducatives vers l'ensemble des collèges.

Dans certains territoires<sup>69</sup>, des actions pilotes de lutte contre le gaspillage ont évolué vers des démarches de selfs collaboratifs à l'origine d'une forte responsabilisation des jeunes collégiens en matière de comportements alimentaires. Le département met à disposition un chargé de mission qui accompagne les collèges dans la démarche, en relation avec le réseau régional d'éducation au développement durable et avec le PNA pour des projets alimentaires territoriaux.

En dehors des métropoles et établissements publics de coopération intercommunale susceptibles d'accompagner un grand nombre d'écoles et une population importante de jeunes mangeurs, le partenariat avec les communes passent par des relais associatifs forts et motivés, bien implantés dans le territoire et en capacité d'aider les petites équipes communales à mettre en œuvre les actions ou d'accompagner les équipes des établissements d'enseignement du second degré.

Les chambres d'agriculture, enfin, sont des partenaires présents pour l'appui à l'organisation de plateformes d'approvisionnement local, plus rarement d'aide au déploiement de certaines opérations telles « un fruit pour la récré », les relais du goût et l'accueil à la ferme.

- **Les partenariats entre les services de l'État (rectorats, ARS, services du préfet)**

En pratique, la gouvernance régionale s'exerce plus volontiers par des partenariats institutionnels à format resserré, le plus souvent autour des financeurs : ARS, DRAAF, rectorats, DREAL, ADEME, collectivités territoriales, dans une configuration qui peut varier en fonction des objectifs opérationnels poursuivis. Elle est fréquemment complétée par des comités de pilotages adaptés aux thématiques ou aux territoires qui associent notamment collectivités et acteurs associatifs.

Il n'existe pas de gouvernance régionale spécifique à l'éducation alimentaire de la jeunesse. Comme rappelé *supra*, le comité régional de l'alimentation (CRALIM), qui compte une centaine de personnes avec des représentants des milieux professionnels et des associations, est l'instance de pilotage des quatre axes du PNA. Il ne répond pas toujours aux besoins de terrain d'une gouvernance spécifique de l'éducation alimentaire de la jeunesse.

Dans leurs réponses au questionnaire envoyé par la mission, les DRAAF expriment un fort besoin de renforcer la collaboration avec les rectorats et les contacts avec les inspecteurs de l'éducation nationale, tant du premier degré que du second degré (IEN, IA-IPR), les référents thématiques (coordonnateurs EDD, référents santé, etc.) ainsi qu'avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN). Cela s'accompagne d'une volonté de travailler en lien avec les ARS sur des projets territoriaux ciblés. À cette fin, il faut assurer un portage politique au bon niveau. Cette approche est en parfaite cohérence, par exemple, avec l'approche des rectorats rencontrés sur le terrain en Occitanie où il existe un partenariat solide et bien installé autour de l'éducation alimentaire de la jeunesse.

---

<sup>69</sup> Voir l'exemple du Puy-de-Dôme et la partie 3 du rapport.

## 2.5. L'importance des CESC (Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) aux différentes échelles territoriales

Plusieurs instances sont concernées par la mise en œuvre de projets et d'actions contribuant à l'éducation alimentaire dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) :

- au niveau académique
  - Une cellule académique de pilotage de la politique éducative de santé sous la responsabilité d'un proviseur ou d'un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional établissement et vie scolaire IA-IPR EVS) et réunissant les conseillers techniques du recteur (médecin, infirmier, assistant de service social, psychologue, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés [ASH], etc.) assure l'accompagnement opérationnel du parcours éducatif de santé et gère les partenariats associant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), les ARS et les collectivités territoriales ;
  - Le Comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CAESC) est également une instance impliquée dans la mise en œuvre de l'éducation alimentaire de la jeunesse. Le CAESC définit les grands axes des actions portées dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Pour les domaines faisant l'objet d'une coordination entre académies d'une même région académique, en matière de santé par exemple, il tient compte des orientations stratégiques définies dans ce cadre. Il veille à l'équilibre de l'offre sur le territoire académique, est à l'initiative des expérimentations et des actions innovantes, associe les partenariats interministériels et impulse une dynamique auprès des acteurs locaux. Il constitue ainsi une instance de coordination du réseau des comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté en s'appuyant sur les remontées et les besoins qu'ils ont formulés. Il établit un bilan annuel d'activités.
- au niveau infra-académique
  - une instance de pilotage départemental : le CESC<sup>70</sup> départemental (CDESC). Le CDESC est fédérateur d'une politique éducative globale en lien avec les priorités territoriales définies en direction des jeunes. Il repose sur un pilotage au plus près des réalités du territoire et s'appuie sur les orientations impulsées par les réseaux et dispositifs locaux liés à l'éducation prioritaire, à la politique de la ville, à la prévention de la délinquance et à la politique régionale de santé.

Cette instance constitue un appui pour le développement des projets éducatifs des CESC d'établissement, des CESC interétablissements et des CESC interdegrés à partir des besoins constatés. Le CDESC a donc vocation à accompagner le déploiement du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen dans chaque établissement d'enseignement scolaire en :

- veillant à la cohérence des actions et projets menés par les CESC du département ;
- renforçant la synergie entre tous les acteurs de la communauté éducative, en particulier dans la dynamique de la coéducation avec les parents d'élèves ;

---

<sup>70</sup> Circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 relative aux orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

- en favorisant une réflexion collaborative sur les pratiques pour permettre une consolidation de l'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
  - rendant lisibles et visibles les partenariats institutionnels et associatifs ;
  - définissant des objectifs de formation ;
  - en favorisant les projets permettant la participation des réservistes citoyens aux actions conduites dans les établissements scolaires.
- une instance de pilotage au niveau du bassin (le CESC de bassin ou le CESC inter-degrés). Afin d'assurer une cohérence et une continuité de l'action éducative sur un territoire de la maternelle à la classe de troisième, dans le cadre de la scolarité obligatoire, un CESC inter-degrés peut être mis en place. Son installation doit être privilégiée particulièrement dans l'éducation prioritaire et dans les zones rurales, à l'échelon d'un bassin de formation qui réunit un collège et les écoles primaires de son bassin de recrutement. Un CESC inter-établissements, entre collèges, entre lycées ou entre collèges et lycées peut également s'inscrire dans une collaboration éducative et la mise en place de formations communes rapidement opérationnelles et organisées sur site.
  - au niveau des écoles et établissements :
    - Au niveau local, la politique éducative sociale et de santé trouve sa déclinaison au plus près de l'élève dans le cadre de chaque projet d'école et de chaque projet d'établissement. Chaque projet d'établissement doit comporter des projets d'actions relatifs à la mise en œuvre du parcours éducatif de santé, tenant compte des besoins des élèves et des caractéristiques du territoire ;
    - Les conseils de la vie collégienne ou de la vie lycéenne sont le lieu d'expression de la parole des élèves, par exemple sur les questions de santé ou de restauration, avant même qu'un projet soit présenté en conseil d'administration.
    - Le CESC, existant dans chaque établissement du second degré, est une instance de réflexion, d'observation et de proposition. Il réunit des enseignants, des parents et des élèves, des personnels d'éducation, sociaux et de santé, des représentants des collectivités territoriales et parfois des représentants des partenaires institutionnels. Le CESC élabore et veille à la mise en œuvre d'un projet d'éducation à la citoyenneté et à la santé intégré au projet d'établissement. En liaison avec les membres du CESC, le chef d'établissement assure le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions programmées. Il peut déléguer la mise en œuvre de la programmation à différents chefs de projet. Une communication interne dynamique et structurée est essentielle pour la réussite des projets. Elle permet de mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Il revient à chaque CESC, en fonction du diagnostic en matière de besoins des élèves, de définir la stratégie et les orientations de travail, de proposer les actions à engager au sein de l'établissement et les modalités d'évaluation. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

La mission considère comme essentielle l'existence de CESC fonctionnels et interconnectés entre les différentes échelles territoriales. Elle estime que ces instances permettent de mieux déployer la démarche d'éducation alimentaire de la jeunesse en lui donnant une visibilité politique, en la crédibilisant auprès des partenaires, en créant de meilleures conditions pour le travail en commun dès lors que celui-ci est organisé.

Toutefois, les constats effectués par la mission, tant dans les remontées des questionnaires que dans les constats effectués lors des visites en académie, permettent de mettre en évidence quelques points saillants :

- les CAESC ne sont pas toujours réellement opérationnels, il y a une grande diversité entre les académies dans ce domaine ;
- les DRAAF n'identifient pas souvent les CAESC comme une instance décisive de mise en œuvre de la politique académique en matière de santé et de citoyenneté ;
- les médecins et infirmières scolaires soulignent l'importance de la coordination des actions et de leur portage politique, de leur formation continue. Ils souhaitent renforcer les liens avec les enseignants ;
- les CDESC se mettent en place progressivement, mais là encore une grande diversité territoriale persiste ;
- les CESC de bassin et les CESC interdegré ne sont pas fréquents. Lorsqu'ils existent ils témoignent d'une réelle volonté de pilotage, d'impulsion et de mise en cohérence d'actions et de projets dans les domaines de la santé et de l'EDD notamment ;
- les CESC d'établissement sont une réalité et sont opérationnels dans la grande majorité des cas<sup>71</sup> ;
- l'articulation entre les différents niveaux territoriaux de pilotage est souvent insuffisante, voire parfois inexistante. Cela nuit à la cohérence des actions menées et à une réelle progressivité des apprentissages des élèves ;
- sur de nombreux territoires, la collaboration effective entre les personnels enseignants et d'inspection et les personnels de santé n'est pas réellement approfondie et ne se traduit pas dans des actions concertées réellement construites autour des apprentissages des élèves et de leur progressivité. La mission a pu constater l'impact très positif d'un pilotage efficient et réellement articulé entre les différentes échelles territoriales (de l'académie à l'établissement)<sup>72</sup>.

---

<sup>71</sup> À titre d'exemple : cf. enquête de l'Inspection académique du Calvados.

<sup>72</sup> Cf. partie 3.

**R5. Renforcer le pilotage de l'éducation alimentaire de la jeunesse par les CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) à toutes les échelles territoriales en veillant à leur articulation :**

- développer les relations entre les CESC des différentes échelles territoriales, notamment en systématisant la présence au comité académique (CAESC) des CESC d'établissements, de bassins ou de départements ;
- associer les DRAAF en tant qu'acteurs institutionnels régionaux<sup>73</sup> ;
- inciter les établissements à s'engager dans la conception de projets sur l'ensemble d'un cycle ;
- valoriser les projets les plus performants menés dans les établissements en leur donnant davantage de visibilité.

### **3. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS**

L'éducation alimentaire repose sur les enseignements, sur les actions d'informations réalisées auprès des élèves et sur les actions et projets dans lesquels ils sont impliqués.

La mission a pu constater des initiatives nombreuses et prenant des formes très diversifiées dans les écoles et établissements scolaires (actions partenariales, projets, démarches globales parfois, évolution de la restauration scolaire).

Dans cette partie du rapport, la mission évoquera des actions menées sur le terrain qui lui ont paru particulièrement pertinentes. Ces actions concernent les différents temps de présence de l'élève à l'école (temps d'enseignement, temps périscolaire, temps de restauration scolaire).

#### **3.1. Un regard global sur la mise en œuvre des opérations du PNA**

La mission n'a pas pu disposer d'un recensement représentatif de la mise en œuvre de ces opérations. Elle a pu néanmoins dégager de ses observations et recherches le bilan global suivant :

- l'opération « classe du goût » est mise en œuvre dans de nombreuses écoles primaires dans le cadre de partenariats ;
- l'opération « semaine du goût » est également bien installée dans les pratiques et mise en œuvre dans la plupart des territoires ;
- l'opération « un fruit à la récré »<sup>74</sup> a suscité un engouement initial. Cependant divers problèmes ont émergé : sources d'approvisionnement (familles ou producteurs locaux), financement (lourdeur des procédures), heure de distribution (confrontation avec la question du grignotage s'il est consommé à la récréation du matin) ;
- l'opération « plaisir à la cantine » connaît, quant à elle, un succès grandissant. Elle nécessite un investissement important des équipes éducatives et de restauration. Elle se décline de façon très diversifiée.

---

<sup>73</sup> Cette formule est reprise de la circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016 « orientations générales pour les CESC » parue au BOEN du 25 août 2016.

<sup>74</sup> Voir annexe 10.

## 3.2. L'éducation alimentaire déclinée sur les temps d'enseignement

L'éducation alimentaire repose en premier lieu sur les enseignements disciplinaires et transdisciplinaires ainsi que sur les actions mises en place sur ces temps d'enseignement.

### Les enseignements

Si certains enseignements sont plus concernés que d'autres par les thématiques liées à la santé et à l'environnement, il est important de rappeler ici que tous les champs disciplinaires sont concernés, y compris l'enseignement moral et civique. Tout enseignant peut donc s'impliquer dans l'éducation alimentaire. Au-delà des savoirs indispensables à faire acquérir à l'élève dans les domaines de la santé et de l'environnement en lien avec des thématiques de l'alimentation, c'est la construction et le renforcement de compétences spécifiques qui sont visées. Les séquences pédagogiques les plus pertinentes sont celles où l'élève est réellement impliqué dans la démarche suivie, où il est acteur de la construction de ses savoirs et compétences (*cf. partie 2*).

Toute action pédagogique qui peut contribuer à renforcer la motivation des élèves et à donner du sens aux savoirs et compétences acquises est pertinente. Ainsi, des sujets et questions en lien avec la thématique de l'alimentation peuvent constituer des entrées et des supports pédagogiques motivants pour construire des scénarios pédagogiques disciplinaires ou travailler en interdisciplinarité. À titre d'exemples, la mission évoque :

- l'initiative intéressante d'une formatrice de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)<sup>75</sup> qui a créé un livret d'apprentissage de la lecture sur l'intérêt du petit-déjeuner, livret envoyé à toutes les écoles d'un même territoire ;
- le travail inter et pluridisciplinaire mené à l'occasion d'un cross organisé pour les classes de cinquième<sup>76</sup> : implication des enseignements de sciences de la vie et de la terre (SVT), de mathématiques, d'éducation physique et sportive (EPS) et de technologie notamment, pour un travail sur le fonctionnement du corps à l'effort, mais aussi pour la réalisation de tee-shirts portant un slogan lié à la santé, slogan créé et choisi par les élèves ;
- la réalisation « d'agendas scolaires santé » dans les écoles de certains départements et en partenariat avec la Ligue contre le cancer<sup>77</sup>. Ce projet est généralement mené en CM2, voire en CM1. Les élèves de ces classes réalisent des dessins, identifient des informations qui leur paraissent importantes, et proposent des slogans dans le domaine de la santé. Ces productions viennent illustrer un agenda scolaire distribué à l'ensemble des élèves des écoles du territoire. L'élève utilisateur y trouve, dans un langage et sous une forme adaptée à son âge, des conseils pour se sentir bien, pour faire des choix favorables à sa santé, pour partager de bons moments avec ses camarades. Les slogans et documents insérés dans l'agenda sont également sources de questionnements qui peuvent être utilisés dans les enseignements. La réalisation de ces agendas scolaires est intéressante pour les élèves concepteurs et réalisateurs, mais aussi pour les élèves utilisateurs ;
- le projet EAThink<sup>78</sup> « penser global, manger local » mis en œuvre dans l'académie de

---

<sup>75</sup> Académie de Strasbourg.

<sup>76</sup> Académie d'Orléans Tours.

<sup>77</sup> Exemples du Calvados et de l'Indre-et-Loire.

<sup>78</sup> Projet EAThink 2015 – financé à 85 % par le programme DEAR de l'UE (*Développement Education and Awareness Raising*, soit éducation au développement et travail de sensibilisation). Cela a été cofinancé par la région Normandie et la fondation Charles Leopold Mayer pour le Progrès de l'Homme. En France, c'est l'académie de Caen qui a été choisie comme territoire de projet. Le projet a été mené de début 2015 à fin 2017. Il a impliqué une centaine d'enseignants et plusieurs milliers d'élèves autour de la thématique des circuits courts et d'une alimentation saine, durable et équilibrée.

Caen. Il s'est traduit notamment par un « manuel d'éducation à l'alimentation durable à destination des enseignants ». Cet ouvrage aide les enseignants du primaire et du secondaire à introduire les problématiques alimentaires dans leurs projets pédagogiques quotidiens. Le manuel leur permet de s'inspirer des expériences et des idées de leurs collègues de 14 pays différents. Ce document peut être utilisé comme une boîte à outils pour créer d'autres modules pédagogiques et pour adapter les activités à des âges, à des sujets et à des contextes différents. Une caractéristique clé des modules d'EAThink est l'attention portée à l'apprentissage expérimental : la plupart des processus d'apprentissage commencent à partir d'une expérience concrète liée aux questions alimentaires, amenant souvent les élèves à interagir avec des acteurs externes. Les instances académiques ont joué un rôle important dans la mise en œuvre de ce projet, utilisé notamment dans un cadre de formation pédagogique des enseignants.

## **Les séances d'information dans le domaine de l'éducation alimentaire**

Les séances d'information peuvent être assurées par des acteurs variés : infirmières, agents territoriaux de l'établissement, experts scientifiques, partenaires, etc. Ces séances sont d'autant plus pertinentes en termes d'apprentissages pour les élèves qu'elles sont articulées avec les enseignements et que l'élève y est actif. Il faut que ce dernier se soit posé des questions pour que les informations apportées fassent sens pour lui et que sa réflexion personnelle soit sollicitée. La mission a constaté que, trop souvent encore, lors de ces séances, un discours descendant et injonctif est proposé aux élèves, discours qui à lui seul n'est guère formateur. Un travail collaboratif entre enseignants et personnels de santé, voire une formation inter catégorielle commune, sont autant de leviers pour optimiser et renforcer la pertinence de ces interventions réalisées sur le temps d'enseignement.

La mission a pu constater à plusieurs reprises la différence d'attention des élèves, d'impact sur les apprentissages (renforcement de compétences et intégration des nouveaux savoirs), entre des séances conçues essentiellement comme un apport d'informations aux élèves et des séances pour lesquelles un réel scénario pédagogique pensé en termes d'objectifs de savoirs et de compétences et adapté au contexte local et au public visé était mis en œuvre.

Les séances d'information les plus pertinentes sont également celles qui « parlent aux élèves » en ce sens qu'elles les concernent directement, qu'elles font écho à leur environnement proche et à leur vécu. La mission tient à souligner ici l'intéressant travail effectué dans plusieurs territoires par les infirmières scolaires qui se basent sur les questionnaires renseignés au cours de la visite des douze ans pour identifier les problématiques de santé des jeunes de l'établissement, et ainsi définir et prioriser les besoins de formation et d'information des élèves du collège ou du secteur. Le CESC d'établissement est alors le lieu de partage de ces informations et d'impulsion d'une réflexion pédagogique débouchant sur des actions adaptées aux besoins.

### **3.3. La contribution de la restauration scolaire à l'éducation alimentaire de la jeunesse**

Le déjeuner au restaurant scolaire est pour certains élèves parfois le seul repas équilibré, voire le seul repas, de la journée. Il contribue aussi, même dans ces conditions très difficiles, à une meilleure perception des règles de l'équilibre alimentaire et des moyens de disposer d'un repas de qualité pour le prix le moins élevé possible.

#### **Les objectifs de la restauration scolaire**

Dans son avis n°77 sur les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire, adopté le 4 juillet 2017, le CNA vise « l'atteinte d'objectifs de trois niveaux complémentaires ». Il y a d'abord la réponse aux besoins physiologiques et nutritionnels, la civilité, le savoir-vivre, dans un « moment de récupération et de ressourcement ». Cet objectif essentiel est d'autant plus crucial que la satisfaction des besoins nutritionnels semble concourir aux performances cognitives des élèves<sup>79</sup>. En deuxième lieu, ce temps permet la découverte de produits, de métiers, la transmission culturelle, l'apprentissage de l'équilibre alimentaire, des valeurs de l'aliment, des origines des produits, la prévention du gaspillage. Il contribue à des objectifs de santé publique. Enfin, le contexte politique local pourra orienter vers « l'insertion dans l'économie locale à travers l'ancrage territorial, l'appui au développement des filières locales, [...] l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement ».

Quel que soit le domaine, la construction personnelle d'un enfant ou d'un jeune sera facilitée s'il perçoit une continuité éducative, une cohérence, entre ce qu'il entend avant, pendant et après l'école. Le temps du repas dans le restaurant scolaire est aussi un temps éducatif, où l'élève continue à apprendre. Prenant environ 140 repas chaque année dans ce cadre, il y rencontre certes de nouvelles saveurs, de nouvelles présentations, mais il apprend aussi à reconnaître et accepter les différences, à suivre des règles, à respecter le travail des autres et le confort de ses voisins, à vivre ensemble.

#### **L'importance quantitative de la restauration scolaire**

À la rentrée 2016<sup>80</sup>, la France comptait environ 13 millions d'élèves. La fréquentation de la restauration scolaire a augmenté pour de nombreuses raisons : travail des femmes, éloignement des établissements scolaires à mesure de l'allongement des scolarités, familles mono parentales. Mais la fréquentation de la restauration scolaire est beaucoup plus faible dans les écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il faut aussi noter que la restauration scolaire est peu répandue dans certains territoires ultramarins. Le rapport suscité du CNESCO cite les chiffres de 40 % dans les collèges de l'éducation prioritaire et de 25 % dans ceux en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+), soit les plus défavorisés socialement. Une politique active de prise en charge du coût par les collectivités territoriales, partielle ou totale, pour les élèves les plus défavorisés, peut augmenter la fréquentation. Les collectivités territoriales interviennent inégalement pour réduire le prix des repas pour les familles. La gratuité demandée pour les budgets familiaux les plus réduits n'est pas encore la règle, ce qui prive nombre d'enfants de ce service<sup>81</sup>.

---

<sup>79</sup> Rapport CNESCO sur la restauration scolaire déjà cité.

<sup>80</sup> Source Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) 2017.

<sup>81</sup> Rapport IGEN 2015, Jean-Paul Delahaye, Grande pauvreté et réussite scolaire.

## **Le coût de la restauration scolaire**

Le premier frein que rencontre le responsable des achats est un frein économique. Le budget dont il dispose pour acheter les denrées alimentaires est le plus souvent très contraint, qu'il s'agisse d'une restauration concédée ou d'une gestion directe. Il représente environ le quart du coût global du repas<sup>82</sup>. C'est aussi le seul poste réellement modulable.

Les chefs cuisiniers en restauration scolaire ont par ailleurs un cahier des charges strict, défini par les collectivités territoriales dont ils dépendent. Celui-ci peut être un frein pour profiter des opportunités d'approvisionnement. Il incite parfois les chefs cuisiniers scolaires et les intendants à se regrouper en centrales d'achats pour faciliter l'approvisionnement auprès de producteurs locaux. Une dynamique « gagnant/gagnant » s'instaure : les producteurs sont certains d'écouler une partie de leur production et les cuisiniers scolaires sont certains de disposer de produits de saison.

## **La restauration scolaire : un temps fort et un levier important pour l'éducation alimentaire de la jeunesse**

La restauration scolaire contribue à donner du sens aux savoirs et compétences travaillés dans le cadre des enseignements, que ce soit dans le registre du lien alimentation/santé ou dans le registre alimentation/EDD.

Les politiques territoriales en matière de santé, de soutien aux producteurs locaux, de prise en compte des enjeux environnementaux, se traduisent bien souvent par des contraintes spécifiques imposées à la restauration scolaire, comme la mission a pu le constater dans plusieurs territoires. Ainsi, le cahier des charges à destination des responsables de la restauration scolaire impose, selon les territoires, un pourcentage plus ou moins important de produits bio, de recours aux circuits courts, de consommation prioritaire de produits de saison. Après avoir dans un premier temps incité à favoriser l'achat de produits « bio », beaucoup de collectivités ont poursuivi leur réflexion et privilégient désormais les circuits courts, bio si possible.

Par ailleurs, les personnels de restauration scolaire, surtout lorsque les plats sont cuisinés sur place, sont de plus en plus attentifs aux comportements des élèves. Dans nombre d'établissements visités par la mission, ces personnels sont très présents auprès des élèves, attentifs à ceux qui ne prennent pas un repas équilibré, initiant des échanges avec les jeunes pour les inciter à goûter, à équilibrer leur repas, à ne pas prendre plus que le nécessaire pour éviter le gaspillage, etc.

La mission a aussi pu constater des initiatives originales et intéressantes<sup>83</sup> dans un cadre d'éducation alimentaire :

- le développement de « bars à salades », de « bars à soupe » : ces dispositifs contribuent à limiter le gaspillage alimentaire, les élèves pouvant se resservir autant qu'ils le veulent, prennent initialement de plus petites portions ;
- la mise en œuvre de pratiques qui visent à limiter les emballages dans une optique de réduction des déchets en faveur de la préservation de l'environnement. À titre d'exemple : yaourts ou fromages blancs issus de producteurs régionaux, disponibles en gros pots et servis en petits ramequins ;

---

<sup>82</sup> Région Pays de la Loire, Maîtrise des coûts en restauration collective, 2012.

<sup>83</sup> À l'exemple du collège La Charme, à Clermont-Ferrand.

- l'introduction progressive de nouveaux aliments : tout d'abord avec de très petites portions « pour goûter », puis la semaine suivante en plus grande quantité. Cette méthode se révèle avoir de réels impacts pour amener les jeunes à consommer certains légumes régionaux peu courants dans leurs repas habituels.

La mission a également observé une généralisation de la réflexion menée par les personnels de restauration en lien avec l'équipe de pilotage de l'établissement, les élus au CVL (Comité de la vie lycéenne) ou au CVC (Comité de la vie collégienne) et les parents d'élèves, pour améliorer les conditions mêmes dans lesquelles se déroulent les repas : plus de temps donné, plus de sérénité, plus d'attention portée à l'élève... Ces éléments sont essentiels pour faire des temps de repas de réels temps de convivialité et de bien-être.

La mission regrette qu'il y ait encore très peu de projets intercatégoriels au sein des EPLE, projets associant notamment enseignants et personnels de restauration. Dans les quelques établissements où un réel travail collaboratif existe (par exemple dans le cadre de démarches E3D labellisées), la plus-value pour les élèves, mais aussi pour les équipes, est une évidence. Ce travail collaboratif est fortement impulsé dès lors que des formations intercatégorielles sont proposées.

Au-delà des questions d'équilibre alimentaire, de diversification de l'alimentation, d'impacts environnementaux des comportements alimentaires, le temps de restauration scolaire est également un moment fort pour décliner la dimension bien-être associée aux repas. L'espace disponible, son organisation, la qualité de l'ambiance sonore, le temps disponible, sont autant de paramètres qui nécessitent une réflexion collective au sein des établissements. De plus en plus d'équipes éducatives s'emparent de la réflexion dans ces domaines et des aménagements sont de plus en plus couramment proposés. Il conviendrait toutefois de développer la communication interne sur les modifications apportées, leur sens, leur impact, de façon à contribuer à la culture commune au sein de l'établissement. Dans les établissements où la réflexion dans ce domaine est réellement partagée au sein de l'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement, une articulation peut être établie avec les enseignements. Cette cohérence entre les apprentissages et la réalité de la vie au sein de l'établissement contribue à donner du sens à la fois aux actions menées, mais aussi aux savoirs construits, constituant ainsi une réelle plus-value en termes de formation des élèves, plus-value d'autant plus importante que les élèves sont réellement impliqués dans les différentes étapes des projets menés.

### **La question du petit-déjeuner et du goûter**

Contrairement à d'autres pays et comme le rappelle le PNA, le modèle alimentaire français comporte trois repas. La restauration scolaire s'est centrée sur le déjeuner. Mais selon les travaux consultés par la mission, le petit-déjeuner<sup>84</sup> et la collation du goûter participent fortement à l'équilibre alimentaire, notamment en diminuant le grignotage source de prise de poids. Le petit déjeuner aide à l'attention des enfants et le goûter leur permet d'attendre le dîner dans de bonnes conditions.

L'organisation d'un accueil petit-déjeuner avant le démarrage des cours a donné lieu à de nombreuses initiatives appréciées, notamment en collège. Toutefois ces actions se limitent le plus souvent à l'organisation d'un petit déjeuner, généralement pour les classes de 6<sup>ème</sup>, une fois au cours de l'année. Pour renforcer l'impact de ces séances, il est indispensable que les élèves soient réellement impliqués dans la réflexion sur la composition et l'organisation de ce petit-déjeuner, mais aussi dans la communication qui est faite autour de cette action au sein de l'établissement et

---

<sup>84</sup> Voir annexe 12.

auprès de leurs familles. Plusieurs collèges mènent dans ce domaine un travail remarquable.

L'importance du goûter et sa composition pourraient aussi être plus développées. Des ateliers peuvent être proposés pour faire découvrir ce que peut être un goûter équilibré, comment le composer, le varier, l'adapter à son activité.

### **3.4. Les partenariats sont nombreux**

Les actions et projets collaboratifs avec des partenaires de l'école sont très nombreux, surtout dans le premier degré et au collège. Là encore, l'essentiel est la réelle implication des élèves.

La mission s'est rendue dans des territoires sélectionnés en partie parce que s'y développaient des partenariats diversifiés.

Parmi les bonnes pratiques de démarche cohérente et susceptible d'être reproduite, il faut citer les travaux menés avec les collectifs régionaux de diététiciens, les associations pour l'éducation populaire et le développement durable (GRAINE, CPIE, FRCIVAM, l'association VIF<sup>85</sup>), des associations et collectifs réseaux et relais du goût.

Au-delà des opérations décrites plus haut comme « plaisir à la cantine », « un fruit à la récré » ou « les classes du goût » (voir supra 3.1), des actions plus larges sont à mentionner au titre des bonnes pratiques.

Ainsi, dans l'académie de Strasbourg qui correspond à l'ancienne région Alsace, la démarche CAAPS (comportement alimentaire des adolescents, le pari de la santé) est soutenue par le rectorat et la DRAAF, l'ARS, la DRDJSCS et le régime local de sécurité sociale. Centrée sur l'alimentation et l'activité physique, elle répond à une priorité régionale de santé : réduire la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents. Elle vise les personnels de l'éducation nationale, les élèves et les familles.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, dont le territoire est celui de l'ancienne région Auvergne, l'ARS s'est appuyée sur les contrats locaux de santé pour former et sensibiliser les animateurs périscolaires à l'éducation alimentaire de la jeunesse. La mission a remarqué la présence de la DRAAF dans le comité de pilotage de l'éducation au développement durable et l'engagement du rectorat qui relaie vers les établissements les appels à projet du PNA.

L'académie de Caen (territoire de l'ancienne région Basse-Normandie) a organisé depuis 2014 - avec la DRAAF, d'autres services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et des associations - le REGAL (réseau pour éviter le gaspillage alimentaire) qui intervient dans plus de 100 établissements scolaires et EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) dans le cadre d'un défi « assiette vide ». Dans la même démarche, des entreprises et des interprofessions ont signé la charte. Cet esprit partenarial a conduit à créer en 2009 un groupe d'appui à l'E3D avec l'académie, la DRAAF, la DREAL (Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement), l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'Agence de l'eau Seine – Normandie.

---

<sup>85</sup> CPIE : centres permanents d'initiatives pour l'environnement ; FRCIVAM : fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural ; VIF : vivre en forme, travaillant sur des projets ville santé. Le programme Vif, « Vivons en forme » est le nouveau nom du programme « EPODE » (Ensemble Prévenons l'Obésité Des Enfants). Initié par l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé, il a été lancé en 2004 dans dix villes françaises.

En Occitanie, les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont développé de longue date des démarches partenariales. Différentes, ces démarches tendent à converger depuis la réforme territoriale. Sont particulièrement à mentionner :

- sur l'académie de Montpellier, un enseignant est partiellement déchargé pour travailler sur l'éducation au goût ;
- dans l'académie de Toulouse, la DRAAF promeut les classes du goût. Des diététiciennes sont formées et forment des infirmières de l'éducation nationale lesquelles forment leurs pairs ;
- un réseau d'éducation au goût, co-piloté par le rectorat et la DRAAF, fonctionne dans l'académie de Montpellier. Il fédère des associations et des professionnels ;
- dans ces deux anciennes régions, l'ARS finance un projet territorialisé par département sur un bassin de vie de l'ordre de 50 000 personnes.

### **Des démarches globales mobilisent l'ensemble de la communauté éducative et s'inscrivent dans un temps plus long**

De telles démarches relèvent le plus souvent du projet d'école, de réseau ou d'établissement. Elles visent à assurer la continuité et la cohérence des enseignements et des apprentissages. Elles permettent le partage d'expériences et de pratiques, l'échange entre les élèves et les autres acteurs. Elles ont le souci de mettre les élèves au cœur du projet et de veiller à leur implication effective (voir supra 2.2).

D'ampleur variable ces projets ont pour caractéristique commune d'associer des actions sur les temps d'enseignements à des actions dans le temps de la vie scolaire, de la restauration, plus rarement dans les autres temps périscolaires.

Menées à l'échelle d'un ou plusieurs établissements, ces démarches répondent aux objectifs qui ont conduit à la mise en place des parcours éducatifs et des démarches E3D<sup>86</sup>. Dans le cadre des labellisations académiques de démarches E3D, la mission a pu constater une augmentation significative des projets en lien avec l'alimentation<sup>87</sup>.

Les parents sont associés à des degrés divers, allant de l'information à la participation, voire à l'accompagnement des familles pour les aider à adopter des comportements alimentaires adéquats. La dimension partenariale est conséquente, impliquant le plus souvent les collectivités territoriales, des partenaires professionnels de santé et des associations.

---

<sup>86</sup> Démarche et labellisation E3D : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73193](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73193)

<sup>87</sup> Voir le partage d'expériences sur le portail national EDD : <https://canope.ac-amiens.fr/edd/index.php/actions-pedagogie/etablissements-en-action>

## **Un exemple des potentialités de ces démarches : le projet « Goûter le monde autour de moi »**

« Goûter le Monde Autour de Moi (G2M) » est un exemple de projet éducatif territorial pluridisciplinaire, multi-niveaux et passerelle autour de l'alimentation, l'environnement et la citoyenneté, mais aussi l'art et la culture. Il vise à sensibiliser les élèves sur les fruits et légumes, leurs qualités (goût, fraîcheur, apport nutritionnel), leur provenance, leur mode de production et leur saisonnalité. Sa particularité est de faire travailler ensemble des publics scolaires de niveaux différents et ainsi de participer à la liaison CM2 - 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> - première professionnelle. En cohérence avec les orientations de l'académie de Montpellier, du programme régional de l'alimentation et du PNNS, le projet a démarré en 2014 sur un premier territoire (bassin de Thau, région de Sète). Suite au bilan positif de l'action, sous l'impulsion de la DRAAF, de l'académie de Montpellier, de l'ARS, de collectivités territoriales et au travers du collectif régional des relais du goût, le programme a été reconduit sur 2015 et élargi à des territoires qui ont mis en place une version du projet initial adaptée à leur contexte. En 2015-2016 et 2016-2017, deux puis trois nouveaux territoires ont été intégrés. Plus de 10 000 élèves étaient concernés.

En 2018, le programme se poursuit sur sept territoires de l'ex-région Languedoc-Roussillon et un travail est programmé avec le rectorat de l'académie de Toulouse et l'ARS pour identifier les établissements qui mettront en place le projet G2M et adapter la méthodologie afin que tous les départements de l'académie de Toulouse soient intégrés dans le projet.

Depuis 2016, un Web doc est en cours de création (lauréat de l'appel à projets national PNA 2016) et doit contribuer à la pérennité des actions en les capitalisant. La diffusion du concept G2M, quel que soit le territoire, en sera facilitée.

## **Un point de vigilance sur une question qui se pose à de nombreuses équipes : la consommation d'aliments au sein des établissements, hors restauration scolaire**

Parmi les actions assez couramment rencontrées dans les écoles et établissements scolaires figure la réalisation d'un potager. Cette réalisation est généralement faite dans un cadre partenarial. Certaines équipes pédagogiques et des chefs d'établissement se posent alors la question de savoir si les élèves peuvent ou non consommer les légumes issus de ces jardins potagers. La même question se pose dans le cadre d'autres projets liés à l'alimentation : peut-on permettre aux élèves de consommer les aliments introduits dans l'établissement ? Les plats préparés lors d'ateliers-cuisine ? Dans quelles conditions ?

Si la mission a pu constater que, dans la grande majorité des cas, les équipes ne se posaient pas la question, celles qui s'interrogent se disent assez démunies, disant ne pas trouver facilement les textes réglementaires.

**R6. Clarifier et rendre plus facilement accessibles les textes institutionnels régissant les normes et réglementations relatives, d'une part à la consommation d'aliments produits ou préparés dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement (hors restauration scolaire), d'autre part à la consommation d'aliments apportés de l'extérieur dans les écoles et établissements scolaires.**

### 3.5. La place de la recherche-action en éducation alimentaire

La recherche-action alimente la réflexion dans le domaine de l'efficience et des impacts à long terme des actions menées dans le cadre des éducations transversales et notamment de l'éducation alimentaire. Des éléments concourant à l'évolution des comportements sont ainsi collectés.

À titre d'exemples :

- **le projet Marguerite**<sup>88</sup> : dans le cadre de l'appel à projets du programme national pour l'alimentation, la DRAAF soutient depuis 2016 le projet porté par l'école normale supérieure (ENS) de Lyon, « SensiAgri ». La première phase de ce projet touche à sa fin et s'est clôturée par un congrès des élèves le 23 mai 2017. Le projet Marguerite/SensiAgri est un projet de recherche-action qui vise à sensibiliser de façon critique les adolescents aux problématiques de l'agriculture et de l'alimentation durables. Initié à l'ENS de Lyon, au laboratoire « Environnement Ville Société » et à l'Institut français de l'éducation, il est soutenu par le programme national pour l'alimentation ;
- **le projet DIMEDD**<sup>89</sup> (Dispositif multimedia pour l'EDD), réalisé dans le cadre de l'appel à projet e-FRAN – projet sur trois ans – 2017/2020 : certains des objectifs de ce projet de recherche-action sont particulièrement intéressants car ils permettent de porter le regard sur l'acquisition de compétences essentielles dans le cadre d'une éducation transversale comme l'éducation alimentaire. Ce projet s'intéresse à la perception et à l'impact de la nature des outils de communication et des supports utilisés, notamment les supports vidéo. Parmi les objectifs de cette recherche-action, on peut citer :
  - comprendre et évaluer les attitudes et connaissances naïves ;
  - comprendre comment les élèves traitent des ressources vidéos et ainsi proposer des ressources adaptées.

Cette recherche-action est en cours et les premiers résultats commencent à être analysés.

La mission a rappelé dans la partie 2 de ce rapport les très nombreuses études relatives à l'éducation alimentaire de la jeunesse. Elle a également constaté la diversité des projets élaborés par les nombreux acteurs de l'éducation alimentaire. De nombreux projets contribuent à l'amélioration des connaissances en matière de comportements. Pour autant, ces études et projets restent peu connus, aussi bien des institutions que du public. L'impact favorable qu'ils pourraient avoir pour former les consommateurs de demain reste encore marginal et peu d'indicateurs d'efficacité des actions mises en place ont été définis.

#### **R7. Faciliter la diffusion des conclusions des travaux scientifiques et des résultats des recherches-actions menées dans le domaine de l'éducation alimentaire en milieu scolaire.**

---

<sup>88</sup> <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Projet-SensiAgri-le-congres-des>

<sup>89</sup> Franck Amadiou & Colin Lescarret - Laboratoire Cognition, Langues, Langage & Ergonomie - (Université de Toulouse – Jean Jaurès & CNRS)

## CONCLUSION

S'alimenter est un acte quotidien, qui répond à un impératif physiologique. Il revêt aussi dans de nombreuses cultures une fonction sociale importante. Le comportement alimentaire, qui permet d'assurer la fonction de nutrition, est conditionné par plusieurs déterminants chez les êtres humains, sur lesquels l'éducation peut agir. L'éducation à l'alimentation, composante de l'éducation à la santé et de l'éducation tout court, participe à préserver la santé des individus. Longtemps le mangeur a eu le statut d'objet. Toutefois, depuis quelques années l'émergence d'un « sujet mangeur » a permis de reconsidérer le cadre éducatif dans le domaine de l'éducation à l'alimentation. Il s'agit de développer des compétences qui permettent à chaque individu d'être autonome, libre et responsable face à son alimentation. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier les déterminants sur lesquels il est possible d'agir, leviers pour une éducation alimentaire qui vise au développement de compétences psychosociales.

La mission a constaté que l'éducation alimentaire de la jeunesse est porteuse d'enjeux majeurs qui ne se résument pas à la protection de la santé publique. Il s'agit aussi de citoyenneté, de cohésion sociale, de développement durable et de plaisir. Pour cette raison, elle interagit avec les champs de compétences de nombreux ministères. Elle mobilise des acteurs publics et privés dans un foisonnement d'initiatives insuffisamment coordonnées. Elle se retrouve dans plusieurs plans ou programmes encore juxtaposés et partiellement redondants. Il est apparu clairement à la mission qu'un portage à un haut niveau de l'État conditionne l'inter-ministérielle effective de cette politique publique, indispensable à la mise en place d'une stratégie partagée et d'une gouvernance organisée. Par ailleurs, les lois de décentralisation ont donné de nouvelles responsabilités aux collectivités territoriales : elles doivent en conséquence être associées à la définition d'une stratégie nationale et à sa mise en œuvre, chacune pour ce qui la concerne. Les responsabilités respectives des différents acteurs doivent être précisées et réparties et la continuité des messages assurée.

La déclinaison de cette stratégie nationale dans des plans d'actions adaptés aux différentes tranches d'âges passe par une prise en compte des connaissances scientifiques relatives aux comportements alimentaires et à leurs déterminants. Les actions doivent être suivies et leurs impacts systématiquement évalués. Ces évaluations doivent permettre d'identifier les éléments qui sont des points d'appui pour le transfert de ces actions d'un établissement à un autre. Plus largement elles vont nourrir la réflexion dans le cadre de l'élaboration de guides méthodologiques.

La mission dresse le constat de l'existence de multiples outils élaborés par des partenaires de l'école et mis à disposition des équipes pédagogiques. La qualité de ces outils est variable, aussi un travail partenarial doit être mené entre les différents acteurs de l'éducation alimentaire et l'éducation nationale, garante des qualités pédagogiques des documents ou actions proposées aux élèves.

Les ambitions de ces actions sont plurielles : contribuer au bien-être des jeunes, les rendre acteurs de leur consommation en favorisant de meilleurs comportements alimentaires, recréer du lien entre l'école, les élèves et les familles autour de l'alimentation.

Enfin, la prise de conscience doit être collective et citoyenne. Il apparaît fondamental, vu l'importance des media dans la diffusion des idées et croyances aujourd'hui, de faire évoluer et de renforcer la communication institutionnelle en passant d'un mode injonctif et culpabilisant à des messages positifs fondés sur les valeurs de convivialité, de partage, de bien-être et de plaisir d'une alimentation bénéfique à tous.

## **ANNEXES**



## Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le **09 MAI 2017**

Nos réf.: TR 506794

Monsieur le Vice-Président du Conseil  
général de l'alimentation, de  
l'agriculture et des espaces ruraux  
(CGAAER)

Madame la Doyenne de l'Inspection  
générale de l'éducation nationale (IGEN)

Monsieur le Chef du Service  
de l'Inspection générale  
de l'administration, de l'éducation  
nationale et de la recherche (IGAENR)

**Objet : Mission concernant l'éducation alimentaire de la jeunesse**

L'éducation alimentaire de la jeunesse, qui constitue l'axe 2 du Programme national pour l'alimentation (PNA), a été inscrite dans le code de l'éducation par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. L'article L.312-17-3 de ce code dispose ainsi qu'une « information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, cohérentes avec les orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé mentionné à l'article L.321-1 du code de la santé publique et du programme national pour l'alimentation mentionné à l'article L.1 du code rural et de la pêche maritime, sont dispensées dans les écoles, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial mentionné à l'article L.551-1 du présent code ».

L'éducation alimentaire est mise en œuvre pendant le temps scolaire par les enseignants de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, ainsi que pendant les temps périscolaires et de restauration. La responsabilité en incombe soit aux services de l'État, soit aux collectivités territoriales.

.../...

Un courrier co-signé par Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre chargée de l'Education nationale et Monsieur Stéphane Le Foll, ministre chargé de l'agriculture, a été adressé aux recteurs d'académie le 5 août 2015 afin de rappeler l'importance de l'éducation à l'alimentation et de l'implication des deux ministères dans sa mise en œuvre. Toutefois, ce courrier ne semble pas avoir encore donné lieu à des collaborations concrètes entre les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF/DAAF) et les Rectorats.

L'éducation à l'alimentation fait donc l'objet d'un consensus a priori – tous les acteurs sont conscients que les bonnes habitudes alimentaires se prennent dès le plus jeune âge – cependant sa mise en œuvre concrète reste complexe.

De nombreuses associations et interprofessions ont par ailleurs investi ce domaine et proposent des animations aux établissements scolaires et aux centres d'accueil périscolaire, sans que la conformité des messages diffusés par ces intervenants aux orientations de la politique publique de l'alimentation et aux consignes du ministère chargé de l'Education nationale ait toujours fait l'objet d'une vérification.

Aussi nous souhaitons qu'une mission conjointe du CGAAER, de l'IGEN et de l'IGAENR soit diligentée afin d'apporter un éclairage concernant la mise en œuvre de l'axe « Éducation alimentaire de la jeunesse » du PNA, ainsi que les partenariats à développer dans ce domaine.

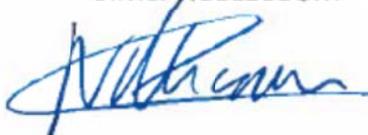
En particulier, la mission pourra réaliser un état des lieux des dispositifs mis en place, de manière à constituer un recueil des bonnes pratiques en matière d'éducation alimentaire de la jeunesse.

Nous souhaitons que la mission indique les évolutions qu'il serait souhaitable de faire porter sur cet axe dans le cadre d'un nouveau PNA, afin de mettre en œuvre l'article L.312-17-3 du code de l'éducation et d'atteindre l'objectif d'améliorer le comportement alimentaire des consommateurs de demain.

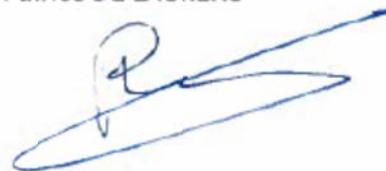
Les actions menées dans le cadre du Plan national nutrition santé (PNNS) porté par le ministère en charge de la santé pourront également être examinées afin de proposer des pistes d'amélioration pour renforcer l'articulation des deux plans.

Nous souhaitons que les conclusions de la mission, qui devraient permettre d'éclairer les décideurs de la politique de l'alimentation dans le cadre de leurs réflexions sur les évolutions à apporter au PNA, et en particulier à l'éducation alimentaire de la jeunesse, soient transmises avant la fin de l'année 2017.

Olivier NOBLECOURT



Patrice DE LAURENS



## Annexe 2 : Note de cadrage



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Inspection générale de  
l'Éducation nationale

Inspection générale de  
l'administration de l'Éducation  
nationale et de la Recherche

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture  
et des espaces ruraux  
N° 17079

# Éducation alimentaire de la jeunesse

## Note de cadrage

établie par

**Gilles BRAUN**

Inspecteur général de l'éducation nationale

**Sabine CAROTTI**

Inspectrice générale de l'éducation nationale

**Monique DUPUIS**

Inspectrice générale de l'éducation nationale

**Catherine PERRY**

Inspectrice générale de la santé publique vétérinaire

**Marie-Anne RICHARD**

Inspectrice générale de la santé publique vétérinaire

**Philippe SULTAN**

Inspecteur général de l'administration, de l'éducation  
nationale et de la recherche

Juillet 2017

**igen**  
Inspection générale  
de l'Éducation nationale

**igaenr**  
Inspection générale  
de l'Administration  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche

**CGAAER**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DES ESPACES RURAUX

Les directeurs du cabinet du ministre de l'agriculture et de l'alimentation et du ministre de l'éducation nationale ont souhaité, dans un courrier en date du 9 mai 2017 adressé à monsieur le vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, à madame la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale et à monsieur le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, qu'une mission conjointe soit menée « afin d'apporter un éclairage concernant la mise en œuvre de l'axe 2 Éducation alimentaire de la jeunesse du programme national de l'alimentation (PNA)<sup>90</sup>, ainsi que les partenariats à développer dans ce domaine ».

La politique publique de l'alimentation a été définie par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche puis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Dans le cadre de cette politique publique, il s'agit notamment de favoriser la mise en place de l'action d'éducation à l'alimentation sur l'ensemble des temps éducatifs en s'appuyant sur le modèle alimentaire français, qui appréhende l'alimentation dans sa globalité et sa diversité et qui fait un lien entre comportement alimentaire équilibré et plaisir de manger.

L'objectif principal fixé à la mission est, au vu d'un état des lieux qu'elle effectuera, d'indiquer les évolutions qu'il serait souhaitable de faire porter sur cet axe dans le cadre d'un nouveau PNA afin de contribuer à l'amélioration du comportement alimentaire des consommateurs de demain. La mission pourra également s'attacher à examiner les actions menées dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS)<sup>91</sup> afin de proposer des pistes d'amélioration pour renforcer l'articulation des deux plans.

Les inspecteurs généraux des deux ministères chargés de cette mission ont cherché à s'approprier le travail déjà accompli dans le cadre de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

A partir de ses premiers travaux, la mission a élaboré la présente note de cadrage qui définit les enjeux et le champ de la mission, la méthode de travail adoptée et une proposition de calendrier.

## **1. Enjeux et champ d'investigation de la mission**

L'éducation alimentaire dès le plus jeune âge est reconnue comme un levier puissant pour l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires. L'implication des deux ministères chargés l'un de l'éducation, l'autre de l'alimentation, est un des éléments essentiels dans le succès de la politique de l'alimentation dont les enjeux, rappelés dans le PNA, sont nombreux. La jeunesse est placée « au centre d'un dispositif d'éducation à l'alimentation et de promotion d'habitudes alimentaires adaptées via notamment les actions menées sur les temps scolaire et périscolaire »<sup>92</sup>, y compris celles effectuées dans le cadre de la restauration collective scolaire. Le secteur de l'alimentation étant pourvoyeur d'emplois, il importe également d'en

---

<sup>90</sup> Art.L.1-3 du code rural et de la pêche maritime : Le programme national pour l'alimentation détermine les objectifs de la politique de l'alimentation mentionnée au 1° du I du présent article, en prenant en compte notamment la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour assurer l'ancrage territorial de cette politique, il précise les modalités permettant d'associer les collectivités territoriales à la réalisation de ces objectifs.

<sup>91</sup> Art. L.3231-1 du code de la santé publique.

<sup>92</sup> Nouveau PNA, page 6, axe 2.

valoriser les métiers.

Compte tenu du temps qui lui est imparti, la mission se propose de s'intéresser aux actions d'éducation alimentaire de la maternelle au baccalauréat, dans les établissements relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, sur les temps scolaire, périscolaire et de restauration. Elle ne comprendra pas l'enseignement supérieur, les haltes garderies, les crèches, les centres aérés, ni ce qui concerne le champ de la jeunesse et des sports, de la culture, des actions sociales, du gaspillage alimentaire.

Ces actions sont sous la responsabilité de nombreux acteurs, qu'ils soient publics ou privés, relevant de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises de restauration collective, des associations ou des interprofessions. Dans ce contexte complexe, la mission s'intéressera notamment à la cohérence des messages portés par l'ensemble des acteurs.

La mission s'attachera à identifier, parmi les dispositifs existants, ceux qui lui semblent particulièrement pertinents et efficaces et d'en analyser les caractéristiques, notamment celles qui permettent une généralisation.

## **2. Méthodologie**

Il s'agit d'une mission conjointe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

### **2-1 Investigations documentaires**

La mission étudiera les deux programmes majeurs relatifs à la politique de l'alimentation : le plan national nutrition santé, quinquennal, décliné depuis 2001 et le programme national de l'alimentation, décliné pour la première fois en 2011. Elle rassemblera les bases réglementaires qui définissent les actions en faveur de l'éducation alimentaire et recherchera ce que sous-tend ce concept. Elle consultera les principales études déjà menées à ce sujet et les rapports et bilans effectués.

Elle recherchera dans les programmes et les dispositifs pédagogiques de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement agricole ce qui contribue à l'éducation alimentaire. Elle s'intéressera aux moyens dont dispose cette politique publique.

La mission s'appuiera sur deux enquêtes, l'une auprès des recteurs d'académie, l'autre auprès des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. L'objectif est de recenser les actions concernant l'éducation alimentaire, les bonnes pratiques, les leviers et les freins et de recueillir des suggestions pour améliorer le comportement alimentaire des jeunes.

### **2-2 Rencontres**

Afin de compléter les documents recueillis par des témoignages et expériences pratiques de mise en œuvre, la mission pourra rencontrer :

- les responsables en charge de l'éducation alimentaire dans les deux ministères cosignataires de la demande,
- des personnes impliquées dans l'éducation alimentaire dans un échantillon de quatre ou cinq académies et DRAAF, sélectionnés pour obtenir une représentativité des

dynamiques locales et des problématiques rencontrées ainsi que des collaborations concrètes qui ont suivi la lettre adressée aux recteurs d'académie en août 2015, cosignée par les deux ministres,

- le Conseil national de l'alimentation,
- des acteurs de la recherche impliqués dans l'étude des pratiques alimentaires
- des observatoires,
- les interprofessions les plus actives (Interfel, CNIEL, Interbev, Passion céréales),
- l'AMF, l'ADF et l'ARF, représentant les collectivités territoriales,
- des associations de parents d'élèves,
- des associations et sociétés de restauration collective,
- des représentants du monde agricole,
- le ministère de la santé,
- des diététiciens et nutritionnistes,
- des sociologues spécialisés dans ce domaine.

### **3. Calendrier envisagé et diffusion du rapport**

Les enquêtes seront lancées à la rentrée 2017 et leurs résultats permettront de nourrir les entretiens prévus durant l'automne.

Une note d'étape sera établie courant novembre.

Les conclusions de la mission sont souhaitées par les commanditaires avant la fin de l'année 2017.

Le rapport a vocation à être publié.

## Annexe 3 : Lettre aux recteurs du 4 août 2015



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

*La ministre*

*Le ministre,  
Porte-parole du gouvernement*

Paris, le 04 AOÛT 2015

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,

L'école est un lieu privilégié pour permettre aux élèves d'acquérir les habitudes alimentaires adaptées. De plus, l'alimentation joue un rôle socialisant déterminant. Ainsi, nos deux ministères travaillent conjointement depuis de nombreuses années afin de favoriser la mise en place, tout au long de la scolarité des élèves, d'actions d'éducation à l'alimentation en articulation avec les enseignements et en cohérence avec les objectifs de la politique publique de l'alimentation.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), promulguée le 13 octobre 2014, inscrit l'éducation à l'alimentation de la jeunesse comme l'un des quatre axes prioritaires de la politique publique de l'alimentation. Traduisant cette priorité, la LAAF a également modifié le code de l'éducation pour qu'une information et une éducation à l'alimentation soient dispensées dans les écoles, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial.

Le gouvernement souhaite mettre en œuvre ces orientations dès la rentrée de l'année scolaire 2015-2016.

Il s'agit ainsi de favoriser la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation sur l'ensemble des temps éducatifs – avant, pendant et après l'école – en s'appuyant sur le modèle alimentaire français, qui appréhende l'alimentation dans sa globalité et sa diversité et qui fait un lien entre comportement alimentaire équilibré et plaisir de manger.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07

Un ensemble d'actions sont mobilisables à ce titre dans le cadre du programme national pour l'alimentation (PNA) mis en œuvre par le ministère en charge de l'alimentation :

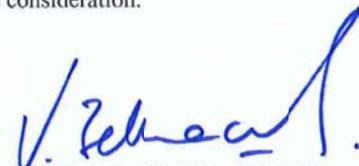
- des programmes d'éducation à l'alimentation, de formation et d'accompagnement des acteurs éducatifs sur la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation, par exemple, les *Classes du goût* ;
- des outils pédagogiques mis à disposition des communautés éducatives, par exemple, les guides d'accueil du public scolaire chez les professionnels des secteurs alimentaires, des mallettes pédagogiques, etc. ;
- le développement d'actions permettant de recréer du lien entre l'agriculture et la société comme les interventions de professionnels du secteur alimentaire, les visites d'exploitations agricoles ou chez les professionnels des secteurs alimentaires, la mise en place de jardins pédagogiques, en s'appuyant notamment sur les outils pédagogiques conçus dans le cadre du PNA.

Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), fortes de leur expérience sur le sujet et en charge de la mise en place de la politique publique de l'alimentation au niveau régional, sont mobilisées pour accompagner les acteurs éducatifs locaux dans cette démarche.

Par ailleurs, un centre de ressources en ligne recensant et mettant à disposition des acteurs éducatifs l'ensemble des outils éducatifs et pédagogiques, référencés par nos deux ministères, sera créé pour la rentrée de l'année scolaire 2015-2016.

Nous comptons sur votre mobilisation.

Nous vous prions de croire, mesdames et messieurs les recteurs d'académie, à l'expression de notre parfaite considération.

  
Najat VALLAUD-BELKACEM

  
Stéphane LE FOLL

## **Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées**

### **I – Ministère de de l’Agriculture et de l’Alimentation**

#### *Cabinet*

- Claire Le Bigot, conseillère
- Hanane Boutayeb

#### *Conseil général de l’alimentation, de l’agriculture et de l’équipement rural*

- Bernard Boyer, président de la cinquième section, « recherche, formation et métiers »
- Bruno Ricard, membre de la cinquième section

#### *Direction générale de l’alimentation*

- Laurence Delva, chef du service de l’alimentation
- Anne Cécile Cotillon, sous-directrice de la politique de l’alimentation
- Véronique Mary, adjointe à la sous-directrice de la politique de l’alimentation
- Viviane Valla, chef du bureau du pilotage de l’alimentation
- Carole Foulon, adjointe au chef du bureau du pilotage de l’alimentation
- Anne Sigrid Fumey, chargée de mission pour l’éducation à l’alimentation au bureau du pilotage des politiques de l’alimentation
- Lucie-Fulvia Saint-Étienne, chargée de mission éducation à l’alimentation au bureau du pilotage des politiques de l’alimentation

#### *Direction générale de l’enseignement et de la recherche*

- Adeline Croyère, sous-directrice des politiques de formation et d’éducation

### **II – Ministère de l’éducation nationale**

- Françoise Pétreault, sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives
- Véronique Gasté, cheffe du bureau de la santé, de l’action sociale et de la sécurité
- Jean Michel Valantin, haut fonctionnaire au développement durable

### **III – Ministère des solidarités et de la santé**

- Joëlle Carmes, sous-directrice à la sous-direction de la prévention des risques liés à l’environnement et à l’alimentation
- Magali Naviner, chef du bureau alimentation et nutrition
- Isabelle de Guido, bureau de l’alimentation et de la nutrition

## **IV – Instance consultative ou organismes professionnels de l'alimentation et de l'agriculture**

### *Conseil national de l'alimentation :*

- Karine Boquet, secrétaire générale

### *Association nationale des industries alimentaires (ANIA)*

- Esther Kalonji, directrice alimentation santé
- Sylvie Chartron, présidente du groupe nutrition à l'ANIA

### *Interbev (interprofession de la viande bovine)*

- Valérie Mestre, directrice de la communication institutionnelle et relations extérieures
- Christelle Duchêne, diététicienne, commission enjeux sociétaux, nutrition, alimentation humaine
- Marie-Laure Treussart, chef de projet dans la communication, communication jeunesse et pédagogie

### *Interfel (interprofession des fruits et légumes)*

- Louis Orenge, directeur
- Vincenza Ferrucci, directrice adjointe de la direction accords, économie et affaires publiques

### *Passion céréales*

- Olivia Ruch, directrice
- Kristelle Chavanne, responsable Communication céréales et alimentation
- Audrey Pinault, responsable Communication digitale Bases de données

### *CNIEL*

- Philippe Rochard, responsable du pôle Hors Media

## **V – Sociétés de restauration**

### *Compass group*

- Sarah Echeverry, directrice des achats pour le groupe France
- Diane Roussot, directrice de marché enseignement
- Vincent Roger, directeur des exploitations France nord collectivités locales – cuisines centrales

### *Sodexo*

- Carole Galissant, directrice du pôle culinaire, Sodexo Éducation
- Marie-Pierre Serena, marketing
- Thierry Person, directeur général, Sodexo Éducation
- Sylvain Mallet, directeur du développement et de la croissance – Éducation
- Nadine Stutter-Prévot, directrice des relations institutionnelles

### *Restau'co*

- Éric Lepêcheur, président de Restau'co, (réseau interprofessionnel de la restauration collective en gestion directe)
- Thierry Matthieu, président de l'association professionnelle des intendants de lycées et collèges membre de Restau'co

## **VI – Associations représentatives des collectivités territoriales**

### *Régions de France*

- Jean Rainaud, conseiller éducation
- Claire Bernard, conseillère culture, sport, jeunesse, santé, égalité femmes – hommes
- Hélène Aussignac, conseillère agriculture, agroalimentaire, pêche et forêt

### *Association des départements de France*

- Pierre Monzani, préfet, directeur général
- Gaëlle Charlemandrier, conseillère

## **VII – Associations de parents d'élèves**

- Claudine Hervy, secrétaire générale adjointe de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, présidente de l'association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) du Loir-et-Cher
- Abel Zock, président de la PEEP de l'Indre-et-Loire
- Thierry Dumortier, trésorier général adjoint de la PEEP, trésorier adjoint de la PEEP de l'Amiénois

## **VIII – Visites de terrain**

### *Région Grand Est*

#### Rectorat de Nancy-Metz

- Docteur Marie-Hélène Quinet, médecin conseillère technique
- Mme Rozenne de Lavenne, infirmière conseillère technique
- Mme Wojcik IA-IPR SVT
- Mme Becker, IEN économie et gestion
- Mme Wawrzyniack IEN sciences biologiques et sciences sociales appliquées

- Mme Vernet, IEN ET EG

#### Ville de Nancy

- Sonia Sadoun, conseillère municipale déléguée à l'enseignement
- Sylvie Aubel, directrice éducation Nancy
- Laurent Cotinaut, directeur de la cuisine centrale
- Sandrine Garrido, responsable production

#### Équipe du collège Maurice Barrès à Charmes (88)

- Mme Amet, principale adjointe en charge du parcours citoyen
- Mme Pierrat, professeur documentaliste, Club Santé
- Mme Helfer, professeur SVT
- Mme Jacquinot, infirmière
- M. Bollinger, chef de cuisine

#### Équipe du lycée Jeanne d'Arc à Nancy (54)

- M. Schwalm, proviseur
- Eric Thirion, chef de cuisine
- Marie-Dominique Malburet, responsable des commandes

#### Équipe du collège Albert Camus à Jarville

- David Lemasson, collège Albert Camus (REP)
- Arnaud Delacour, adjoint au gestionnaire du collège Albert Camus

#### Équipe du collège Jules Ferry à Neuves Maisons

- Isabelle Orsi, principale du collège Ferry Neuves Maisons

#### DRAAF

- Benoit Fabbri, DRAAF adjoint
- Christian Haessler, chef du service régional de l'alimentation
- Marie-Josée Amara, chargée de mission PNA

#### Conseil régional

- Faustine Thomas, « lycées en transition »

### Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

- Audrey Normand, vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'environnement
- Michel Biedinger, directeur des collèges
- Nathalie Joliot, pôle fonctionnement et développement des collèges

### ARS

- Sandra Ruau, chargée de la thématique prévention surpoids et obésité des enfants et écriture du PRS2

### Ville de Strasbourg

- Docteur Alexandre Feltz, adjoint au maire, (santé publique, environnement et services)

### Équipe de l'école Sainte Eulalie, Strasbourg

- Mélanie Have, directrice
- Clarisse Brezillon, infirmière scolaire
- Mathieu Hoyon, responsable du périscolaire
- Michèle Kientz, diététicienne

### IEN

- Bertrand Hernandez, conseiller pédagogique de la circonscription de Sélestat
- Pascale Legrand, médecin référent auprès de la rectrice de Strasbourg

### Chambre d'agriculture (Alsace)

- Violette Guillaumé, conseillère spécialisée circuits courts et agriculture de proximité

### Chambre de consommation d'Alsace (fédération d'associations de consommateurs)

- Fritz Fernandez, coresponsable de l'éco consommation

### *Région Normandie*

### Rectorat de Caen

- Xavier Gauchard, doyen des IA-IPR
- Christelle Orven, doyenne des IEN ET EG

- Marc Dupin, IA-IPR SVT coordonnateur pour l'éducation au développement durable
- Charles Boulland, chargé de mission académique pour le développement durable
- Anne Descamps, DAREIC
- Sylvie Vial, médecin conseillère technique
- Annie Bellance, assistante sociale conseillère technique
- Mme Lecuy, infirmière conseillère technique pour le calvados
- Les DASEN du Calvados, de la Manche et de l'Orne – Mathias Bouvier, Jean Lhuissier et Françoise Moncada

#### Collège Jean Carlet d'Argences

- Mme d'Hulster, principale
- des représentants des différentes catégories de personnel y compris le chef de cuisine

#### *Région Occitanie*

#### Rectorat Toulouse

- Christophe Escartin, doyen du collège des IEN ET-EG et coordonnateur EDD
- Armelle Vialar, IA-IPR SVT et correspondante académique science et technologie
- Georges Casteran, infirmier conseiller technique

#### ARS (Toulouse)

- Catherine Choma, directrice adjointe de la santé publique
- Laurence Bertherat, prévention en santé

#### Rectorat Languedoc-Roussillon

- Virginie Frantz, directrice académique adjointe des DASEN de l'Hérault, chargée de mission au niveau académique des politiques de santé
- Cyril Tejado, chargé de mission arts du goût et culture scientifique à la délégation académique à l'action culturelle
- Laurence Lucereau, infirmière CTD de l'IA-DASEN de l'Hérault
- IEN
- Coordinatrice du REP
- Directeur de l'école Victor Schoelcher
- Marie-Laure Avoix, directrice adjointe du lycée de Castelnaudary
- Ute Bernon, école de formation service infrastructure et logistique
- Jean-Louis Conte, école de formation service infrastructure et logistique

### Lycée agricole de Toulouse-Auzeville (projet Legumicant)

- Julie Couailler, proviseur adjoint
- Sophie Rousval, directrice de l'exploitation
- Pierre Delperie, enseignant

### École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole

- Jean-Louis Conte, responsable du service infrastructure et logistique
- Ute Bernon, service infrastructure et logistique

### Chambre d'agriculture de l'Aude

- Elodie Sabatier, conseillère chargée des circuits courts

### Centre d'innovation sur l'alimentation (CISALI)

- Muriel Gineste, directrice de CISALI
- Camille Chrétien, chargée de projets CISALI

### DRAAF

- Pascal AUGIER, directeur
- Catherine Pavé, directrice adjointe
- Daniel Sintes adjoint du service régional formation et développement
- Elodie Savignan, service régional de l'alimentation
- Claire Deram
- Valérie Martel

### *Région Auvergne Rhône Alpes*

#### Rectorat

- Florence Prost, IA IPR SVT et coordonnatrice académique EDD
- Annabelle Restoy, chargée de mission, inspecteur SVT
- Yannick Rafaitin, professeur de SVT au lycée Descartes de Cournon et coordonnateur du groupe de formateurs EDD en académie
- Fleur Rouveyrol, médecin conseillère technique
- I.Coudert, assistante sociale conseillère technique
- Catherine Veyssière, infirmière conseillère technique
- Laurent Gerber
- Un enseignant-chercheur HDR master santé publique éducation santé

#### DRAAF

- Carole Spérat, responsable santé, vie scolaire et handicap

- Sonia Rougier, chef de pôle politiques éducatives et dynamiques pédagogiques, service régional de la formation et du développement

#### Lycée agricole de Marmilhat

- Directrice adjointe
- Chef de cuisine

#### ARS Auvergne Rhône – Alpes

- Claude Choteau, direction territoriale du Puy-de-Dôme
- Laurent Gerbaud, chef du service de santé publique au CHU de Clermont-Ferrand
- Franck Pizon, enseignant chercheur à l'université de Clermont Auvergne

#### Équipe du collège La Charme à Clermont-Ferrand

#### Équipe du collège Albert Camus à Clermont-Ferrand

#### *Département d'Indre-et-Loire*

- Lionel Jaujeau, principale du collège Decour à St Pierre des corps,
- Dominique Sabourin, principale adjointe du collège Decour à Saint-Pierre-des-corps
- Philippe Virmaux, principal du collège Néruda à St Pierre des corps
- Équipe de l'école maternelle Philippe Maupas à Rochecorbon

### **IX – Associations intervenant dans le domaine de l'alimentation**

#### *CENA (club des experts en nutrition et alimentation)*

- Anne Beraud, présidente du CENA et membre de l'AFDN (Association française des diététiciens et nutritionnistes)
- Marie-Line HUC

#### *VIF (vivons en forme)*

- Agnès Lommez, directrice du programme
- Gaëlle Boulic, chef du projet évaluations

#### *GRAINE*

Annie Mandion (Centre Val de Loire)

Gaëlle Valentin (Languedoc-Roussillon)

### *Miamuse*

- Catherine Amice, diététicienne coordinatrice régionale du projet G2M LRMP

### *FRCIVAM*

- Rebecca Brumelot
- Raphaël Lebeau

### *L'univers du goût*

- Nadine Husser

### **X – Personnalités**

- Julie Le Gall, chercheuse à l'ENS Lyon
- Sophie Nicklaus, directrice de recherches à l'unité mixte de recherches Centre des sciences du goût et de l'alimentation (Agrosup Dijon, CNRS, INRA Université de Bourgogne Franche-Comté), centre INRA Dijon Bourgogne Franche-Comté
- Patrick Sérog, médecin nutritionniste

## **Annexe 5 : Liste des sigles utilisés**

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ARS : agence régionale de santé

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

CAAPS : comportement alimentaire des adolescents, le pari de la santé

CAESC : comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CAAPS : comportement alimentaire des adolescents, le pari de la santé

CDESC : comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CESE : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CESE : conseil économique social et environnemental

CGAAER : conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CM1 : cours moyen première année

CM2 : cours moyen deuxième année

CNA : conseil national de l'alimentation

CNESCO : conseil national d'évaluation du système scolaire

CPE : conseiller pédagogique d'éducation

CPIE : centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CRALIM : comité régional de l'alimentation

DASEN : directeur académique des services de l'éducation nationale

DGAL : direction générale de l'alimentation

DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRDJSCS : direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E3D : école/établissement en démarche de développement durable

EDD : éducation au développement durable

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ENS : école normale supérieure

EPLE : établissement public local d'enseignement

EPS : éducation physique et sportive

ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

FRCIVAM : fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

G2M : goûter le monde autour de moi

GRAINE : groupement d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement

HCSP : haut conseil de la santé publique

IA-IPR : inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional

IEN : inspecteur de l'éducation nationale

IEN ET-EG : inspecteur de l'éducation nationale enseignement technique-enseignement général

IGAENR : inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

IGAS : inspection générale des affaires sociales

IGEN : inspection générale de l'éducation nationale

INRA : institut national de la recherche agronomique

INSERM : institut national de la santé et de la recherche médicale

OBEPI : enquête épidémiologique nationale sur l'obésité et le surpoids

OMS : organisation mondiale de la santé

PNA : programme national pour l'alimentation

PNNS : programme national nutrition santé

PNSE : plan national santé environnement

PO : plan obésité

PPLPIS : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

REGAL : réseau pour éviter le gaspillage alimentaire

REP : réseaux d'éducation prioritaire

REP + : réseaux d'éducation prioritaire renforcés

SVT : sciences de la vie et de la terre

UNICEF : "United nations international children's emergency fund », dite en français « Fonds des Nations unies pour l'enfance »

VIF : « Vivons en forme »

## Annexe 6 : Questionnaire envoyé aux académies

18 académies métropolitaines, l'académie de Guadeloupe et le vice-rectorat de Nouvelle Calédonie ont répondu

				
---	---	---	---	--

**Questionnaire Académie – Mission Education Alimentaire de la Jeunesse**

A retourner à l'un des membres de la mission interministérielle dont l'adresse courriel figure ci-dessous, avant le 10 novembre 2017 :

[Philippe.sultan@education.gouv.fr](mailto:Philippe.sultan@education.gouv.fr)  
ou  
[Monique.dupuis@education.gouv.fr](mailto:Monique.dupuis@education.gouv.fr)

*NB : ce questionnaire ne concerne que les élèves du premier et du second degré (collège, LGT, LP)*  
*NB : l'éducation alimentaire des jeunes ne se limite pas à la dimension santé, mais inclut également une formation citoyenne (responsabilité individuelle et collective, volets culturels, économiques et sociaux, gaspillage alimentaire, ...)*

- 1) Le pilotage : existe-t-il, au niveau académique et départemental, un comité de pilotage qui s'empare de cette question de l'éducation alimentaire de la jeunesse ? si oui, lequel ? sinon, qui pilote ce dossier ? La mission souhaiterait avoir les coordonnées du ou des pilote(s) de ce dossier au niveau académique et au niveau départemental.
- 2) La formation et les animations : des formations et/ou des animations pédagogiques, académiques ou départementales sont-elles proposées dans le domaine de l'éducation alimentaire des jeunes ? Si oui, merci de préciser les dispositifs et les actions concernées (objectifs, contenus, intervenants, partenaires, public cible).
- 3) Les dispositifs et les actions :
  - a. existe-t-il un état des lieux des projets éducatifs et des actions concernant l'éducation alimentaire menés pendant le temps scolaire (enseignement primaire et secondaire) ? Si oui, merci de transmettre ces documents à la mission.
  - b. De « bonnes pratiques » ont-elles été identifiées dans le domaine de l'éducation alimentaire des jeunes ? Si oui, merci de transmettre un bref descriptif de ces actions à la mission en précisant les coordonnées de l'école ou de l'établissement scolaire.
  - c. Certains projets d'établissement comportent-ils des objectifs en matière d'éducation alimentaire ? Si oui, merci de communiquer les coordonnées de ces établissements scolaires.
- 4) Les partenariats :
  - a. des projets éducatifs territoriaux prennent-ils en compte la dimension « éducation alimentaire » ? Est-ce fréquent ? Pourriez-vous citer quelques projets emblématiques en ce sens ?

- b. des actions dans le domaine de la restauration scolaire sont-elles mises en œuvre conjointement entre le rectorat et les collectivités ? Si oui, quelles sont-elles ?
  - c. existe-t-il en matière d'éducation alimentaire des collaborations concrètes entre les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et le rectorat ? Si oui, quelles formes prennent-elles ?
  - d. à votre connaissance, des associations et interprofessions se sont-elles investies dans des animations dans les établissements scolaires ? Ces actions font-elles l'objet d'un suivi de la part des services de l'éducation nationale et comment ?
- 5) Avez-vous des suggestions pour améliorer les actions en direction de l'éducation alimentaire des jeunes ?

## Annexe 7 : Questionnaire envoyé aux DRAAF

10 DRAAF sur 13 et 2 DAAF ont répondu

### Questionnaire aux DRAAF dans le cadre de la mission interministérielle

#### « Éducation alimentaire de la jeunesse »

A retourner aux adresses courriel ci-dessous, avant le 10 novembre 2017 :

[marie-anne.richard@agriculture.gouv.fr](mailto:marie-anne.richard@agriculture.gouv.fr)

[catherine.perry@agriculture.gouv.fr](mailto:catherine.perry@agriculture.gouv.fr)

Coordonnées de la personne-ressource susceptible d'être contactée chez vous :

Prénom Nom :

adresse courriel :

N° de téléphone :

**Champ de l'enquête :** l'enquête porte sur les dispositifs et actions nationaux ou locaux d'éducation alimentaire de la jeunesse conduits dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, pendant les temps scolaire, périscolaire (accueil et animation en dehors des cours) et de restauration (accueil et animations à la cantine) de votre région.

#### R1 Partenariats et pilotage

- Quels partenaires sont mobilisés dans votre région autour de l'éducation alimentaire de la jeunesse (institutionnels, associatifs, professionnels etc. ...) ?
- Avez-vous développé des liens
  - avec le rectorat ? Oui /non
  - avec l'ARS ? Oui / non
  - si oui, dans quel cadre (informel, actions particulières, conventions, pilotage, etc.) ?
- Parmi les partenaires nommés, lesquels vous apparaissent déterminants pour le développement et la diffusion des dispositifs d'éducation alimentaire de la jeunesse ?
- Quels partenaires vous paraissent déterminants et ne sont pas mobilisés ?
- Existe-t-il une instance de pilotage de l'éducation alimentaire de la jeunesse dans votre région ?

## 2. État des lieux des programmes et actions d'éducation alimentaire de la jeunesse dans votre région

- Quel est l'état de déploiement des programmes et outils nationaux d'éducation alimentaire de la jeunesse dans votre région ? (*classes du goût, fruit pour la récré, plaisir à la cantine, mallettes pédagogiques*) ?
- Quels sont les freins, les leviers ou les conditions de réussite déterminants pour la réussite de ces démarches ?
- Avez-vous une visibilité sur les interventions des interprofessions ou d'opérateurs économiques dans les établissements scolaires de votre région, des éléments d'information, de suivi ?
  - oui/non
  - si oui, lesquelles ?
  - quelle appréciation portez-vous sur leur mise en œuvre ?
  - avez-vous noué des partenariats avec eux, formalisés ou non ?
- Quelles actions d'éducation alimentaire de la jeunesse d'initiative régionale et locale sont mises en œuvre en ce moment dans votre région (*merci de nous en transmettre la liste en précisant leur champ d'action -type d'établissements et/ou tranche d'âge concernée - animation pédagogique scolaire ou périscolaire ou restauration, porteurs et thèmes ou objectifs éducatifs*)
  - dans le cadre du PNA (AAP national ou régional) ?
  - hors PNA si vous en avez connaissance ?
- Les messages délivrés dans les actions visées en 2.3 et 2.6 sont-ils conformes aux orientations nationales (PNA, PNNS) ?
  - oui/non /NSP
  - si non en quoi ?
- Existe-t-il une coordination ou une mise en cohérence entre ces différentes actions, nationales ou régionales ?
  - entre les messages dispensés ?
  - entre les différents partenaires ?

- Ces actions font-elles l'objet d'évaluations d'impact ? Oui/non  
- si oui, sur quels critères (indicateurs) ?

- Les EPLEFPA de votre région ont-ils développé des démarches particulières en matière d'éducation alimentaire de la jeunesse ? Oui/ non  
- Si oui lesquelles ?

- Parmi les programmes et actions, locaux et nationaux, déployés dans votre région, le/laquelle (ou lesquels) vous paraissent réussis et pourquoi ? *(merci de nous transmettre des documents descriptifs dont vous disposez ou un accès direct à l'information sur celle(s)-ci).*

- Diriez vous qu'il/elle(s) a (ont) contribué à améliorer le comportement alimentaire des publics visés ? Oui/non  
- si oui, en quoi ?

### **3. Votre analyse, vos propositions**

- Quels éléments vous semblent pertinents pour que ces actions contribuent efficacement à l'objectif d'amélioration des comportements alimentaires ? (champs et types d'actions, portage, contexte, conditions, méthode, autres ?)

- quels principaux freins faut-il lever ?

- quels facteurs de réussite sont à réunir ?

- Quelles sont selon vous les conditions pour établir un partenariat efficace, mobilisant l'ensemble des forces utiles ?
- Quels éléments sont nécessaires à une généralisation ?
- Quels critères d'évaluation de l'impact de ces actions jugez vous utiles et nécessaires ?
- De quels autres éléments ou propositions souhaitez-vous faire part à la mission ?

**Merci de vos réponses**

## Annexe 8 : Résumé des résultats de l'action 11.6 du Plan cancer 2014-2019

Source : Santé publique France décembre 2017. État des connaissances, recensement et propositions pour le développement d'interventions efficaces sur l'alimentation et l'activité physique en direction des jeunes.

L'action 11.6 du Plan Cancer vise à développer l'éducation sur l'alimentation et l'activité physique dès la maternelle et le primaire notamment pendant le temps périscolaire dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires. Dans le cadre de cette action pilotée par Santé publique France, un recensement des actions de prévention et/ou de promotion de la santé menées sur le territoire en 2013-2014 a été réalisé à l'aide de la base OSCARS (Outil d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé), celle de la Mutualité française et d'un questionnaire en ligne sur le site de l'Inpes<sup>93</sup>. Les critères de sélection étaient : 1) Thèmes : alimentation et/ou activité physique ; 2) Population cible ; 3 à 18 ans ; 3) Années : 2013 et 2014 ; 4) Milieux : scolaire, périscolaire, sportif, associatif, universitaire. Les données issues de ce recensement ont ensuite été comparées aux critères d'efficacité identifiés dans la littérature en vue de formuler des propositions pour la mise en place d'interventions efficaces.

Au total, 887 actions ont été recueillies. La majorité agissait sur des déterminants individuels, 28 % sur des déterminants interpersonnels et 10 % sur des déterminants environnementaux. Près de la moitié (46 %) agissaient à la fois sur l'alimentation et l'activité physique et 21 % impliquaient les parents. Concernant leur déroulement, 68 % étaient mises en œuvre dans le milieu scolaire et 34 % duraient un an ou plus. Au vu des données de la littérature, cette analyse souligne l'importance de promouvoir la mise en place d'actions visant à créer des environnements favorables et impliquant les parents. Outre ces propositions, ce rapport met en évidence l'importance d'encourager l'évaluation de l'efficacité des actions et le déploiement d'actions déjà validées. La création d'une base permettant de recenser les interventions efficaces / prometteuses au niveau national apparaît être une piste pertinente afin de rendre ces données accessibles aux acteurs de terrain.

A retenir :

- \* Promouvoir la mise en place d'actions créant des environnements favorables, inscrites dans la durée et impliquant les parents
- \* Évaluer l'efficacité des actions
- \* Créer une base recensant les interventions efficaces, à disposition des acteurs de terrain
- \* Déployer les actions validées

<sup>93</sup> Inpes : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, créé en 2002. Depuis le 1er mai 2016, l'Inpes, l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) sont devenus Santé publique France. Établissement public administratif sous tutelle du ministre chargé de la Santé, Santé publique France, l'agence nationale de santé publique a été créée par le décret n° 2016-523 du 27 avril 2016 et fait partie de la loi de modernisation du système de santé (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016). Santé publique France a pour mission de protéger efficacement la santé des populations, de la petite enfance au grand âge.

## **Annexe 9 : Les comportements alimentaires Inra 2010**

### **Synthèse**



# Les comportements alimentaires

Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ?

Les pratiques alimentaires ont connu au cours des dernières décennies de fortes évolutions, caractérisées notamment par une augmentation de la consommation de lipides, un usage de plus en plus répandu de produits prêts à consommer, une progression de la restauration hors domicile, l'expansion de la grande distribution dans les circuits d'approvisionnement... Elément important du bien-être, facteur de protection ou de risque en matière de santé, et plus globalement enjeu de société, l'alimentation se situe au croisement de politiques publiques. Celles-ci s'attachent, avec un objectif commun de santé publique, à différents aspects de l'alimentation : sécurité sanitaire des produits, adaptation de l'offre alimentaire aux besoins des populations, lutte contre les inégalités, prévention nutritionnelle, et à l'activité de ce secteur économique et social important dans notre pays.

Le champ des recherches sur les liens entre l'alimentation et le maintien d'une bonne santé s'est peu à peu élargi, de l'étude des relations entre nutriments et santé (le rôle des vitamines, par exemple), aux effets nutritionnels de l'aliment dans sa complexité - permettant ainsi de conseiller l'apport de nutriments favorables à travers la consommation de certains produits (fruits et légumes, par exemple) -, et aux associations d'aliments dans le cadre du régime alimentaire.

Depuis plusieurs années, l'action publique, en se fondant sur ces résultats, déploie des initiatives (campagnes d'information nutritionnelle, actions concertées avec l'industrie agro-alimentaire...) visant à faire évoluer l'alimentation dans un sens bénéfique pour la santé. Or l'évolution du surpoids dans la population montre que ces actions n'ont pas encore eu les effets attendus. Pour améliorer l'efficacité des politiques publiques, il importe de connaître ce qui guide les comportements alimentaires des consommateurs. Quels rôles jouent par exemple la composition des aliments, la sensation de faim, l'éducation, le revenu, la publicité..., en fonction des âges de la vie ? Ces questions ont motivé de la part du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche une demande d'expertise scientifique collective à l'INRA pour disposer d'un bilan des connaissances sur ces différents déterminants permettant d'éclairer son action.

Les comportements alimentaires agrègent des paramètres qui ne relèvent pas du seul domaine de l'alimentation. S'y intéresser, c'est rapprocher les compétences disciplinaires concernées - épidémiologie, nutrition, science des aliments, psychologie, sociologie, économie - pour décrire comment se forment les comportements, et sur quels leviers on peut agir pour les modifier dans le sens d'une meilleure adéquation aux recommandations nutritionnelles.

Expertise scientifique collective réalisée par l'INRA  
à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

**Expertises**  
**Collectives**



Photo: SIMONA - Christie Mare

## Contexte et enjeux de la demande d'expertise scientifique collective

### ► Alimentation et politiques publiques

Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a développé un plan d'action pour une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable. Ce plan vise à contribuer à l'éducation alimentaire de tous, en valorisant les filières de production durables et les actions des industriels en matière d'amélioration de l'offre alimentaire, avec une attention particulière portée aux populations les plus démunies. Il complète le Programme national nutrition santé (PNNS), lancé en 2001 à l'initiative du ministère de la Santé et reconduit en 2006, qui vise à faire adopter par les consommateurs des normes nutritionnelles considérées comme favorables à la santé.

Les politiques publiques sont relayées notamment par les professionnels de la santé et les acteurs économiques du secteur agro-alimentaire. Elles reposent sur la diffusion d'informations nutritionnelles (composition et association des aliments), de recommandations sur les comportements protecteurs (messages "Pour votre santé, mangez 5 fruits et légumes par jour", "Mangez, bougez" du PNNS), et sur des actions concertées

avec les professionnels, telles que les chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel.

Les études sur l'état de santé des populations font cependant apparaître une augmentation du surpoids et de l'obésité, et une plus grande fréquence des troubles du comportement alimentaire. Par ailleurs, les questions qui ont trait à l'alimentation et à la nutrition sont de plus en plus médiatisées, et les consommateurs ont du mal à se repérer dans ce flux d'informations.

### ► Mieux connaître les comportements alimentaires : les questions posées à l'expertise scientifique collective

Tendre vers l'adoption, par le consommateur, de régimes alimentaires conformes aux recommandations nutritionnelles, favoriser une éducation et une offre alimentaire adaptées, supposent de connaître ce qui guide les choix alimentaires des consommateurs. Or, à ce jour, aucun travail bibliographi-

que de fond n'a permis de faire l'état des connaissances sur les comportements alimentaires. Ce constat a conduit le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche à demander à l'INRA, une expertise scientifique collective (ESCo) sur les comportements alimentaires (cf. encadré).

Le terme de comportements alimentaires est, dans cette expertise, pris dans une acception large : il inclut l'approche physiologique des prises alimentaires, les consommations et les pratiques sociales qui régissent l'acte alimentaire (approvisionnement, préparation, horaire et structure des repas...), selon les cultures et appartenances sociales des individus.

L'objectif est d'éclairer l'ensemble des déterminants de ces comportements, la manière dont ils se forment et évoluent en fonction du milieu social et de l'âge de l'individu, ainsi que dans les pratiques collectives à une échelle de temps plus longue. Ces déterminants sont nombreux et de natures diverses. L'alimentation ne se réduit pas, en effet, à des ensembles de nutriments, elle met en jeu des associations d'aliments. Support de représentations mentales et culturelles, elle fait partie d'un ensemble de comportements individuels et collec-

tifs, et s'inscrit dans un contexte d'évolutions démographiques et de modifications des modes de vie : sédentarité, travail salarié des femmes, diversification de l'offre alimentaire...

L'ESCo s'intéresse à l'alimentation de la population et ne traite pas de la prise en charge des pathologies et troubles alimentaires relevant d'une intervention médicale (dénutrition, boulimie, anorexie...), ni des habitudes spécifiques (végétarisme, régimes liés à des prescriptions religieuses...); elle n'a pas non plus abordé la relation entre alimentation et exercice physique, traitée récemment par des expertises de l'Inserm.

L'INRA développe depuis plusieurs années des programmes de recherche sur la consommation alimentaire comme résultante des interactions entre besoins ou demandes des consommateurs, et offre alimentaire. L'ESCo, en pointant les acquis mais aussi les lacunes dans les connaissances et les besoins de recherche, contribuera à la définition de nouvelles questions de recherche.

### Méthodes et portée de l'ESCo

L'ESCo se fonde sur des références scientifiques internationales certifiées, ce qui garantit la fiabilité des sources d'information utilisées. Ceci explique que certains phénomènes, en particulier récents, ne puissent être renseignés, soit faute de travaux publiés, soit parce que les études disponibles ont été conduites dans des contextes trop éloignés des conditions observées en France.

Une vingtaine d'experts originaires d'institutions françaises diverses (INRA, Institut Pasteur de Lille, CHU de Lille, CIHEAM, CNRS...) ont été mobilisés pour cette ESCo. Leurs compétences relèvent de l'épidémiologie, de la physiologie, des sciences de l'aliment, de l'économie, de la sociologie, du marketing et de la psychologie. Le travail des experts s'est appuyé sur un corpus bibliographique de plus de 1600 références, composées pour 93% de publications scientifiques auxquelles se sont ajoutés données statistiques, ouvrages et rapports techniques. Les experts en ont extrait, analysé et assemblé les éléments pertinents pour éclairer les questions posées.

L'ESCo n'apporte pas d'avis ou de recommandations. Elle réalise un état des connaissances le plus complet possible des éléments constitutifs des comportements alimentaires à travers une approche pluridisciplinaire associant sciences du vivant et sciences humaines et sociales. Elle met en relief des options pour l'action, sur la base des évaluations disponibles de différentes actions publiques ou privées, conduites et analysées.

## Résultats de l'expertise

### ► Une approche globale de l'alimentation est nécessaire

Les évolutions des pratiques de consommation au cours des dernières décennies, marquées notamment par une augmentation de la proportion de lipides dans la ration alimentaire, sont associées à des mutations de l'offre alimentaire (innovations technologiques, mode d'approvisionnement...) et plus globalement aux changements de modes de vie.

- Les travaux sur les liens entre alimentation et santé se sont d'abord attachés à analyser le rôle de la consommation de nutriments (lipides, vitamines...) ou d'aliments (fruits, légumes, viandes...) pris isolément. Ces travaux ont étayé, dans des conditions le plus souvent expérimentales, des hypothèses mécanistiques reliant les consommations alimentaires à des effets sur le métabolisme, favorables ou défavorables à la santé. Extrapoler ces résultats, obtenus en conditions contrôlées, à des situations réelles nécessite l'intégration d'autres éléments (conditions de vie, revenus...).
- Certaines études épidémiologiques révèlent, à partir de l'observation du régime alimentaire, des typologies alimentaires, qui constituent d'ores et déjà une approche du comportement alimentaire plus proche de la réalité.
- Si des corrélations entre typologies alimentaires et santé sont bien mises en évidence, il est difficile d'établir des liens de causalité entre l'évolution des pratiques alimentaires et la survenue de certaines maladies chroniques (cancer, pathologies cardio-vasculaires). Les liens sont plus clairement établis en ce qui concerne l'obésité.

### ► Les mécanismes physiologiques de régulation de la prise alimentaire sont modulés par l'environnement

- La régulation physiologique de la prise alimentaire repose sur l'alternance cyclique de deux états physiologiques : la faim et la satiété. Un réseau de signaux internes, émanant de l'appareil digestif et du système nerveux central, module l'alter-

nance entre la prise alimentaire et la phase de satiété. Ce mécanisme permet une autorégulation des apports énergétiques, particulièrement efficace chez les jeunes enfants. Chez les personnes obèses, ce système de régulation semble altéré.

- Une compensation énergétique peut se produire d'un repas sur l'autre en cas de déficit ou d'excès ponctuel. Cependant, elle compense plus facilement les déficits alimentaires qu'elle ne rattrape les excès. Dans une société d'offre pléthorique, la surconsommation ponctuelle aurait donc davantage de probabilité d'être mal compensée au cours des repas suivants et d'entraîner une prise pondérale.
- L'ajustement quantitatif se fait d'autant mieux que le mangeur est à l'écoute des signaux physiologiques de la faim et du rassasiement, et porte attention à ce qu'il consomme. Les distractions (manger en regardant la télévision, dans le bruit, par exemple) augmentent la quantité ingérée au cours du repas et perturbent le processus de compensation énergétique d'un repas sur l'autre.
- La composition nutritionnelle et la consistance de l'aliment déterminent son pouvoir rassasiant. Cette connaissance permettrait de jouer sur ces caractéristiques pour limiter la consommation des produits qui peuvent contourner les mécanismes de régulation physiologique (les boissons sucrées, par exemple).
- La consommation d'aliments provoque une sensation de plaisir en activant, dans le cerveau, le circuit physiologique de la récompense. Cette "satisfaction" est accentuée lors de la consommation d'aliments "palatables" (agréables au goût) principalement des produits gras et/ou sucrés, à forte densité énergétique. Le goût pour les aliments sucrés est observé dès la naissance. Des travaux récents, chez l'animal et l'homme obèses, montrent la mise en place de mécanismes proches de l'addiction pour les aliments sucrés.
- Les normes sociales et les représentations, qui varient selon l'âge, l'histoire et les appartenances sociales et culturelles, orientent et structurent les comportements alimentaires autour d'horaires, de repas familiaux, de règles de convivialité. Les régulations physiologiques peuvent être influencées par ces régulations sociales.

## Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ?

### ► Les campagnes génériques d'information et de prévention en nutrition ont peu d'impact à court terme sur les comportements, lorsqu'elles sont utilisées seules

- Les campagnes d'information qui s'adressent à l'ensemble de la population atteignent surtout les catégories déjà sensibilisées au lien entre alimentation et santé. Ces messages pourraient donc à court terme accroître les disparités dans les comportements. Pour les mêmes raisons, l'étiquetage nutritionnel n'a qu'un impact faible, et est utilisé surtout par les populations éduquées ou sensibilisées. Les informations techniques qui figurent sur les étiquettes sont rarement utilisées par les consommateurs, qui ne sont pas toujours en mesure de tirer profit de l'information, et s'en remettent souvent à des représentations binaires des aliments : bons ou mauvais, sains ou malsains.

- La connaissance des messages et leur appropriation n'induisent généralement pas les modifications de comportement attendues à court terme. A une échelle de temps plus longue, les modifications de comportement induites par les campagnes préventives dans les classes aisées pourraient essaimer au sein de la société par diffusion du modèle culturellement le plus valorisant.

### ► Une stratégie d'information combinant différents outils et ciblée sur des individus ou des groupes d'individus, permet d'agir sur les comportements alimentaires

- Les modalités de diffusion de l'information sont déterminantes. Ainsi, l'information nutritionnelle est plus efficace (à court terme) lorsqu'elle est intégrée dans une démarche spécifique et ciblée sur un individu ou sur un groupe homogène. L'éducation thérapeutique - approche cognitivo-comportementale utilisée auprès d'individus obèses ou souffrant de troubles des comportements alimentaires - et le marketing social - visant à créer des micro-changements dans l'environnement - ont démontré qu'une stratégie de "petits pas" (*small steps*) conduit à des modifications mineures en apparence, mais cumulatives dans les comportements, et plus durables. L'investissement de la famille, des acteurs locaux et des relais sociaux dans ces initiatives, est un facteur de leur succès.

- Ces démarches ciblées sont coûteuses, d'où l'intérêt de les combiner à des opérations généralistes de prévention moins onéreuses. La diversification et la démocratisation des moyens de communication, dont certains permettent d'accéder individuellement à l'information, pourraient aussi abaisser leur coût.

### ► Le consommateur est soumis à différents stimuli environnementaux qui peuvent biaiser son appréciation. La disponibilité et la composition des aliments sont des leviers d'action plus opérationnels que les prix

- L'économie considère le consommateur souverain face à un marché répondant à ses besoins nutritionnels, à ses préférences hédonistes et à ses préoccupations sanitaires. Les politiques de prévention nutritionnelle sont ainsi centrées sur le consommateur (au risque d'ailleurs de le culpabiliser dans ses choix). Or des travaux récents à la frontière entre économie et marketing montrent que le jugement du consommateur peut être altéré par des erreurs de perception et des stimuli environnementaux. Les politiques renforcent donc leur impact lorsqu'elles agissent aussi sur l'offre et le contexte d'achat et de consommation : disponibilité, composition des produits...

- Agir sur la qualité nutritionnelle et énergétique des aliments (par contraintes réglementaires ou mesures incitatives *via* des chartes de progrès et des accords public/privé) permet de jouer sur certains composants jugés favorables ou défavorables à la santé (sel, nature des acides gras...) et d'améliorer les propriétés rassasiantes des aliments (ajout de fibres, limitation de la densité énergétique...).

- Intervenir sur la disponibilité des aliments a un impact à court terme : la présence de corbeilles de fruits en lieu et place des distributeurs de snacks s'est révélée efficace expérimentalement dans des écoles.

- Aux Etats-Unis, la proximité d'une offre de restauration rapide hors domicile (en particulier, proche des écoles) a été reconnue comme un facteur de surconsommation.

- Le format du packaging des produits et l'affichage d'allégations nutritionnelles peuvent induire une sous-estimation de la quantité (biais visuel) et/ou du contenu énergétique des aliments et plats consommés.

# Les comportements alimentaires

- Les simulations économiques tendent à montrer que les systèmes de taxation ou de subventions différentielles ne sont pas toujours des leviers opérationnels sur le court terme. Une baisse significative de la consommation de produits défavorables à la santé (hautement énergétiques notamment), supposerait une taxe élevée (effet de seuil), ce qui pénaliserait les consommateurs qui n'ont pas vraiment d'autre choix que d'acheter ces produits peu chers. Ces interventions sur l'offre sont également susceptibles de générer des effets indésirables : utilisation de matières premières de moindre qualité nutritionnelle, report des consommateurs sur des produits de second choix...

► L'enfance et la vieillesse sont les deux périodes de la vie les plus propices à des modifications du comportement alimentaire

## L'enfance

- Si le comportement alimentaire évolue avec l'âge, les préférences sensorielles se construisent au cours des premières années de la vie et sont ensuite difficiles à changer. L'apprentissage conditionne notamment les goûts et le répertoire alimentaire. Ceux-ci sont déjà influencés par la vie fœtale, à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse. De nouvelles pistes de recherche explorent actuellement l'impact de la nutrition périnatale qui, d'après des travaux sur animaux, induit des empreintes métaboliques durables et quelquefois transmissibles.
- Proposer de manière répétée une variété d'aliments, sans contraindre l'enfant, apparaît comme une méthode efficace pour élargir son registre alimentaire. Le cadre scolaire, qui promeut déjà une sensibilisation au goût, pourrait l'élargir à l'écoute des sensations liées à l'acte alimentaire : faim, rassasiement et satiété.
- Une sensibilisation préventive des mères au risque de surpoids de leurs enfants se révèle efficace, notamment en influençant les représentations de leur rôle nourricier. Les programmes de lutte contre l'obésité infantile intègrent ainsi de plus en plus l'éducation des parents.
- A l'adolescence, l'enfant traverse un âge de changement des habitudes alimentaires où l'alimentation hors domicile est l'occasion d'expérimenter une certaine liberté (horaires, composition des repas...). Ces pratiques semblent cependant être

transitoires, et laisser place ensuite à un retour à une alimentation de type "familial" lors de la mise en couple, de la naissance des enfants ou de l'accès à l'emploi. Ainsi, en dehors des troubles du comportement et de pratiques à risque non traitées par l'ESCo, l'alimentation des adolescents ne pose pas un problème de santé publique. Dans le cas de comportements alimentaires problématiques dans l'enfance, l'adolescence peut cependant accentuer le phénomène et ses conséquences sur le mal-être et la santé.

## La vieillesse

- La vieillesse est une période où les comportements alimentaires peuvent devenir plus instables. Mise à la retraite, décès des proches, solitude, dégradation de la santé et de l'autonomie, se répercutent souvent négativement dans leurs pratiques et consommations alimentaires.
- Un pourcentage conséquent de personnes âgées présente des problèmes de dénutrition, reconnus comme facteurs de risque en santé publique.
- Les personnes âgées sont sensibles aux messages de prévention santé.
- Le rôle des aides soignants et de l'entourage des personnes âgées est majeur dans le maintien de bonnes pratiques alimentaires et/ou dans la mise en œuvre de stratégies de prévention nutritionnelle.

Il faut noter que les comportements alimentaires sont peut-être liés à la génération à laquelle on appartient. Cette hypothèse, mise en avant par les travaux du CRÉDOC à partir des enquêtes budgets, mériterait d'être étayée scientifiquement. Dans quelle mesure les comportements observés aujourd'hui dans la jeune génération sont-ils destinés à perdurer ?

► Les populations défavorisées sont moins réceptives aux messages de prévention

- Les inégalités alimentaires se sont maintenues sur la période récente. Le poste alimentation peut occuper jusqu'à 50% du budget des ménages les plus défavorisés, alors qu'il représente 15% en moyenne nationale.

## Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ?

- Les populations défavorisées, pauvres et/ou peu diplômées, sont davantage touchées par l'obésité.
- Les populations défavorisées ont une alimentation plus éloignée des recommandations nutritionnelles que les classes aisées. Leurs pratiques alimentaires impliquent également plus de facteurs de risque : sédentarité, distraction liée à la télévision, mauvaise estime de soi... Les messages de prévention alimentation-santé sont moins bien compris, et peuvent être jugés culpabilisants, d'autant plus qu'ils sont éloignés de leur représentation de l'alimentation, de la santé et des normes corporelles, et que ces personnes doivent faire face à d'autres préoccupations qui leur apparaissent plus importantes.
- Le désir d'accéder à des produits de consommation fortement médiatisés, promus par la publicité (produits de forte densité énergétique) est un des freins à l'évolution du comportement vers les recommandations.

### ► Le nombre et la nature des déterminants du comportement alimentaire évoluent

- Chaque déterminant identifié par l'expertise fait l'objet de recherches permettant de le décrire et de le caractériser. L'intégration de ces déterminants se heurte à la multiplicité des objets scientifiques considérés, des niveaux et échelles d'observation, et des méthodes utilisées.
- Ces déterminants se situent dans le contexte global de politiques sociales, agricoles, environnementales, commerciales, qui connaissent elles-mêmes de fortes évolutions et dont le lien avec les pratiques alimentaires n'est que peu couvert par la littérature scientifique, notamment en France. Par exemple, la nécessité désormais de produire une alimentation de bonne qualité nutritionnelle, suffisante pour faire face à l'augmentation de la population mondiale et préservant les ressources naturelles, peut être considérée comme un moteur de changement de l'offre et des comportements alimentaires.

### ► Besoins de recherche

L'établissement de typologies fines des comportements des consommateurs français nécessite la mise en place de larges cohortes de consommateurs, mutualisées et suivies dans le temps, représentatives de l'ensemble de la population, ainsi que la validation d'outils pour la collecte et l'utilisation de

données de qualité. Ces méthodes standardisées au plan international permettraient de faire ressortir les spécificités du modèle alimentaire français.

Mettre en évidence des relations causales entre l'alimentation et la santé peut être éclairé de deux manières : tout d'abord en intégrant les connaissances parcellaires de l'action des nutriments sur les systèmes physiologiques dans des approches systémiques, et d'autre part en couplant les études épidémiologiques avec le phénotypage et le génotypage systématique des individus qui composent les cohortes (ce qui nécessite une banque d'échantillons biologiques). Il est nécessaire d'indure dans cette seconde approche la caractérisation de la flore intestinale, dont le rôle apparaît de plus en plus important.

Les modifications des caractéristiques de l'offre (qualité des produits, prix, disponibilité...) peuvent avoir des effets non intentionnels forts sur les comportements alimentaires qu'il est nécessaire de mieux comprendre (effets sur la segmentation des marchés, structure de concurrence, effets sur les préférences...).

La modélisation du comportement des consommateurs doit être abordée en tenant compte du poids relatif attribué à chaque déterminant, et en intégrant plus particulièrement les effets des caractéristiques de l'environnement tant social que spatial de l'individu. Un enjeu réside aussi dans le couplage des modélisations des mécanismes économiques avec des modélisations des systèmes biologiques impliqués dans les liens alimentation-santé.

Un autre enjeu est d'expliquer par des techniques d'imagerie cérébrale l'intégration des différents signaux menant aux arbitrages lors de l'achat, mais aussi conduisant au rassasement et la satiété en relation avec les caractéristiques des aliments et des repas (tel que le rôle du sucre sur l'activation des centres de la récompense) et de leur environnement (en particulier la verbalisation et les facteurs de distraction).

Les recherches sur l'évaluation des politiques publiques méritent d'être organisées et amplifiées. Les effets ambivalents (globalement favorables mais potentiellement générateurs d'inégalités croissantes comme les politiques de prix) sont à aborder spécifiquement à l'aide d'analyses de coût-bénéfice allant jusqu'aux estimations des coûts sociaux des vies épargnées. Les raisons du différentiel d'impact entre le marketing commercial et les campagnes informationnelles restent à explorer.

Expertise scientifique collective réalisée par l'INRA  
à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche



Pour en savoir plus :

P. Etiévant, F. Bellisle, J. Dallongeville, C. Donnars, F. Etilé, E. Guichard, M. Padilla, M. Romon-Rousseaux, C. Sabbagh, A. Tibi (éditeurs) 2010. Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ? Expertise scientifique collective, INRA (France).

Le rapport d'expertise et la synthèse de ce rapport (63 pages) sont disponibles sur le site internet de l'INRA  
Une vidéo du colloque de restitution de l'ESCO est également disponible sur le site.

Contacts :

Patrick Etiévant - INRA, responsable de la coordination scientifique de l'ESCO "Comportements alimentaires" :  
alimh@clermont.inra.fr

Claire Sabbagh - INRA, responsable de l'activité d'expertise à la Délégation à l'Expertise, à la Prospective  
et aux Etudes (DEPE) : claire.sabbagh@paris.inra.fr



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
147 rue de l'Université • 75338 Paris Cedex 07  
Tél : 01 42 75 90 00 • Fax : 01 42 75 91 72 www.inra.fr

Juin 2010

Conception et réalisation : Pascale Izzerillo • Photos : ©INRA - Christophe Malin • Imprimerie : Groupe Graphie Trappes

## Annexe 10 : Programme « Un fruit à la récré », évolution

Le programme « Un fruit pour la récré » est un programme cofinancé par l'Union européenne. Il est destiné à modifier les comportements alimentaires des enfants, de la maternelle au lycée, en secteur public ou privé. Il veut faciliter la découverte de nouveaux produits et leur acceptation, dans l'objectif d'augmenter la consommation de fruits et légumes.

Lancé en 2009, ce programme a été long à être connu. Il a bénéficié la première année à 90 000 enfants. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, ce sont 490 022 élèves dans 3 432 établissements qui se sont vus distribués 1 663 tonnes de produits frais et 51 tonnes de produits transformés (données FranceAgriMer).

À la demande du ministère chargé de l'agriculture, une évaluation du programme entre 2012 et 2016 a été faite par le Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier<sup>94</sup>. Il en ressort :

- les élèves apprécient cette distribution. Ils associent les fruits et légumes aux notions de goût et de plaisir Les légumes sont peu concernés, un manque de diversité des fruits est constaté, surtout en hiver
- les mesures d'accompagnement dans lesquelles l'élève est acteur (ateliers culinaires, ateliers sensoriels, visites et jardinage) sont plébiscitées par les élèves.
- la participation d'un intervenant extérieur apparaît bénéfique à l'apprentissage, du fait de son caractère exceptionnel
- il semblerait nécessaire de mieux connecter les distributions et les mesures d'accompagnement pour qu'elles aient un sens pédagogique commun.

Cette étude propose différentes voies d'amélioration du programme :

- clarifier les circulaires sur les collations à l'école et mettre en adéquation les instructions des différents ministères
- fournir aux directeurs d'école une plaquette d'information complète
- simplifier les demandes de remboursement
- impliquer les parents et grands-parents dans le programme par des activités pratiques et une documentation
- créer une plate-forme collaborative permettant aux écoles d'échanger.

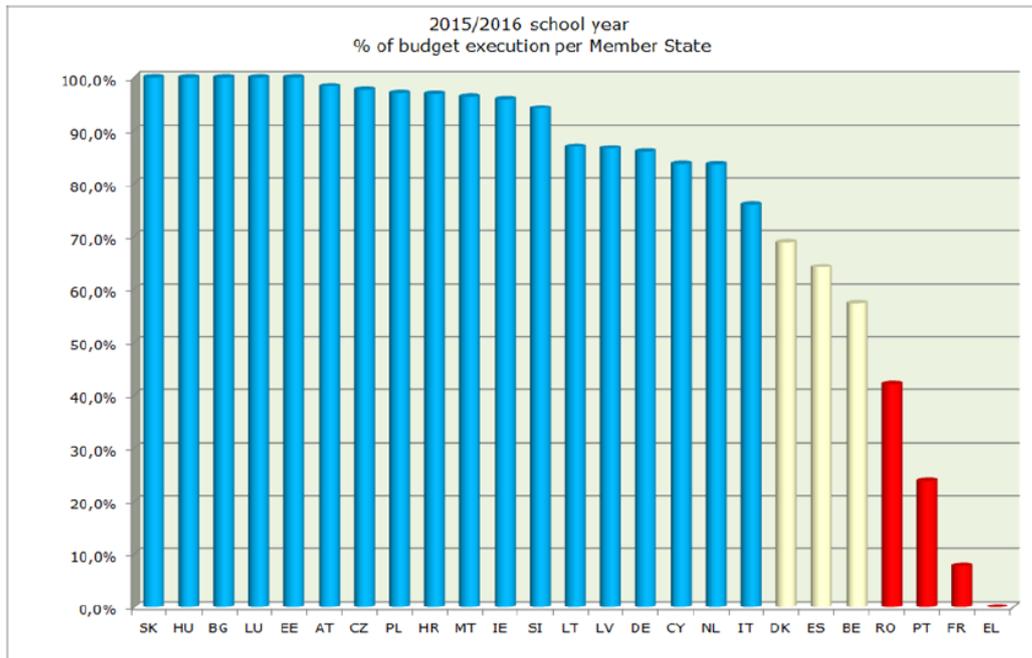
La récente fusion des deux programmes concernant les fruits et légumes d'une part, le lait et les produits laitiers d'autre part, réduit la charge administrative et organisationnelle. Les États membres auront une seule stratégie valable pour six ans et feront une seule demande annuelle de financement. Les objectifs clés restent d'apprendre aux enfants les bénéfices d'une alimentation saine et de les aider à retisser des liens avec l'agriculture. Le volet éducatif peut également couvrir d'autres thèmes liés, tels que les filières alimentaires locales, l'agriculture biologique, la production durable ou les déchets alimentaires.

Le budget total alloué au programme par l'UE s'élève à 250 millions d'euros par année scolaire (150 millions pour les fruits et légumes et 100 millions pour le lait).

---

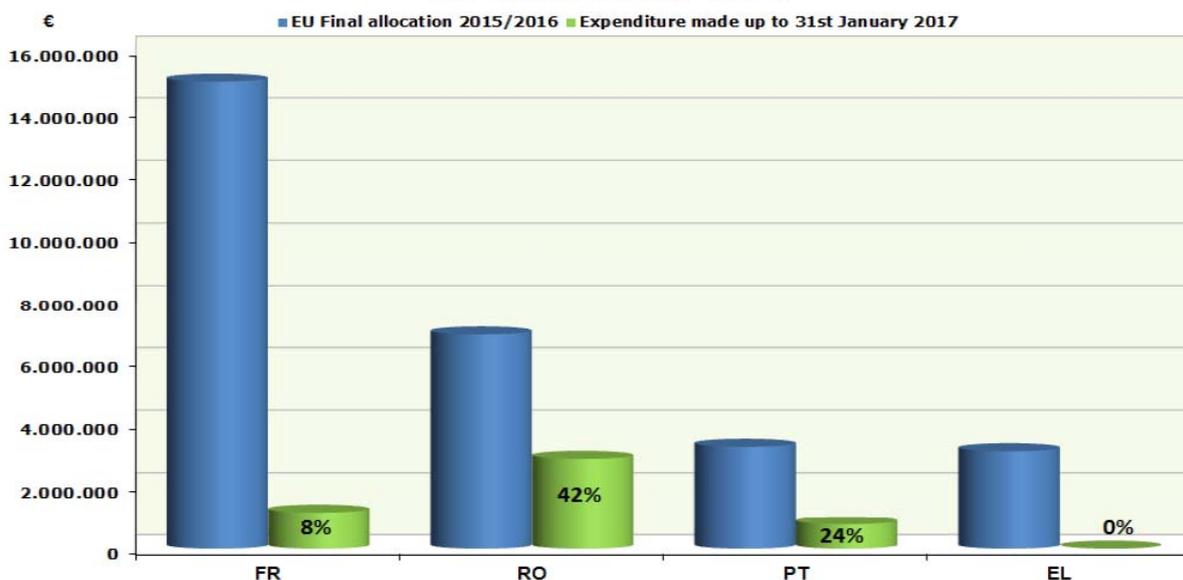
<sup>94</sup> Rapport d'évaluation du programme Un fruit à la récré 2012-2016 ; CIHEAM-IAM Montpellier, 28/02/2017

# Budget execution across Member States



↑  
France

## 2014 - 2015: Comparison between final allocation and expenditure : MS with execution < 50%



## Annexe 11 : Les épiceries sociales

Plusieurs pathologies chroniques d'origine nutritionnelle sont un facteur d'inégalités sociales de santé car elles touchent en particulier les populations en situation de précarité. Une population croissante a des difficultés à se nourrir de manière saine et à donner de bonnes habitudes alimentaires à ses enfants. Pour répondre à ces besoins dans le respect des droits et de la dignité des personnes, il a été mis en place des épiceries sociales. La fédération des services sociaux les définit comme « des magasins ouverts aux personnes en situation de précarité où ces dernières peuvent acheter des produits alimentaires et des produits d'hygiène de qualité à un prix nettement inférieur au prix du marché. »

Les bénéficiaires répondent à des critères d'accès prédéterminés. Ils sont considérés comme des « clients » et peuvent faire leurs achats parmi une gamme de produits la plus large possible. La mission des épiceries sociales ne se limite pas à faciliter les achats. Elle comporte également l'éducation à l'autonomie financière et alimentaire de leurs bénéficiaires. Outre des qualités d'accueil, un accompagnement social est proposé aux bénéficiaires : acquisition de connaissances en termes d'équilibre alimentaire, d'hygiène alimentaire, d'économie d'énergie, d'équilibre budgétaire. Les clients s'engagent à rencontrer les travailleurs sociaux présents.

Il peut s'agir par exemple d'un conseiller en éducation sociale et familiale employé par une collectivité territoriale et mis à disposition de l'épicerie pendant un temps donné, ou d'une diététicienne.

Des activités sont mises en place pour découvrir de nouveaux produits, pour apprendre comment manger mieux tout en dépensant moins. Car les difficultés financières bien réelles sont souvent accrues par une méconnaissance de certains aliments, de leurs modes de consommation, par des habitudes culturelles ou familiales.

Des ateliers peuvent être organisés autour de différents thèmes, comme la nutrition, la santé, l'accès aux droits et aux soins. Il peut s'agir d'ateliers cuisine, avec menu équilibré, budgétisation, réalisation. Théorie et pratique se complètent.

La valorisation des savoirs existants permet de redonner confiance en soi aux personnes en situation de précarité : les ateliers sont aussi des lieux d'échanges de savoir-faire, de transmission. Ils redonnent le goût de « faire ensemble », « vivre ensemble », facilitant la socialisation des enfants.

Le lieu premier de l'éducation alimentaire reste la famille. Les épiceries sociales sont un atout pour les familles qui peuvent en bénéficier, tant au niveau des parents que des enfants. La cohérence sera plus évidente entre l'enseignement dans le cadre scolaire et ce qui se vit à la maison.

## Annexe 12 : L'importance du petit-déjeuner : études et travaux

Le petit-déjeuner est l'un des trois repas principaux du modèle alimentaire français. Il rompt le jeûne de la nuit, permet de se réhydrater, reconstitue les réserves glucidiques et contribue pour 15 à 20 % des apports nutritionnels de la journée.

Selon une étude du CREDOC de 2015<sup>95</sup>, près d'un enseignant sur deux identifie dans sa classe des élèves qui ont sauté le petit-déjeuner. En moyenne, entre trois et quatre élèves par classe arrivent le ventre vide à l'école, en particulier en REP et REP+. Quatre raisons principales sont identifiées : le contexte familial, un lever tardif, le manque d'appétit et des raisons socio-économiques. Quatre conséquences majeures sont liées à cette absence de prise de petit-déjeuner : des enfants plus fatigués, moins concentrés, moins attentifs, moins participatifs. L'étude INCA 3 de juin 2017<sup>96</sup> montre que 40 % des 15-17 ans ne prennent pas de petit-déjeuner tous les jours. Cette même étude montre que 92 % des enseignants du primaire interrogés pensent que l'Éducation nationale doit avoir un rôle dans l'éducation alimentaire des enfants, en particulier sur l'apprentissage de l'équilibre alimentaire et nutritionnel. 86 % estiment qu'il serait bien d'enseigner les fondamentaux de notre modèle alimentaire français et l'importance de ses 3 repas principaux et du goûter comme quatrième repas (collation).

Des travaux menés aux États-Unis (Boston City Hospital) et au Royaume-Uni confirment le lien entre prise régulière d'un petit-déjeuner, attention en classe et résultats scolaires. Des recherches au Canada (université d'Ottawa) mettent en évidence que l'irrégularité de la prise du petit-déjeuner est associée à une alimentation plus riche en calories, protéines et sucres et un régime alimentaire moins sain.

Un audit des projets d'éducation au petit-déjeuner en milieu scolaire a été conduit à la demande du Collectif du petit-déjeuner à la française, créé en 2014. Il révèle que des actions sont déjà mises en œuvre sur l'ensemble du territoire français, par exemple :

- dans l'Essonne, en 2013 et 2014 plusieurs collèges proposent un petit-déjeuner gratuit, avec un roulement par classe. Les résultats sont encourageants : faisabilité organisationnelle, soutenabilité financière et amélioration de l'ambiance au collège,
- dans les Vosges au collège Maurice Barrès à Charmes, les élèves du « club santé, bien-vivre au collège » organisent des petits-déjeuners avec choix des aliments, supports pédagogiques et sensibilisation à l'importance du repas,
- à Clamart au collège Maison-Blanche, la gestionnaire témoigne : « Tout le monde est mobilisé sur le petit-déjeuner. Si les élèves ne se nourrissent pas et notamment ne prennent pas de petit-déjeuner, ils sont fatigués ».

Des documents existent pour aider les enseignants et les parents : citons le dossier « Éducation nutritionnelle, petit-déjeuner et collation à l'école maternelle » (IUFM Midi-Pyrénées) ou « Focus sur le petit-déjeuner et le goûter équilibrés » par l'association VIF.

---

<sup>95</sup> Étude CREDOC Le petit-déjeuner, un repas essentiel de plus en plus délaissé et simplifié - 2015.

<sup>96</sup> Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA3) Avis de l'ANSES – Rapport d'expertise collective – Juin 2017.

## **Annexe 13 : Une démarche globale inter-établissements du secteur de l'enseignement agricole : le projet « Legumicant »**

À partir de l'idée de promouvoir la consommation de légumineuses locales dans les restaurants scolaires d'Occitanie conformément aux recommandations de la FAO, est né un projet de construction d'une filière régionale de production de légumineuses.

Le projet a plus particulièrement utilisé trois points d'ancrage : l'agronomie, les technologies alimentaires (transformation du produit), l'exploitation agricole. Il fait écho à d'autres sujets d'agro-écologie et s'est articulé avec d'autres projets pédagogiques en cours (en classes de BTS notamment).

Il s'agit de sensibiliser les élèves aux enjeux nutritionnels, territoriaux et environnementaux de l'alimentation, dans le cadre de la démarche « enseigner à produire autrement » du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. « Legumicant » répond aux objectifs de régulation des consommations de protéines partagés par le PNNS et les politiques de développement durable. Il couvre l'ensemble des orientations définies par le PNA.

Le projet mobilise les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup>, les équipes d'enseignants et de cuisine de deux lycées agricoles, avec l'appui d'un centre d'innovation sur l'alimentation, du prestataire de restauration collective concédée en charge du restaurant de l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA), présent sur le site d'un des deux lycées, et de deux coopératives agricoles qui ont mis leurs équipements à disposition des élèves.

Il s'appuie sur un large partenariat :

- le partenariat existant avec un lycée professionnel des métiers de l'artisanat de bouche a été renforcé à cette occasion. Ce type de partenariat existe aussi dans d'autres régions,
- les partenariats avec le conseil régional et certains conseils départementaux visent à étendre la consommation de légumineuses dans la restauration scolaire.

Un travail sur la communication a été engagé et un livret diffusé aux familles.

Les résultats produits ont été une forte mobilisation des élèves totalement parties prenantes du projet, une amélioration des compétences dans des domaines transversaux, une évolution des comportements à l'égard des équipes de cuisine, un respect accru des produits et une baisse du gaspillage. Il a aussi permis la constitution d'un réseau et le partage de pratiques de développement de projet. Il est en adéquation avec les attentes territoriales.

## Annexe 14 : Informations du CES (Conseil économique et social) 2004 : « rôle de l'éducation dans l'alimentation »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

# 159

NUMÉRO

Vendredi 16 janvier 2004

# NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## « LE RÔLE DE L'ÉDUCATION DANS L'ALIMENTATION »

(étude)

**RAPPORTEURE :**  
**MICHELLE OLOGODOU**  
AU NOM  
DE LA SECTION DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION  
PRÉSIDIÉE PAR  
ANDRÉ THEVENOT

L'évolution des modes de vie au cours des quelques décennies écoulées, une offre de denrées alimentaires de plus en plus élaborées et variées, dont le consommateur ignore souvent l'origine et le parcours, font que le consommateur a envie de connaître ce qu'il mange, les répercussions éventuelles de son alimentation sur son bien-être et sur sa santé. Le plaisir de manger, l'apprentissage du goût et des saveurs, la recherche d'une alimentation équilibrée, la sécurité alimentaire et la santé ... tels sont les enjeux d'une éducation à l'alimentation qui fait intervenir de nombreux acteurs et à laquelle devrait de plus en plus contribuer la filière alimentaire dans son ensemble.

Où en est la consommation alimentaire aujourd'hui ? Comment les consommateurs réagissent-ils face aux crises alimentaires récurrentes ? En quoi ont-elles modifié leur perception de l'alimentation et leur comportement de consommation ?

Comment concilier plaisir et nutrition, deux dimensions au cœur des attentes des consommateurs en matière alimentaire ?

**Etude adoptée par le Bureau**

■ Publication 01 44 43 60 27  
Service de la communication  
■ Diffusion 01 44 43 63 30  
Service des archives et de la distribution  
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21  
■ [www.ces.fr](http://www.ces.fr)

## Les comportements alimentaires

En quelques décennies, les Français sont passés d'une relative insouciance à une véritable interrogation vis-à-vis de leur alimentation. Associée à d'autres phénomènes de fond touchant l'évolution de nos modes de vie et des consommations comme la réduction du temps de travail, l'augmentation de la mobilité, l'éclatement de la cellule familiale, l'activité professionnelle des femmes, qui restent chargées en majorité de la cuisine, cette nouvelle donne peut-elle faire évoluer notre modèle alimentaire ?

Le schéma alimentaire traditionnel est basé sur des repas structurés pris à des heures régulières le plus souvent chez soi, en famille, privilégiant une certaine diversité alimentaire. Au-delà du contenu de nos assiettes, notre culture alimentaire place surtout le plaisir et la convivialité au cœur de notre rapport à l'alimentation, loin d'une vision purement fonctionnelle.

Nos comportements alimentaires sont en pleine évolution : la progression des aliments transformés « modernes » incorporant une dose croissante de services, le déclin des produits non transformés, le développement du « grignotage », la simplification des repas, la place prise par les repas hors domicile, la multiplication des fast-foods sont autant d'éléments qui contribuent à l'effritement de notre modèle alimentaire traditionnel.

S'il est sans doute prématuré de conclure à l'avènement d'un nouveau modèle alimentaire, la période actuelle marque un tournant dans le rapport que les Français entretiennent avec leur alimentation.

Depuis une trentaine d'années, les diktats nutritionnels se sont additionnés et contredits. Dans les années quatre-vingt, un « idéal minceur » a été imposé par la mode et la presse féminine, auquel nombre de femmes et de plus en plus d'hommes tentent à tout prix de se conformer.

Au pays du bien-manger, l'alimentation est aujourd'hui au cœur des préoccupations individuelles et collectives. Au point qu'on se demande s'il ne faudrait pas réapprendre à manger pour retrouver enfin une spontanéité dans l'acte tout simple de se nourrir qui conjuguerait à la fois modération, équilibre et plaisir.

### Une nécessaire éducation à l'alimentation

Il y a encore quelques dizaines d'années l'éducation alimentaire se faisait naturellement dans la famille sans que l'on s'interroge à son sujet. Les changements des comportements alimentaires, la « cacophonie » des discours sur ce qu'il faudrait

faire ou ne pas faire, interpellent d'autant plus chacun d'entre nous que l'inadéquation des pratiques alimentaires est incriminée dans la montée de l'obésité et dans la prévalence de certaines pathologies.

L'obésité toucherait aujourd'hui, en France, 7 à 10% des adultes et 10 à 15% des enfants de 5 à 12 ans ; elle serait en nette augmentation. Dans un avenir proche elle pourrait atteindre les mêmes proportions que celles enregistrées aux Etats-Unis où le tiers de la population est obèse et un autre tiers en surcharge pondérale.

Mais une éducation à l'alimentation ne doit pas se limiter à une éducation nutritionnelle qui serait certainement contre-productive. Une éducation au goût, dès le plus jeune âge, est un élément important d'une éducation à l'alimentation. Les mangeurs ne souhaitent pas devenir des experts en alimentation ; ils veulent cependant disposer d'informations sur les aliments, leur composition, leur provenance, les conséquences de leur consommation sur la santé. Ils veulent pouvoir choisir en connaissance de cause et être les « co-décideurs » de leur alimentation.

Le programme nutrition-santé, mis en place pour la période 2001-2005, a fixé neuf objectifs nutritionnels jugés comme prioritaires, dont la réduction de la prévalence du surpoids et de l'obésité. Il a rappelé également que, si le choix alimentaire est individuel, manger n'a pas une vocation uniquement biologique mais aussi une dimension sociale et culturelle.

Le programme a permis à la fois une prise de conscience de la nécessité d'une information des consommateurs et d'une éducation à l'alimentation ainsi que l'identification des différents acteurs susceptibles d'y concourir. Pour la section de l'agriculture et de l'alimentation, il n'aura de résultats que s'il est soutenu par une volonté politique forte.

Si la famille et l'école jouent un rôle essentiel dans l'éducation à l'alimentation, de nombreux autres acteurs y concourent de manière plus ou moins directe que ce soit la filière alimentaire, la restauration collective, les associations de consommateurs ou des organismes comme le Conseil national de l'alimentation et aussi les services de l'Etat.

### Acteurs et moyens de cette éducation

#### • La famille

C'est, ou cela devrait être, d'abord dans la famille que l'enfant apprend à manger de façon équilibrée et variée, où il acquiert des principes d'hygiène, des

règles de savoir-vivre, des habitudes d'achat qui pourront évoluer en fonction des conditions de vie de chacun, des modes et des innovations alimentaires. Ils n'en marqueront pas moins sa vie d'adulte.

Une interaction existe entre l'univers familial, l'entourage, les amis, le milieu scolaire, l'environnement général avec la publicité, les médias et la profusion de produits offerts à la consommation.

**Pour la section de l'agriculture et de l'alimentation, la famille sert ou devrait servir de filtre de décryptage de tous les messages reçus, parfois contradictoires, qui vont influencer les comportements alimentaires. Est-elle, elle-même, suffisamment éclairée et est-elle en mesure de jouer ce rôle lorsqu'elle vit dans la précarité ou l'exclusion ?**

• *L'école*

Les habitudes alimentaires se prenant très tôt, l'école, qui accueille les enfants dès le plus jeune âge, devrait également jouer un rôle important dans l'éducation à l'alimentation au travers de jeux éducatifs, des enseignements dispensés, de la restauration scolaire, des centres de loisirs.

La section de l'agriculture et de l'alimentation estime qu'il n'est pas forcément souhaitable de faire de la nutrition une discipline d'enseignement supplémentaire, celle-ci, ainsi que plus largement l'alimentation, pouvant être abordée à l'occasion d'autres enseignements. Pour une appréhension globale de la chaîne alimentaire, des multiples fonctions de l'aliment, l'éducation à l'alimentation suppose une approche transversale qui requiert une concertation interdisciplinaire.

Pour la section, cet enseignement doit favoriser un éveil sensoriel et une éducation au goût et mettre en valeur le plaisir de la table, l'aspect convivial et social des repas. Il doit également être l'occasion de découvrir la chaîne alimentaire, l'importance de la part des denrées issues des industries alimentaires, les facteurs culturels de l'alimentation, mais aussi la malnutrition dans le monde et les déséquilibres alimentaires.

La restauration scolaire, qui accueille un élève sur deux, parmi les 12 millions d'écoliers, de collégiens et de lycéens, doit être un moyen d'assurer une alimentation saine et équilibrée, nécessaire à leur développement physique et intellectuel. Elle pourrait de surcroît jouer un rôle éducatif à l'égard de certaines familles par l'intermédiaire de leurs enfants.

Si la qualité d'un repas ne dépend pas seulement de son prix, elle exige toutefois un coût minimum pour les denrées utilisées.

L'aspect éducatif du repas est peut-être trop souvent oublié ou négligé. Il faudrait avoir envie de déjeuner à l'école plutôt que d'y être contraint par des motifs d'éloignement. Par ailleurs l'environnement pour le repas, qui doit être un moment de détente, est aussi important que le repas lui-même.

Un projet d'éducation à l'alimentation cohérent nécessite une collaboration active entre les différents personnels : directeurs d'établissements, enseignants, professionnels de la santé, cuisiniers, gestionnaires...

De nombreuses expériences d'éducation à l'alimentation ont été conduites ou sont conduites en associant de multiples partenaires : Education nationale, collectivités locales, professionnels de la restauration scolaire, parents d'élèves, élèves, agriculteurs. Pour être efficaces, elles doivent s'inscrire dans la durée, faire l'objet d'évaluations auprès des élèves concernés et toucher, dans le même temps, toute la population d'un secteur donné.

• *L'information du « citoyen-mangeur »*

Si l'éducation à l'alimentation s'adresse plus spécialement aux enfants et aux jeunes, le « citoyen-mangeur » a également besoin d'être informé, une éducation alimentaire lui permettant d'éclairer ses choix face à une offre qui ne cesse de croître et d'évoluer. Entre tous ces aliments dits naturels, à l'ancienne, allégés, enrichis en vitamines, riches en Oméga 3 ou 6, en bifidus, à diffusion progressive d'énergie..., le consommateur ne sait plus que choisir pour bien choisir.

Il a du mal à distinguer ce qui relève de l'information ou de la publicité. Un esprit critique est à développer tant pour les adultes que pour les enfants. L'éducation à l'alimentation c'est avoir un nouveau regard sur ce que l'on mange, la façon dont on le mange, en quelle compagnie et en quel lieu ; c'est avoir un nouveau regard sur soi-même.

La section de l'agriculture et de l'alimentation considère que les associations de consommateurs apportent une contribution importante à cette éducation au discernement par leurs publications, les émissions télévisées Consomag, le centre de documentation et les essais comparatifs de l'Institut national de la consommation. Elles exercent une vi-

gilance à l'égard des problèmes de consommation et de publicité pouvant induire le consommateur en erreur. Par leur intermédiaire, les consommateurs sont consultés et participent aux travaux de différents organismes comme le Conseil national de l'alimentation, l'Institut français de nutrition, ils sont mieux informés et deviennent des « co-décideurs » de leur alimentation. Des moyens supplémentaires seraient nécessaires à l'accomplissement de ces diverses missions.

Une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion qui souffrent de déficiences alimentaires. Il faudrait insérer un volet d'éducation à l'alimentation dans le dispositif général de lutte contre l'exclusion ; le programme d'action lancé en septembre 2003, par les pouvoirs publics, visant à assurer une formation des bénévoles va dans ce sens. L'éducation à l'alimentation peut devenir un outil d'insertion sociale car elle permet d'être à l'écoute des populations en difficulté et de les faire participer à la vie de la cité.

Des campagnes de sensibilisation pourraient être lancées chaque année, au moment de la semaine du goût, le plaisir de manger n'étant pas en contradiction avec une alimentation saine et équilibrée. Des initiatives coordonnées entre les inter-professions agricoles sont recommandées car l'alimentation ne saurait se limiter à la prise en compte de telle ou telle famille d'aliments, elle doit être abordée dans sa globalité

Le « bien-manger » suppose une certaine modération que l'éducation peut contribuer à acquérir. Pour Brillat-Savarin, la gourmandise est « ennemie des excès ».

#### • La recherche

Une éducation à l'alimentation exige de développer des actions de recherche afin de pouvoir disposer de références scientifiques reconnues, à l'établissement desquelles contribuent notamment l'AFSSA et l'INRA. Ce dernier développe depuis plusieurs années ses recherches dans ce domaine ; cette orientation doit être encouragée.

\* \*  
\*

Une veille permanente et pluri-disciplinaire sur l'univers de l'offre alimentaire et sur la dynamique des comportements est enfin nécessaire pour apprécier les résultats de cette éducation à l'alimentation.

#### Etude

adoptée par le Bureau

**Michelle OLOGOUDOU**

Née le 26 novembre 1935 à La Châtre (Indre)

Veuve et mère de quatre enfants

#### Fonctions au CES

- Membre de section siégeant à la section de l'agriculture et de l'alimentation

#### Anciennes Fonctions

- Cadre supérieur diététique à l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (en retraite)

- A mis en place le service diététique de l'hôpital Rothschild en 1961

- Premier prix du Club européen de la santé en 1985 pour son action de prévention en matière de nutrition au bénéfice des personnels de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière

- A fait de la prévention infantile dans les centres médicaux-sociaux de la Caisse d'allocations familiales du Bénin (1973-1976)

#### Fonctions actuelles

Administrateur de la Caisse des écoles du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris depuis 1989

#### Anciennes fonctions électives

Conseillère municipale du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (1995-2001)

#### Décorations

- Chevalier dans l'Ordre national du mérite